



D.JAMET/ZC
DT 1101

**Direction
de l'administration
générale**

**Département
des études
et de la
prospective**

2, rue Jean Lantier
75001 Paris

Tél. 40 15 73 00
Fax 40 15 79 99

**LES FORMATIONS A L'ADMINISTRATION ET A LA GESTION
DANS LE DOMAINE CULTUREL
EN FRANCE**

**Boekmanstichting - Bibliotheek
Herengracht 415
1017 BP Amsterdam
Tel. 6243739**

Décembre 1991

PRESENTATION

Le Département des études et de la prospective du Ministère de la culture et de la communication a effectué en 1987 une première enquête (1) sur les formations à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel en France, dans le cadre de la préparation d'une réunion internationale qui s'est tenue à Hambourg en novembre 1987. C'est la mise à jour, à la rentrée 1991, de cette enquête qui nous est présentée dans ce document.

En 1991, une nouvelle enquête était indispensable car certaines formations ont connu des évolutions, de nouvelles ont été créées. La même méthode d'enquête a été conservée, c'est-à-dire que chaque responsable de formation a vérifié la fiche descriptive concernant son organisation.

Les résultats ci-après sont destinés aux responsables du Ministère de la culture, qui subventionne certains des organismes cités, aux responsables des collectivités territoriales, des organismes culturels, aux personnes engagées dans la vie professionnelle et aux étudiants qui souhaiteraient s'orienter vers telle ou telle formation, ainsi qu'aux organismes susceptibles de transmettre cette information. Ce document pourra être utile aux organismes présentés qui disposeront ainsi d'un panorama assez précis des formations existantes), ainsi qu'à ceux qui ont en projet de telles formations.

CHAMP DE L'ENQUETE

Les centres et instituts de formation présentés ici sont de statut, de taille et d'ancienneté très variables. Certains ont des années d'existence, d'autres viennent à peine d'être créés. L'éventail est très diversifié car les notions d'administration et de gestion dans le domaine culturel recouvrent des fonctions variées et concernent des métiers assez différents.

Le champ couvert est assez large, car nous avons pris en compte les formations spécifiques aux divers secteurs culturels (patrimoine, édition...)(2) comme les formations plus générales. Les formations de gestionnaires d'institutions ont prioritairement été retenues, mais aussi des formations culturelles moins directement orientées vers la gestion, mais prenant en compte cet aspect.

(1)DT 1007 du Département des études et de la prospective. Ce document avait été élaboré à la demande du CIRCLE pour préparer le colloque "Culture : administration et qualification" qui s'est tenu à Hambourg du 12 au 14 novembre 1987.

Le CIRCLE (Cultural Information and Research Centres Liaison in Europe) est un réseau informel d'information sur la recherche culturelle. Créé en 1984 sous l'égide du Conseil de l'Europe (Conseil de la Coopération Culturelle), qui favorise son travail en le réunissant régulièrement, le CIRCLE s'efforce de répondre aux besoins des Etats-membres en procédant à des échanges d'information sur l'état de la documentation et des études sur la politique culturelle. En 1985, il a publié le Manuel européen des affaires culturelles. Pour sa réunion à Hambourg, en novembre 1987, il avait préparé un dossier sur la formation à l'administration de la culture dans les principaux pays d'Europe.

(2) En ce qui concerne la communication, nous avons essayé de retenir ce qui concerne le cinéma et l'audiovisuel, à l'exclusion du journalisme, de la communication d'entreprise.

Les fonctions décrites sont variées : formations initiales ou continues, de nombreux organismes proposent les deux, longues ou courtes, conduisant à des diplômes habilités par l'Université ou non... Un grand nombre de ces formations recrutent aussi bien des étudiants que des personnes ayant déjà une expérience professionnelle.

Compte tenu de toutes ces caractéristiques, il n'est pas aisé de trouver un mode de classement. Nous avons donc gardé un plan voisin de celui adopté en 1987 et regroupé les formations en 4 groupes :

- les formations publiques et privées propres au domaine culturel : il s'agit des formations spécialisées du domaine de la culture (en dehors des formations universitaires et des formations des écoles de commerce).

Les centres recensés sont de nature très différente, tant par leur statut (école de formation d'Etat, sous tutelle de l'Etat ou écoles privées) que par les débouchés des études. Les formations peuvent être très spécialisées (par exemple : formations de responsables d'établissements culturels spécialisés comme les bibliothèques et les musées, formations dans le domaine du cinéma, de l'édition, de la librairie, du marché de l'art, du rock, du tourisme culturel) ou plus générales comme par exemple les formations en "management culturel". Dans les établissements spécialisés et souvent anciens, la formation à la gestion (management, organisation, comptabilité, marketing...) est parfois peu importante, mais a tendance à se développer.

On trouvera dans cette rubrique les formations à vocation européenne qui commencent à apparaître (la formation gérée par la Fondation Marcel Hicter en Belgique a été retenue).

- les formations des agents des collectivités territoriales :

nous avons classé dans ce groupe, outre les formations du Centre national de la fonction publique territoriale, le cycle organisé par l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble et la formation organisée par l'Université de Reims.

- les formations assurées par les écoles de gestion et de commerce : Ecole des hautes études commerciales et Ecole supérieure de commerce de Paris qui ont commencé à prendre en compte la gestion des entreprises culturelles. La formation proposée par l'Ecole supérieure de commerce de Dijon a été présentée dans le premier groupe.

- les formations universitaires dont la plus importante est la préparation au DESS de gestion culturelle de l'Université de Paris-Dauphine.

METHODE D'ENQUETE

Comme en 1987, nous avons repéré par des voies diverses différents organismes rentrant dans le champ retenu et nous nous sommes intéressés à tous ces organismes (nous n'avons pas voulu porter d'appréciation d'ordre qualitatif sur les formations). Nous avons établi à partir de documents demandés aux organismes une notice de présentation. Les notices ont été soumises aux organismes pour vérification et compléments. Nous remercions les organismes de leurs réponses et leur demandons de bien vouloir nous tenir au courant de l'évolution de leurs activités pour pouvoir répondre aux demandes d'information qui nous sont faites.

Nous nous excusons des erreurs qui auraient pu se glisser dans la présentation des formations et surtout d'éventuelles omissions involontaires. Nous serions reconnaissants à ceux qui le souhaiteraient de nous les signaler.

*
* *

Parmi les facteurs d'évolution des formations à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel auxquels il faudra être attentif, on peut citer les suivants :

- un rapprochement entre des organismes publics ou privés et des universités, notamment pour la reconnaissance des diplômes délivrés et des liens plus étroits entre certains organismes (universités, écoles de commerce) et les milieux professionnels ;

- l'évolution des modalités de recrutement et de formation des personnels culturels des collectivités territoriales avec la mise en place (à la suite de textes parus en 1991) de la filière culturelle de la fonction publique territoriale qui précise les statuts dans les différents secteurs culturels, ainsi que le problème du recrutement de fonctionnaires de haut niveau pour les collectivités territoriales ;

- l'apparition de formations à vocation européenne ou la prise en compte de l'évolution de la Communauté européenne dans les formations étudiées, et plus largement le développement de l'aspect international.

Sommaire

I - FORMATIONS PROPRES AU DOMAINE CULTUREL	5
Association nationale pour la formation et l'information artistique et culturelle (ANFIAC) : formation longue (DESS Politiques culturelles et action artistique), formation internationale et formations diverses.	7
Agence Rhône-Alpes de services aux entreprises culturelles (ARSEC) : DESS Développement culturel et gestion d'entreprise culturelle, Maîtrise et licence conception et mise en oeuvre de projet culturel, stages divers.	13
AGECIF (Aide à la gestion des entreprises culturelles en Ile de France)	17
AGEC Grand Sud	21
Institut supérieur de management culturel (ISMC) : Formation de niveau 3e cycle d'université	23
Ecole supérieure des métiers de la culture	25
Fondation Claude-Nicolas Ledoux et Ecole Supérieure de Commerce de Dijon : Mastère spécialisé européen de management des entreprises culturelles	27
Fondation Marcel Hicter : Certificat européen en administration et gestion culturelles	33
Ecole nationale des Chartes	35
Ecole nationale du patrimoine	37
Direction des musées de France : stages	41
Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)	43
Ecole supérieure internationale d'art et de gestion (ESIAG)	47
EAC Ecole d'art et de communication	51
Institut supérieur des carrières artistiques (ICART)	55
Institut d'études supérieures des arts (IESA)	57
Chambre nationale des commissaires priseurs : stage de formation à la profession de commissaire priseur	59

Remarque : les organismes sont présentés dans un ordre qui tient compte essentiellement du caractère général ou spécialisé des formations proposées. Des précisions concernant la définition des formations universitaires figurent en Annexe I.

Sciences Com'	61
Institut de formation et d'enseignement pour les métiers de l'image et du son (FEMIS)	63
ESEC Ecole supérieure libre d'études cinématographiques	67
Institut national de l'audiovisuel (INA) : stages	71
Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnels dans les métiers de l'édition (ASFORED) : BTS Edition, stages et, en collaboration avec l'Ecole supérieure de commerce de Paris, Mastère spécialisé management de l'édition	73
Ecole supérieure Estienne des arts et industries graphiques : BTS Edition	75
Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnels en librairie et en papeterie (ASFODELP) : formation au métier de libraire	77
Centre d'information du rock et des variétés : Stages de formation de managers de rock	81
II - FORMATIONS DES AGENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	85
Observatoire des politiques culturelles Grenoble : cycle de formation continue pour les cadres culturels territoriaux (DESS Direction de projets culturels)	87
Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)	93
Université de Reims Champagne-Ardenne : DESS Administration locale, développement local et culturel	97
III - FORMATIONS GENERALES A LA GESTION (1)	99
Groupe HEC : Programme H E 3C	101
Groupe Ecole Supérieure de commerce de Paris : Mastère spécialisé management de l'édition (en collaboration avec l'ASFORED)	105
Chambre de commerce et d'industrie de Paris : stage gérer le culturel	107

(1) Voir aussi le Mastère spécialisé européen de management des entreprises culturelles organisé par l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et la Fondation Claude-Nicolas Ledoux, p.27.

IV - FORMATIONS UNIVERSITAIRES	109
Université de Paris IX Dauphine : DESS Gestion des institutions culturelles	111
Université Pierre Mendès France (Grenoble II) : DESS Direction de projets culturels Option métiers de la culture	115
IUT de Marseille : Licence Conception et mise en oeuvre de projets culturels	117
Université de Limoges : DEUST Métiers de la culture Options Tourisme culturel, Médiathèques, Administrateur culturel	119
Université de Lille III : Magistère Patrimoine et cultures de l'Europe du Nord-Ouest	123
Université de Paris III Sorbonne nouvelle - Conseil des études de tourisme et de loisirs (CETL) : Diplôme d'université de 2e cycle (2 niveaux) de tourisme, loisirs et management culturel	125
Université de Paris I Panthéon-Sorbonne : DESS Droit et administration de la communication audiovisuelle	127
Centre Européen de technoculture (CETECH) Université Paris-Dauphine : Maîtrise d'économie appliquée, filière "Ingénierie transdisciplinaire Art-Sciences-Entreprise"	129
Université de Paris Dauphine : DESS Gestion des Télécommunications, de la Télématicque et de la télévision	133
Université Paris-Nord Paris XIII UFR des Sciences de la communication : DEUG Culture et communication, MST Communication, filière Promotion et commercialisation des produits d'édition, DESS d'édition	135
Université de Bordeaux III - IUT B Département Carrières de l'information : DUT Documentation, option métiers du livre	139
Université de Haute-Alsace (Mulhouse) : Licence de lettres, option Librairie	141
REMARQUES SUR D'AUTRES FORMATIONS	143
ANNEXES	145
Annexe 1 : Définition des formations universitaires	147
Annexe 2 : Travaux et documents sur ce sujet	149

I - FORMATIONS PROPRES AU DOMAINE CULTUREL

**ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE
(ANFIAC)**

Formation longue (DESS Politiques culturelles et action artistique)
formation internationale et formations diverses

Adresse : 19 rue du Renard 75004 PARIS

Tél : (1) 42 77 33 22

Télécopie : 42 77 66 71

Date et circonstances de création :

L'ANFIAC, association créée en mars 1986, regroupe depuis juillet 1987 en un seul établissement :

- le CENAC (Centre National pour l'Action Artistique et Culturelle) ayant lui-même succédé en mars 1986 à l'ATAC (Association Technique pour l'Action culturelle) et qui formait des cadres d'entreprises artistiques et culturelles depuis 1982.
- le CFNA (Centre de Formation Nationale d'Avignon) qui avait été créé en 1983 pour former des cadres à la direction des projets culturels.

Statut, rôle de l'organisme :

Association subventionnée par le Ministère de la Culture et dirigée par un conseil d'administration constitué de professionnels et de représentants des partenaires institutionnels, l'ANFIAC s'adresse aux acteurs de la vie culturelle (professionnels, artistes, élus territoriaux ; elle a pour but de susciter et de participer à la réflexion dans le domaine de l'action culturelle et artistique, d'aider à la mise en oeuvre de politique et de projets culturels et artistiques.

Ces activités sont :

- . la formation de cadres et de responsables
- . l'organisation de colloques et de groupes de travail
- . la publication :
 - d'une revue de réflexion
 - d'un annuaire professionnel et de guides et documents pratiques
- . le conseil et l'étude de programmes, d'actions.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation à la conception et à la réalisation de programmes et de production artistique et culturelle, sous plusieurs formes :

- séminaires et journées d'études spécialisées proposés aux professionnels (ex : Communiquer un spectacle : 8 journées en 1990)
- stages techniques de courte durée organisés en convention avec d'autres organismes
- sessions conçues et réalisées en réponse à la demande de partenaires (administration, collectivités territoriales, CNFPT)
- formation de longue durée de responsables de projets, de structures et de politiques artistiques et culturelles visant à donner à des professionnels du secteur culturel les outils théoriques, méthodologiques et techniques leur permettant d'occuper les différentes fonctions à responsabilité de la production artistique, de la diffusion et de la mise en oeuvre de politiques et de projets culturels. (Cette formation s'adresse aux professionnels du secteur culturel qui souhaitent progresser dans le niveau des responsabilités qui leur sont confiées

ou élargir leurs activités à d'autres fonctions ou à d'autres domaines.
Une convention a été signée le 26 mars 1991 entre l'ANFIAC et l'Université de Bourgogne pour la création du DESS Politiques culturelles et action artistique (responsable du DESS à l'Université de Bourgogne : Claude Courvoisier).

- formation internationale à la conception, décision et gestion culturelles, formation de haut niveau nouvellement créée, commandée à l'ANFIAC par le Département des Affaires Internationales du Ministère de la Culture et soutenue par la Délégation au Développement et aux Formations de ce même Ministère ainsi que le Ministère de la Coopération. Sont également parties prenantes, notamment de par le dispositif de bourses d'études, l'UNESCO et le Ministère des Affaires Etrangères.

De type généraliste, c'est-à-dire ouverte sur tous les champs artistiques et culturels, cette formation s'adresse à des stagiaires étrangers, acteurs de terrain, fonctionnaires ou décideurs, agissant dans un secteur culturel de leur pays.

Lieu d'échange et de confrontation entre les expériences pluri-culturelles des stagiaires, la formation se propose d'apporter les connaissances générales et outils d'analyse politique, sociologique et culturelle nécessaires à la détermination de stratégies et à la coordination de politiques culturelles, à la conception et à la réalisation de projets culturels.

1) Formation de responsables de projets, de structures et de politiques artistiques et culturelles.

Responsables de la formation :

Michel Simonot, directeur
Elisabeth Louveau, responsable de la formation

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Formation longue :

. niveau d'étude équivalant à Bac +4

. une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le secteur culturel.

Chaque promotion accueille 15 à 20 personnes, admission sur dossier, épreuve écrite et entretien. Prochaine sélection : printemps 91 pour la rentrée en septembre 91.

Les autres formations s'adressent principalement à des cadres de direction d'entreprises culturelles.

Frais de scolarité :

Néant

Sanction de la formation :

DESS de Politiques Culturelles et Action Artistique, diplôme national de 3ème cycle délivré conjointement par l'Université de Bourgogne, Faculté de droit et de sciences politiques de Dijon et l'ANFIAC.

Certificat de fin d'études délivré par l'ANFIAC.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Fonctions de direction, d'administration, de conception, d'organisation, de gestion et de communication dans des entreprises diverses (établissement d'action culturelle, compagnies dramatiques et chorégraphiques, festivals, sociétés de production audiovisuelle) et dans les collectivités territoriales.

Durée de la formation :

15 mois à temps plein. La formation est agréée par le Ministère chargé de la formation professionnelle au titre de la rémunération des stagiaires.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

La formation est basée sur un triple principe :

- . l'apport de connaissances et la réflexion théorique et méthodologique,
- . l'échange et de travail commun entre les stagiaires,
- . le parcours individualisé de formation élaboré avec chaque stagiaire selon ses objectifs professionnels et ses acquis antérieurs.

C'est en fonction de ces projets personnels que les stagiaires choisissent leur terrain de stage pratique principal ainsi que le thème de la recherche qu'ils réalisent dans le cadre de la formation (recherche universitaire appliquée de 3ème cycle pour le DESS).

Les méthodes pédagogiques utilisées sont diverses :

- . cours et séminaires ;
- . travaux pratiques et études de cas ;
- . enquêtes sur le terrain ; stages d'observation auprès d'institutions culturelles publiques ou privées ;
- . rencontres avec des professionnels, des élus et des artistes ;
- . stages d'expérimentation professionnelle ;
- . production de documents écrits ou audio-visuels sur les différents thèmes abordés.

Le programme du tronc commun est adapté chaque année. Il couvre les sujets suivants :

A) CHAMP ARTISTIQUE

1. Enjeux philosophiques et esthétiques de l'art et de ses étapes

2. Travail sur les différents domaines artistiques

- . théâtre
- . musique
- . arts plastiques
- . livre
- . danse
- . audiovisuel et cinéma

Approche individuelle et sensible du domaine et des oeuvres pour une compréhension interne du processus de création

- Entraînement au "voir" et à la restitution
- Exercice du jugement et de la critique

3. Politique de programmation

- Logique des choix de programmation sur le plan artistique, social, économique
- Les notions d'avant-garde, d'innovation, de risque artistique

B) CONDITIONS DE L'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

1. Conditions politiques et idéologiques

- Les grands courants de pensée et leurs enjeux
- Histoire et philosophie des différentes politiques en matière de culture
- Politiques culturelles actuelles de l'Etat, des Collectivités Territoriales, des

entreprises privées sur le plan national et international

- Culture et développement

2. Conditions administratives et juridiques

- Les institutions nationales, internationales, locales et privées par lesquelles les politiques sont mises en oeuvre

- Statuts juridiques des acteurs culturels

- Droit du travail

- Droit des contrats (spectacle et audiovisuel)

- Droit de la propriété littéraire et artistique

- Fiscalité

3. Conditions économiques et financières

- Organisation et enjeux de l'économie contemporaine

- Budget de l'Etat et des Collectivités Territoriales

- Institutions financières

- Economie de la culture (secteur non-marchand, coût de production, loi de Baumol, subventions et mécénat,...)

4. Conditions sociales et culturelles

- Sociologie de la culture et grands courants de la sociologie (le goût, la médiation, les loisirs,...)

- Les pratiques culturelles et la connaissance des publics (méthodes d'évaluation, résultats, théories du marketing)

5. Conditions professionnelles

- Les réseaux professionnels en France et à l'étranger

- Les différents métiers et fonctions, leur évolution

C) METHODES ET OUTILS DE TRAVAIL

1. Coordination

- Stratégie d'entreprises ou de projets (méthodes et outils d'analyse)

- Psycho-sociologie des organisations

- Gestion des ressources humaines

- Organisation du travail personnel

2. Communication (avec des partenaires ou avec le public)

- Théories de la Communication

- Montage de dossiers et de projets

- Connaissance et pratique des différents supports :

. oraux : entretiens, accueil, argumentaires

. écrits : production de textes

. visuels : maquettisme, graphisme, audio-visuel

- Différentes formes de travail avec le public

- Relations avec la presse.

3. Gestion financière et commerciale

- Gestion de structures et gestion de production

- Budgets, plans de financement, comptabilité, trésorerie, inventaires, bilans

- Salaires et obligations sociales

- Choix et évaluation des outils : informatiques, techniques.

4. Langue (Anglais)

D) RELATIONS INTERNATIONALES

Particulièrement axée sur les pays européens, cette partie du programme porte également sur d'autres régions du monde.

1. Connaissance des conditions et des enjeux de la vie artistique dans différents pays

- Conditions économiques, historiques et sociales
- Evolution de la création artistique mondiale
- Politique et institutions culturelles internationales

2. Pratique de la langue anglaise

3. Voyages d'étude (4 voyages d'étude d'une semaine chacun par cycle)

- Rencontres avec des opérateurs culturels (responsables de centres culturels, de théâtre, de compagnies de spectacle vivant, d'orchestres, de galeries d'art, etc...)
- Rencontres avec des artistes, visite d'expositions, spectacles.
- Rencontres avec des élus et des représentants d'institutions nationales et régionales.

Les personnes qui interviennent dans la formation au titre de l'enseignement ou de la direction de recherches sont des professionnels, des artistes, des chercheurs, des universitaires ou des élus.

2) Formation internationale à la conception, décision et gestion culturelle

Responsables de la formation :

Michel Simonot, Directeur
Brigitte Remer, Responsable de formation

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

- Etre âgé de plus de 25 ans
- Bonne maîtrise de la langue française
- Niveau d'étude équivalent à 4 années post-baccalauréat
- Expérience professionnelle d'au moins deux ans dans un secteur culturel
- Projet personnel s'intégrant dans le contexte culturel du pays d'origine

Le choix des candidats (15 stagiaires) s'effectue en 2 temps :

- une pré-sélection dans les Services Culturels Français et Ambassades ou les Missions françaises de Coopération et d'Action Culturelle vérifiant les critères du profil demandé, en liaison avec les autorités nationales.
- la sélection définitive, réalisée à Paris par les responsables pédagogiques, sur proposition du Comité de Suivi.

Frais de scolarité :

La scolarité est gratuite.

Sanction de la formation :

Formation mixte, validée par :

- le DESS de Politiques Culturelles et Action Artistique option internationale, délivré par l'Université de Bourgogne
- le Certificat de fin d'études délivré par le Ministère de la Culture et/ou l'ANFIAC

Durée de la formation :

Onze mois, de novembre à septembre. Première promotion en 1991-1992

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

L'équipe pédagogique associe dans sa démarche divers partenaires institutionnels et universitaires français et étrangers. Elle est assistée, pour la définition des grandes orientations, d'un Comité de Suivi composé de représentants des organismes de tutelle et d'experts internationaux.

La détermination des priorités qui rythment les différents temps de la formation et en forment l'épine dorsale, réside dans sa définition même de "métissage des cultures" :

- Confrontation des expériences des stagiaires, à partir de leur propre contexte géographique et culturel, regards croisés à travers pays et continents, entre différents secteurs culturels et artistiques.
- Observation et échanges avec les différents acteurs de la vie culturelle française et étrangère par le biais de rencontres sur le terrain, voyages d'étude en France à l'étranger, stages.
- Recherche par la mise en oeuvre et la réalisation du mémoire de DESS, sur un thème se rapportant à leur secteur culturel d'origine ou non.
- Séminaire par la mise en oeuvre et la réalisation du mémoire de DESS, sur un thème se rapportant à leur secteur culturel d'origine ou non.
- Séminaires de réflexion et de confrontation ainsi que tables rondes abordés sous différents angles : historique, anthropologique, social, ou sous l'angle des savoir-faire. Les grandes problématiques suivantes seront posées :
 - . Culture populaire - Culture savante
 - . Identité et Universalisme
 - . Culture et Education
 - . Patrimoine culturel
 - . Politiques culturelles
 - . Industries culturelles
- Module d'acquisition d'outils et de techniques, notamment en ce qui concerne :
 - . la méthodologie du projet
 - . les cadres législatifs et juridiques de la production
 - . la communication
 - . la formation des personnels
 - . la gestion à long terme des projets et structures
- Connaissance des institutions et organismes internationaux

En marge de ces grandes options, sont déterminants :

- l'implication des stagiaires à tous les niveaux de mise en oeuvre du programme et de l'évolution même de ce programme.
- les échanges et travaux menés en commun avec les stagiaires, de la formation française ANFIAC sur des thèmes à définir et plus particulièrement les séminaires de méthodologie et de réflexion liés à la recherche.
- la participation et l'implication des stagiaires dans la vie culturelle et artistique.

AGENCE RHONE-ALPES DE SERVICES AUX ENTREPRISES CULTURELLES
(ARSEC)

DESS Développement culturel et gestion d'entreprise culturelle
Maîtrise et licence conception et mise en oeuvre de projet culturel
Stages divers

Adresse : 11 place Bellecour 69002 LYON
Tél : 72 41 92 11
Télécopie : 78 37 13 16

Date et circonstances de création :

L'ARSEC est née en 1983.

En 1981, sous l'initiative du Ministère de la culture est créée l'AGEC (Agence pour la gestion des entreprises culturelles), structure de conseil et de formation dans les domaines de l'organisation et de la gestion des entreprises culturelles.

En 1982, sous l'impulsion d'un réseau d'assistants de l'AGEC, des structures autonomes et régionales se constituent. Parmi ces structures, trois sont particulièrement actives dans le domaine de la formation : ARSEC, AGECIF, AGECS.

Statut, rôle de l'organisme :

Association, l'ARSEC est une agence conseil du secteur culturel à la triple mission de conseil, d'études et de formation.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Dès sa création en 1983, l'ARSEC a lié à ses prestations de conseil puis d'études la mise en place de stages de formation destinés à mettre au niveau et à approfondir les connaissances des responsables d'entreprises culturelles.

Progressivement, le contenu des stages proposés a évolué, substituant une démarche d'acquisition de savoir faire en gestion financière, marketing, management, à de simples journées d'information sur des règles de gestion (comptabilité, fiscalité) ou de droit. Avec cette évolution, la durée des stages s'est modifiée, les stages courts faisant place à des formules de stages de trente jours environ. L'ensemble de ce programme de formation s'est mis en place avec le partenariat financier du Conseil régional Rhône-Alpes et du Ministère de la culture.

Depuis 3 ans étaient proposés :

- des modules courts de 1 à 4 jours sur la communication publicitaire, les partenaires institutionnels de l'entreprise culturelle, les droits d'auteurs, les assurances... Ces stages proposent un approfondissement et des applications pratiques de gestion, de comptabilité.
- des modules longs de 15 à 25 jours sur la gestion financière, le marketing, la communication et la direction d'entreprises culturelles (professionnalisation, reconversion ou insertion professionnelle pour les administrateurs, chargés de production, artistes, chargés de la communication et des relations publiques des entreprises culturelles)

- une formation d'une année préparant à un diplôme de 3ème cycle de "gestion d'entreprise culturelle et de développement culturel" en collaboration avec la faculté d'anthropologie et de sociologie de l'université Lyon II, formation généraliste à la sociologie, l'économie et les politiques culturelles ainsi qu'au management de la culture, s'adressant aux directeurs ou cadres d'entreprises ou de projets culturels. Ce diplôme a été créé en 1988 sous le nom de DUGEC : diplôme universitaire gestion des entreprises culturelles.

Deux promotions de 15 et 20 étudiants ont déjà été formées, une troisième pendant l'année 1990-91. Elles sont composées essentiellement de professionnels qui cherchent une formation à la direction d'entreprises culturelles. A partir de 1991 un DESS a remplacé le DUGEC.

Actuellement l'ARSEC propose des stages de formation continue et une formation longue en collaboration avec l'Université.

Formation professionnelle continue

L'ARSEC propose des stages destinés à mettre à niveau et approfondir les connaissances des responsables d'entreprises culturelles.

Deux types de stages sont proposés

- des stages longs (20 à 25 jours) sur les thèmes gestion et administration de l'entreprise culturelle, marketing-communication, gestion des ressources humaines, direction d'une entreprise de spectacle vivant. Ces stages s'adressent à des administrateurs, chargés de productions, responsables de la communication et des relations publiques de tous les secteurs culturels.

- des stages courts (de 1 à 8 jours) sur la communication publicitaire, les droits d'auteurs, la fiscalité, le marketing, les assurances, les contrats du spectacle, la gestion administrative du personnel, les projets culturels internationaux. Ces stages proposent un approfondissement et des applications pratiques de gestion, de comptabilité, de marketing.

Formation universitaire (DESS, Licence, Maîtrise)

La filière "métiers de la gestion et du développement culturel" forme des cadres opérationnels chargés de concevoir, mettre en oeuvre et diriger un projet ou une entreprise culturelle dans toutes ses dimensions économiques, politiques, et sociologiques.

Organisée par l'ARSEC en collaboration avec l'Université Lumière (Lyon 2) (1), elle rassemble des apports pratiques et théoriques. Elle se compose d'un DESS Développement culturel et gestion d'entreprise culturelle (qui a remplacé en 1991 la DUGEC, diplôme universitaire de gestion d'entreprise culturelle et développement culturel créé en 1988), d'une Licence conception et mise en oeuvre de projets culturels (créée à la rentrée 1991) et d'une Maîtrise conception et mise en oeuvre de projets culturels prévue à partir d'octobre 1992.

Responsables de la formation :

Directeur de l'ARSEC : Roland DAVID

Secrétaire générale : Natalie MOULINIER-MALATRAIT

(1) Faculté d'anthropologie et de sociologie. Avenue Pierre Mendès France 69676 BRON CEDEX
Tél : 78 77 23 23

Pascale CHALIER, Anne DELEVAUX

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

DESS : étudiants niveau bac + 4 ou personnes de niveau bac+2 ayant une expérience professionnelle. Effectif limité à 20.

Licence : étudiants titulaire du DEUG et candidats disposant d'une expérience professionnelle dans le secteur culturel. Effectif limité à 30 dont la moitié de professionnels.

Frais de scolarité :

10 600 F pour le DESS

droits d'inscription universitaire pour la licence et pour la maîtrise
frais variables pour les stages.

Sanction de la formation :

DESS Développement culturel et gestion d'entreprise culturelle

Licence et maîtrise Conception et mise en oeuvre de projets culturels délivrés par l'Université Lyon 2.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

DESS : Directeur de projets culturels, administrateur d'équipements, d'institut de formation, responsable de communication, responsable d'équipe artistique, chargé de production, chargé d'études et de recherches, chargé de mission dans les collectivités locales.

Licence : Assistants chargés de production, assistants administrateurs d'équipement, attaché de presse, chargé de relations publiques, agents de développement.

Durée de la formation :

Pour le DESS une année d'octobre à septembre.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

DESS

1700 heures d'octobre à septembre dont 800 heures de cours et un stage de trois mois en entreprise.

Programme : Management (stratégies, marketing, et communication, contrôle budgétaire, analyse financière, animation des équipes), mouvements d'art (philosophie, courants esthétiques, débats d'idées, histoire des arts), politiques culturelles, pratiques des publics (sociologie de l'art et de la culture, acteurs et stratégies), méthodologie de projets.

Licence

400 heures de cours plus deux mois de stages en entreprise. Possibilité de suivre une option de Management de 120 heures à l'ARSEC (Coût 5 000 francs).

Programme : les champs artistiques et culturels (anthropologie de la culture, anthropologie du patrimoine, sociologie de l'art et de la culture, méthodologie de projets), institutions et politiques culturelles (économie de la culture, les politiques culturelles, sociologie des organisations culturelles, les nouveaux partenaires de l'entreprise culturelle), Gestion et communication (droit, fiscalité, comptabilité, gestion marketing).

Maîtrise

Elle comprendra un enseignement de 150 heures, un stage de trois mois en entreprise, ainsi qu'une option renforcée de management.

DEROULEMENT DE LA FORMATION EN 1991-92

Octobre	<p>MODULES DE BASE Politique générale de l'entreprise Sciences sociales Les politiques publiques La gestion budgétaire et financière Le marketing culturel Les méthodologies de projet Acteurs et stratégies</p>	Approche des différents secteurs culturels	Recherches bibliographiques
Janvier	<p>MODULES SPECIALISES Sociologie de la culture Politiques culturelles Communication culturelle Management d'une équipe Espace culturel européen</p>		ANALYSE DE PROJET Recherche documentaire Rédaction
Mars	<p>STAGE EN ENTREPRISE Connaissance de l'entreprise et définition d'un sujet de travail et d'analyse. Travail en équipe et recueil d'informations Proposition d'un plan de rapport de stage et pré-rédaction</p>	Débats et réflexions autour des Grands Concepts	Soutenance ANALYSE DE PROJET
Juin	<p>MODULES DE SYNTHESE Développement culturel Management stratégique Métiers de la culture</p>		Permanences d'encadrement
Juillet	<p>MEMOIRE Recueil des informations Elaboration d'un plan de travail Rédaction</p>		Préparation DES EPREUVES DE GESTION
Octobre	<p>SOUTENANCE Soutenance du mémoire</p>		Encadrement individuel par le directeur de mémoire et le coordinateur pédagogique ARSEC
			Soutien et réflexions sur l'insertion professionnelle

Intervenants : Universitaires et chercheurs, professionnels et spécialistes divers.

AGECIF
(Aide à la gestion des entreprises culturelles en Ile de France)

Adresse : 22 rue de Picardie 75003 PARIS

Tel. : 48 87 58 24

Date et circonstances de création :

Le ministère de la Culture a créé en 1981, une agence d'Aide à la gestion des Entreprises Culturelles (AGEC), divisée en permanences dans les régions. La permanence d'Ile de France, AGECEF, est devenue autonome en 1985.(1) L'AGECEF est toujours subventionnée par le Ministère de la Culture.

Statut, rôle :

Association - l'AGECEF a pour mission d'apporter aux responsables des entreprises culturelles une formation continue aux techniques de gestion. Elle a une triple activité de conseil en gestion et administration, de rencontre et de réflexion, et de formation.

L'AGECEF vient d'ouvrir un nouveau service de conseils en recrutement de type "chasseur de têtes" spécialisé pour tous les postes concernant la gestion, l'organisation, l'administration et la communication du secteur culturel.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

L'AGECEF propose de développer les compétences requises d'un administrateur dans les domaines financiers, juridiques, de la communication et du marketing.

Responsables de la formation :

M. Denis THEVENIN, directeur.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Pas de niveau exigé. Niveau Bac +2 ou +3 conseillé et connaissance préalable du secteur culturel.

Frais de scolarité :

Montants pour session 1991/92 :

Formation continue : 19 800 F

Formation discontinue : 21 800 F

Formation à la carte : de 6 000 à 13 000 selon les modules

Séminaires : de 2 000 à 6 000 F

Stage d'initiation : 1 500 F

Sanction de la formation :

Pas de diplôme, délivrance d'un certificat.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Administrateur d'entreprises culturelles.

(1) Voir aussi ARSEC, AGECE Grand Sud.

Durée de la formation :

La durée de formation varie selon le type de formation choisie : continue, discontinuée ou à la carte.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Choix entre :

- une formation longue en continu (4 jours par semaine pendant 10 semaines) 4 cycles proposés en 1991-92.
- une formation longue en discontinu (2 jours par semaine pendant 20 semaines) 4 cycles proposés en 1991-92.

Programme de la formation longue :

- Comptabilité et Finance (10 jours)
- Juridique (10 jours)
- Relations Internationales (6 jours)
- Communication et Marketing (10 jours)
- Administrations et politiques culturelles (4 jours)

- des séminaires

En 1990-91 avait été proposés la Gestion de la danse, Management, Production, Questions d'actualité.

En 1991-92 sont proposés :

- . Management (5 jours)
 - Savoir s'exprimer et savoir communiquer
 - Savoir animer une équipe
 - Savoir résoudre les problèmes
 - Savoir négocier
 - Savoir organiser son travail personnel

. Production (8 demi-journées)

Etude concrète du cas d'une production théâtrale dans un théâtre parisien. On tentera avec l'administrateur du théâtre, de démonter les mécanismes du montage et de l'exploitation du spectacle dans une démarche volontairement chronologique en retraçant par étapes successives, le processus d'imbrications complexes de toutes les dimensions commerciales, artistiques, stratégiques, promotionnelles et commerciales.

- des formations à la carte

modules proposés en 1991-92 :

Comptabilité et finance (10 jours) :

- Comptabilité générale (2 jours)
- Comptabilité analytique (2 jours)
- Analyse financière, relations avec les banques (2 jours)
- Cas pratique de comptabilité (2 jours)
- Stratégie du développement (2 jours)

Juridique (10 jours) :

- Statuts juridiques (2 jours)
- Législation sociale (2 jours)
- Fiscalité (2 jours)
- Droits d'auteurs (2 jours)
- Contrats du spectacle (2 jours)

Relations internationales (6 jours)

Communication Marketing (10 jours) :

- Définition des concepts (1 jour)
- Les relations presse (1 jour)
- Réalisation d'un dossier de presse (1 jour)
- Stratégie de négociation (1 jour)
- Le marketing direct (1 jour)
- Le marketing téléphonique (1 jour)
- Mécénat (2 jours)
- L'environnement économique du théâtre (1/2 jour)
- Expérience dans le théâtre (1/2 jour)
- L'élaboration d'une campagne de publicité (1/2 jour)
- Expérience dans la musique et la danse (1/2 jour)

Administrations et politiques culturelles (4 jours)

Stage initiation :

- L'association loi de 1901 et l'organisation de spectacles (1 demi-journée)
- La législation sociale (3 demi-journées)
- La fiscalité (1 demi-journée)
- La comptabilité (3 demi-journées)
- Les contrats du spectacle (1 demi-journée)

Intervenants : professionnels et parfois des chercheurs.

AGEC GRAND SUD

Adresse : 24 Boulevard du Jeu de Paume 34 000 MONTPELLIER

Tel. : 67 92 77 30

Date et circonstances de création :
1985 (Voir ARSEC et AGECEF)

Statut, rôle :
Association

Activité en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Agence spécialisée dans la gestion des entreprises culturelles dont la triple mission est le conseil, les études et la formation. Elle propose une formation complète de manager d'entreprises culturelles, ainsi que plusieurs petits stages de perfectionnement.

Responsables de la formation :
Jean-Louis Villaume, directeur de l'AGEC,
Odile Aigon, responsable de formation.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :
Bac +2 ou 3 conseillé et connaissance préalable du secteur culturel.

Frais de scolarité :
14 000 F (en alternance) et 18 000 F (à plein temps) pour la formation de Manager, divers tarifs (environ 200 F la journée) pour les petits stages.

Sanction de la formation :
Diplôme AGECE de Manager d'entreprises culturelles sur présentation d'un mémoire, ou attestation de fin de stage.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :
Manager d'entreprises culturelles, cadres de l'administration culturelle, toutes fonctions administratives dans l'entreprise culturelle.

Durée de la formation :
Voir ci-dessous

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

- Deux formules proposées pour la formation de manager d'entreprises culturelles :
 - en alternance : une semaine par mois pendant 11 mois (440 heures).
Organisation modulaire : la formation peut être commencée à tout moment.
 - en résidence : 700 heures de cours et 200 heures de stage en entreprise culturelle.
- stages courts de 40 à 120 heures spécialisés sur l'une des compétences du manager, ou sur les particularités d'un secteur (ex : rock).

Programmes :

Cours théoriques et études de cas, 11 modules où s'articulent les différentes matières :

- comptabilité
- gestion
- droit
- sociologie de la culture
- marketing et culture
- vente de produit culturel
- communication interne et organisation du travail
- publicité - communication
- stratégies de développement
- langues vivantes
- informatique de gestion

Formateurs : Universitaires et professionnels

Autres stages proposés en 1991 et 1992 :

Droit appliqué au secteur culturel

Partenaire de l'Action culturelle

Marketing et vente de produit culturel, perfectionnement Publicité, communication externe

Communication interne

Comptabilité gestion pour le secteur de l'édition du livre

Commercialisation et diffusion des produits de l'édition

Manager du groupe de rock et de show business

Comptabilité informatique dans l'entreprise culturelle

Informatique et gestion dans l'entreprise culturelle.

**INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT CULTUREL
(ISMIC)
Formation de niveau 3e cycle d'université**

Adresse : 3 rue Danville 75014 PARIS

Tél : (1) 43 20 73 73

Télécopie : 43 20 48 53

Date et circonstances de création :

En 1987, Claude Mollard, Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes, ancien Délégué aux Arts Plastiques au Ministère de la Culture et ancien Secrétaire Général du Centre Pompidou, créait une Agence d'Ingénierie Culturelle (ABCD) et l'ISMIC après avoir rédigé un rapport sur l'Ingénierie culturelle dans lequel est exprimé le besoin de former des cadres compétents en matière de Gestion et d'Ingénierie dans les domaines de l'action culturelle ("Profession Ingénieur culturel" ; manifeste pour une nouvelle manière de penser l'action culturelle - Editions de la différence 1986.

Statut, rôle de l'organisme :

Association, établissement Privé d'Enseignement supérieur proposant une formation de niveau 3ème Cycle d'Université dans le domaine de l'Ingénierie Culturelle.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Le cycle long de formation de l'ISMIC - niveau 3e Cycle d'Université - a été créé en octobre 1987.

Aujourd'hui, l'ISMIC propose également des actions dans le cadre de la formation professionnelle : programmes et formations "à la carte" pour des institutions culturelles, des entreprises, des collectivités territoriales.

Responsables de la formation :

Directeur : Claude Mollard

Direction des études : Marie-José Mollard

Il existe des responsables pour les différents secteurs : Bernard Faivre d'Arcier (Théâtre), Jacques Pomonti (Télévision, Communication) ; Dominique Wallon (Cinéma) ; Jean-Louis Cordebard (Edition) ; Paul-Hervé Parsy (Arts Plastiques) ; Stéphane Martin (Musique)

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Niveau bac +4 minimum. Formation requise : école supérieure de commerce/gestion, Institut d'études politiques, droit, sciences économiques (les diplômés d'autres disciplines pourront être admis sur dossier).

Sélection des candidats sur concours : épreuve écrite et entretien avec un jury

Nombre de places disponibles : 30.

Frais de scolarité :

40 000 F dont 500 F de frais d'ouverture du dossier de candidature et concours.

Sanction de la formation :

Le diplôme de l'ISMC

La formation de l'ISMC correspondant à un 3ème cycle d'application professionnelle.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Fonctions dans l'administration, la production ou le conseil : gestion de projets, conseil, programmation culturelle, production de manifestations.

Durée de la formation :

8 mois et demi d'octobre à juin.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

La formation de l'année 1991-1992 comprend :

- un enseignement général de 5 mois comprenant un tronc commun et un enseignement spécialisé à choisir entre 2 spécialisations
- un stage de 3 mois et demi avec un objectif concret en ingénierie, production ou administration culturelle.

Tronc commun (248 h) (la plupart des cours sont programmés de 16 heures à 19 heures) :

- Les outils de management culturel
 - . Economie de la culture et de la communication (27 heures) : macro-économie de la culture, financements des collectivités publiques, dépenses culturelles des ménages, industries culturelles)
 - . Politiques culturelles publiques (27 heures), nationales territoriales, internationales
 - . Sociologie de la culture (27 heures) : enquêtes de publics, analyse de la production artistique, marketing et communication
 - . Droit (27 heures) : droit public de la culture, propriété artistique, statut des entreprises culturelles, mécénat
- Stratégies de management spécifiques pour la production et la diffusion de la culture et de la communication : arts plastiques, édition, spectacle vivant, musique, télévision, cinéma (90 heures)
- Travaux de groupes-enquêtes sur le terrain (50 heures)

Enseignements spécialisés : au choix

- soit spécialisation ingénierie culturelle
étude de cas concrets (audit financier d'une institution, d'une collectivité locale, d'un projet culturel, conception de projets culturels, études de faisabilité d'un équipement culturel)
- soit spécialisation administration culturelle
étude de cas : gestion financière ; gestion de la production, organisation de tournées ; programmation artistique ; droit du travail, contact, gestion du personnel ; entraînement à la négociation ; marketing et communication des productions culturelles.
cette spécialisation comprend une mise à niveau pour les étudiants qui n'ont pas de formation économique

Intervenants : artistes, responsables d'institutions culturelles, chefs d'entreprises, économistes, sociologues.

ECOLE SUPERIEURE DES METIERS DE LA CULTURE

Adresse : 90 rue des Archives 75003 PARIS

Tel. : 48 04 07 06

Date et circonstances de création :
Septembre 1990

Statut, rôle :
Association, établissement d'enseignement supérieur privé

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation professionnalisée de gestionnaires, d'organismes et d'activités concernant tous les secteurs de la vie culturelle, de chargés d'études ou consultants, de responsables de projets culturels.

Responsables de la formation :
Corinne Ducrey

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :
Diplôme de l'enseignement supérieur (niveau maîtrise au moins) ou expérience professionnelle d'au moins 5 ans.
Admission sur examen de dossier + entretiens.

Frais de scolarité :
32 000 F en 91-92

Sanction de la formation :
Diplôme de l'école

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :
Responsables de projets culturels, chargés de mission auprès des agences de communication et d'ingénierie culturelles et auprès d'entreprises mécènes, spécialistes des affaires culturelles dans les organismes publics au niveau national ou local, administrateurs d'organismes ou d'activités artistiques.

Durée de la formation :
Onze mois à plein temps

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :
La formation comprend des enseignements fondamentaux, des cours spécialisés et des séminaires

Enseignements fondamentaux
- droit de la culture (52 H.) (Claude Bernfeld)
- marketing culturel (50 H.)
- gestion et fiscalité de la culture (46 H.)
- ressources et stratégies (20 H.) (Georges Baldacchino)

Cours spécialisés : l'environnement culturel

- économie de la culture (36 H.) (Serge Kancel)
- histoire et philosophie des arts (36 H.)
- politiques culturelles (20 H.) (Corinne Ducrey)
- relations presse et revue d'actualité (20 H.)
- nouveaux média et nouvelles technologies (20 H.) (Claire Viénot)
- panorama des secteurs et des métiers culturels (20 H.)

Séminaires : pratiques professionnelles

- réalisation d'un étude (50 H.) (Elian Chekroun)
- conception et élaboration d'un projet culturel (60 H.) (Jean Pelletier)
- stage : recherches et méthodes (20 H.) (Jean Pelletier, Corinne Ducrey)

La formation comprend en outre un stage ainsi que des conférences.

Enseignants : des professionnels et des universitaires

Programme en 1990-91 450h

Enseignements fondamentaux

- Droit de la culture (56h)

Les professions de la culture (droit des auteurs et des artistes interprètes en France, dans la CEE et en droit international, contrats de production, d'édition et de représentation, droit du travail)

Les entreprises et les institutions culturelles (analyse des structures juridiques dans les différents domaines)

- Gestion des secteurs culturels (56h)
gestion financière et fiscalité de la culture
ressources et stratégies

- Communication culturelle (64h)
Le marketing culturel
Dossier de presse - revue d'actualité

Cours spécialisés

- Economie de la culture (40h)
- Politiques culturelles (40h)
- histoire et philosophie des arts (40h)
- Les enjeux culturels (58h) sous la forme d'exposés- débats : les nouvelles technologies, les nouveaux concepts (mécénat, décentralisation culturelle, démocratisation culturelle, "communiculture"...))

Séminaires

Insertion professionnelle (14h)

Méthodologie (54h)

Conception et réalisation de projets culturels (28h)

**FONDATION CLAUDE-NICOLAS LEDOUX
ET ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE DIJON
Mastère spécialisé européen de management des entreprises culturelles**

Adresse : Ecole supérieure de commerce de Dijon
29 rue Sambin 21000 DIJON

Tél : (33) 80 72 59 00
Télécopie : 81 54 45 01

Date et circonstances de création :

Lancée en 1989 à la suite d'une étude de besoins dans la CEE, cette formation a accueilli sa première promotion en novembre 1990. Le Mastère Spécialisé Européen de Management des Entreprises Culturelles est habilité par la Conférence des Grandes Ecoles de Gestion de France.

Organisé par Fondation Claude-Nicolas Ledoux (1) et le Groupe Ecole Supérieure de Commerce - Bourgogne, Franche-Comté, le Mastère est une formation de 3ème Cycle diplômante d'une durée d'une année à plein temps. La formation se déroule alternativement à Dijon et à Arc et Senans, avec un voyage d'étude en Europe. La période de formation théorique est suivie d'une mission en entreprise qui fait l'objet de la rédaction et soutenance d'une thèse professionnelle.

Statut, rôle de l'organisme :

Association loi 1901, résultant d'une convention entre l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et la Fondation Claude-Nicolas Ledoux

Partenaires associés : le Ministère de la Culture et de la Communication, la Région de Bourgogne, la Région Franche-Comté

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation européenne de professionnels de la gestion d'entreprises culturelles capables de :

- gérer et animer un centre de niveau ayant vocation à programmation des activités culturelles diversifiées
- gérer et valoriser un monument historique un patrimoine ethnologique, industriel ou architectural
- gérer et développer une fondation privée
- créer et développer des activités de tourisme culturel et de congrès dans un site prestigieux
- manager une entreprise dans le secteur des industries de la culture ou en relation avec elles.

Responsables de la formation :

Luc Gruson, directeur exécutif
Mario d'Angelo, coordination pédagogique
Zohra Kaim, Carmen Pujol, assistantes
Comité scientifique et comité d'experts

(1) créée en 1972, dont la vocation initiale est de faire revivre un monument historique, la Saline royale d'Arc et Senans. Elle mène aujourd'hui une activité à caractère culturel, touristique et scientifique (Saline Royale 26610 Arc et Senans tél : 81 54 45 00)

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Bac + 5 ou Bac +4 avec une expérience reconnue d'au moins trois ans dans un domaine culturel

Diplômé d'une Grande Ecole, diplômé d'études universitaires dans les disciplines de l'économie, de la gestion ou du droit ou communication d'entreprise, littéraires, artistiques, architecture.

Titulaire d'un diplôme européen d'études supérieures.

Sélection : deux sessions de sélection par un jury : juin 91 - septembre 91.

Le projet suppose une promotion composée d'étudiants d'origines diverses :

- des "gestionnaires" et des "littéraires",
- des Français et des non-Français,
- des étudiants avec expérience professionnelle confirmée et des étudiants fraîchement diplômés de 2e cycle.

Frais de scolarité :

32 000 Francs (4650 Ecus) (comprenant coûts de déplacement et hébergement du voyage d'étude en Europe)

Frais de dossier : 450 Francs (65 Ecus).

Sanction de la formation :

Mastère de Management des entreprises culturelles

diplôme habilité par la Conférence des Grandes Ecoles de France.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

personnes

- aptes à occuper des fonctions à responsabilité de gestion dans des organisations culturelles en Europe : communication et marketing, développement, administration et finance, gestion du personnel,
- spécialisées dans la gestion de lieux ou projets à identité forte, notamment dans le domaine du patrimoine.

Durée de la formation :

1 an, de novembre à novembre, à plein temps

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

La formation comprend :

- des séminaires en résidentiel à la Saline d'Arc et Senans (4 jours par semaine, 4 modules de 3 semaines)
- deux sessions européennes à Dijon et à Bruxelles
- une mission de 3 mois
- l'étude d'un projet concret de valorisation et d'animation de site.

L'enseignement est effectué en Anglais et en Français.

Le déroulement du mastère s'effectue de la manière suivante :

MODULE D'INTRODUCTION (Novembre à décembre)

Il comporte un séminaire d'intégration et des mises à niveau qui concernent les langues (anglais et français), la gestion générale de l'entreprise ainsi qu'une introduction à la socio-économie de la culture et du patrimoine.

Les contours exacts de cette séquence seront définis en fonction des profils des étudiants. Ceux-ci dès le départ feront un bilan personnalisé et se construiront

un plan de travail et de progression.

Les formules de travail proposées laissent une large place aux travaux de groupe de niveau, avec des animateurs (ceux-ci pourront être des étudiants si les compétences internes au groupe le permettent) et des restitutions en grand groupe, permettant un échange plus large avec un professeur.

Parallèlement, une série de rencontres avec des personnalités artistiques permettront aux étudiants d'être sensibilisés et d'analyser les conditions de la production artistique et la dimension esthétique du produit et de l'entreprise culturelle.

MODULE DE GESTION 1 et 2 (décembre et janvier)

Objectifs : mettre l'accent sur l'application des concepts et outils de gestion aux spécificités de l'entreprise culturelle.

Il démarre par un audit d'entreprise et se termine sur une étude quantitative intégrant les attentes des publics et les pratiques culturelles des populations, avec la définition d'une action marketing.

Gestion des organisations et des hommes (3 journées)

- fonctionnement organisationnel et système humain de l'entreprise : division des rôles, hiérarchies, contrôles.

Audit organisationnel et humain (7 journées)

- en application du séminaire GOH, il permet une ouverture concrète sur un fonctionnement d'entreprise culturelle d'une certaine taille,
- il mettra notamment l'accent sur les problèmes de communication interne,
- comprend préparation méthodologique, entretiens, analyse, rapport et restitution.

Marketing des produits culturels (4 journées)

- définition du produit et du marché, fixation des prix,
- utilisation des socio-styles, études de marché,
- plan marketing, création de l'événement.

Etude des publics d'une activité culturelle (7 journées)

- application concrète des techniques marketing, elle permet aussi de mettre en oeuvre des techniques quantitatives d'analyse,
- comprend préparation méthodologique, entretiens, analyse, rapport et restitution.
- le traitement informatique sera accompagné d'une formation spécifique donnée par le Centre de Calcul de l'ESC.

Gestion budgétaire et financière (6 journées)

- comptabilité analytique et prix de revient,
- gestion de la trésorerie,
- contrôle budgétaire et contrôle de gestion,
- planification pluriannuelle,
- informatisation de la gestion.

Cadres législatifs et fiscaux en Europe (4 journées)

- droit du spectacle-vivant (notamment les contrats) et les oeuvres d'art,
- structures juridiques et fiscalités,
- droit du travail dans le secteur culturel.

MODULE DE MANAGEMENT STRATEGIQUE ET EFFICACITE DU MANAGER (mars)

Politique générale de l'entreprise à identité forte (4 journées)

- stratégies d'entreprise et d'activités,
- identité et culture de l'entreprise
- décision d'investissements.

Négociation/communication stratégique avec l'environnement (2 journées)

- analyse stratégique de l'environnement,
- évaluation des enjeux (politiques, artistiques, financiers...)
- place du mécénat (vue des 2 côtés),
- techniques de négociation.

Internationalisation des activités (4 journées)

- les marchés, les produits : le cas de la musique et du disque,
- conduite de projets internationaux.

Efficacité personnelle (3 journées)

- attitudes et styles de management,
- gestion de l'innovation,
- gestion du temps,
- créativité, brainstorming.

SESSIONS EUROPEENNES (février et avril)

Elles sont thématiques.

La session européenne de Dijon portera sur l'analyse des environnements institutionnels des entreprises culturelles à identité forte en Europe : acteurs et politiques publiques dans chacun des principaux pays de la CEE.

La session européenne de Bruxelles est centrée sur :

- le tourisme culturel, problématique fondamentale dans les politiques de développement, valorisation et animation de sites et lieux à identités fortes.
- les institutions européennes
- les acteurs culturels en Belgique

Contenus du séminaire Tourisme Culturel :

- . Les politiques touristiques en Europe et les collaborations entre les collectivités publiques dans ce domaine,
- . les acteurs "professionnels" et culturels,
- . la place du patrimoine et l'organisation de circuits incluant des sites à identité forte,
- . animation de lieux et création d'événement comme moteur du tourisme culturel,
- . les publics du tourisme culturel,
- . tourisme culturel et développement régional

L'évaluation des étudiants comprend le contrôle continu, le stage en Europe et la thèse professionnelle.

Le contrôle continu porte :

- . d'une part, sur les deux travaux de groupe qui donnent lieu à un mémoire collectif : l'audit organisationnel et l'étude marketing

. d'autre part, sur les contenus des séminaires, sous la forme de QCM permettant aux étudiants et aux tuteurs de vérifier leur évolution et plan de travail.

Le contrôle continu compte pour un tiers de la note globale, avec l'obligation pour chaque étudiant d'avoir une moyenne de 10.

Le stage fait l'objet d'une évaluation conjointe faite par le demandeur de stage et le tuteur de l'étudiant. Cette note compte pour un tiers de la note globale. Les critères d'appréciation portent sur les capacités relationnelles qu'il sait développer, la qualité d'insertion dans un milieu professionnel, enfin ses méthodes de travail et de raisonnement.

La thèse professionnelle fait l'objet d'une soutenance devant un jury et compte pour un tiers de la note finale.

Les intervenants et tuteurs prévus sont les suivants :

MODULE D'INTRODUCTION

Mario d'Angelo, Coordination pédagogique du Mastère

Alain Busson, Chef de Département au Service Prospective et Etudes Economiques de France Télécom : Stratégie de l'entreprise culturelle.

Marc Coulon, Directeur Affaires culturelles de Lille : Marketing général.

Aleth Montuelle, Professeur Contrôle de Gestion ESC : Gestion comptable et financière.

François Roche, Directeur Général Fondation Ledoux et artistes invités : Rencontres sur le thème de la dualité artiste/gestion.

Pascal Usquin, professeur-assistant informatique ESC : micro-informatique

GESTION 1 ET 2

Mario d'Angelo : Gestion des Organisations et des Hommes

Marc Coulon : Marketing des produits culturels

Luc Gruson, Directeur Administratif et Financier Fondation Ledoux, Directeur Exécutif du Mastère : Gestion Budgétaire et financière

Anne Laffanour, Directrice Agence Cités : Audit Organisationnel et Humain

Hyacinthe Lena, Directeur DESS Paris 9 : Droit et fiscalité dans les arts

Alain Modot, Secrétaire Général de la Coordination Européenne des Industries Audiovisuelles : Droit et fiscalité dans les activités culturelles.

Richard Pulford, Directeur général de South Bank Centre : Gestion administrative.

Christoph Vitali, Directeur Général Kulturgesselchaft Francfort : Gestion de projet européen (exposition).

ACTEURS ET POLITIQUES PUBLIQUES EN EUROPE

Carla Bodo, ISPE Rome

Luis Bonet, Directeur Mastère Gestion Culturelle de Barcelone

Albert Botbol, Ancien Directeur à l'Unesco

Augustin Girard, Chef du Département des Etudes et de la Prospective du Ministère de la culture et de la Communication. Paris

Christopher Gordon, Directeur du CORAA, Grande Bretagne

Raymond Weber, Conseiller du Gouvernement Luxembourgeois

Andreas Wiesand, Directeur Institut de Recherche pour la Culture. Bonn

MANAGEMENT STRATEGIQUE ET EFFICACITE PERSONNELLE

Mario d'Angelo, Analyse stratégique et Négociation avec l'environnement/efficacité personnelle.

Nicolas d'Andoque, Directeur Pechiney et SCI Abbaye de Fontfroide, conférencier, Un exemple de projet intégré privé.

Marc Bohren, WIP International, Genève. Recrutement, Projet de carrière.

Henri Heugel, Directeur International ESC : Problématique générale de l'internationalisation des marchés.

Alain Busson : Stratégie de l'entreprise.

François Roche : International (mécénat, coproductions).

Claude Roynette, Directeur ESC Conseil : Gestion du temps

FONDATION MARCEL HICTER
Certificat européen en administration et gestion culturelles

Adresse : 14 rue Cornet de Grez B -1030 Bruxelles Belgique

Tél : 32 (0) 2/219 98 86

Télécopie : 2/217 67 10

Date et circonstances de création :

Projet de formation lancé à la suite des travaux du Projet Culture et régions du Conseil de l'Europe à l'initiative de la Communauté française de Belgique et du Grand Duché du Luxembourg avec le soutien du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés Européennes et de l'Unesco. La France et la Grèce (1991-1992), la Suède, l'Angleterre et l'Ecosse (1992-93) etc... y participent.

Statut, rôle de l'organisme :

La Fondation Marcel Hicter a été chargée de gérer cette formation.
Première promotion en 1990-1991. Pour la deuxième promotion, collaboration de l'ANFIAC, d'Eurocréation et de la Fondation C.N. Ledoux.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation créée pour permettre à des responsables culturels en fonction de différentes régions d'Europe de mieux gérer leurs projets de développement culturel et favoriser l'échange d'expériences, et faciliter la mise sur pied d'un réseau concret de responsables culturels régionaux.

Responsables de la formation :

M. Jean-Pierre Deru, directeur de la Fondation.
Mme Ritva Mitchell, M. Gilles Roussel, Rod Fisher
Il existe un Conseil scientifique composé de personnalités culturelles européennes qui constitue aussi le jury du diplôme.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Responsables culturels de différentes régions d'Europe ayant une expérience d'au moins 3 ans dans le développement culturel d'un territoire
admission sur dossier
limite d'âge des candidats de 40 ans
nombre de participants limité à 25 personnes.

Frais de scolarité :

2500 Ecus versés par le candidat ou la région mandante

Sanction de la formation :

Certificat européen en administration et gestion culturelles

Durée de la formation :

Une année universitaire

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

La formation se déroule en trois phases :

1) résidentielle : 2 fois 2 semaines

4 modules :

- l'Europe, sa culture et ses régions
- Développement territorial (à partir des projets des stagiaires)
- Planification stratégique des projets culturels
- Gestion opérationnelle de projets culturels

2) pratique : 2 périodes de 4 mois comprenant
une expérimentation par chaque stagiaire sur son terrain
la confrontation avec un autre terrain
la rédaction d'un rapport.

3) évaluation : analyse des expériences des stagiaires
le certificat est délivré aux stagiaires par un jury (le Conseil scientifique)
en fonction de leur participation aux travaux, du travail fournis sur le
terrain et de la qualité des rapports produits.

ECOLE NATIONALE DES CHARTES

Adresse : 19 rue de la Sorbonne 75005 PARIS

Tél : 46 33 41 82

Télécopie : 43 29 89 75

Date et circonstances de création :

1821

Statut, rôle de l'organisme :

Grand établissement d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education nationale

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Former des chercheurs préparés à la critique, à l'interprétation et à l'exploitation des documents, au sens le plus large, de l'histoire de France et assurer la formation scientifique des cadres responsables de la conservation du patrimoine national

Responsables de la formation :

Direction : Emmanuel Poulle

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Les élèves sont nommés par le Ministère de l'Education nationale à la suite d'un concours réglementé par l'arrêté du 15 avril 1991. Le nombre de places mises au concours est fixé chaque année par arrêté interministériel, en rapport avec le nombre des emplois publics dont la vacance est prévisible lors de la sortie de l'Ecole des élèves recrutés.

Les candidats peuvent choisir entre le statut d'élève fonctionnaire stagiaire et celui d'élève non fonctionnaire.

Frais de scolarité :

Néant

Sanction de la formation :

Diplôme de fin d'études conférant le titre d'archiviste-paléographe.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Les élèves de l'Ecole des chartes sont promis aux responsabilités de la conservation du patrimoine, notamment pour le domaine de l'écrit : ils entrent donc par concours qui leur est réservé soit à l'Ecole nationale du patrimoine (conservation des archives), soit à l'Ecole nationale des sciences de l'information et les bibliothèques (conservation des livres).

Durée de la formation :

3 ans suivis du dépôt et de la soutenance d'une thèse.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Les enseignements sont organisés suivant deux filières, l'une plus particulièrement axée sur les disciplines relatives aux époques médiévale et moderne, l'autre axée sur les époques modernes et contemporaines. Une grande partie des enseignements est commune aux deux filières.

L'ensemble des cours vise à donner une formation pluridisciplinaire dans le domaine des sciences fondamentales de l'histoire. Les cours sont soit des cours magistraux, soit des travaux dirigés.

Enseignements assurés par un corps de professeurs titulaires et par des chargés de cours (professeurs d'université, membres du corps des archives et des bibliothèques, chercheurs du CNRS).

ECOLE NATIONALE DU PATRIMOINE

Adresse : 266 Boulevard Raspail 75014 PARIS

Tél. : 43 21 93 11

Télécopie : 45 38 97 49

Date et circonstances de création :

Créée par un décret du 16 mai 1990, pour former les personnes qui se destinent aux activités de la conservation du patrimoine, l'Ecole Nationale du Patrimoine fait suite à la création en 1987 d'un département scientifique de formation au sein de l'Ecole du Louvre.

Ouvert en janvier 1991 (1)

Statut, rôle :

Etablissement public sous la tutelle du Ministère de la culture et de la communication.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Ecole l'application de haut niveau, elle a pour vocation première de former en 18 mois des conservateurs stagiaires du patrimoine recruté sur concours et dont le statut a été institué par décret du 16 mai 1990, ainsi que les personnels territoriaux de catégorie A travaillant dans le domaine patrimonial.

Son activité s'étend également à la formation continue de ces différents agents ; elle pourra participer aussi à la formation continue d'autres ayant des responsabilités dans le domaine du patrimoine Elle pourra organiser des stages à la demande pour des personnes relevant du droit privé ou des étrangers.

Responsables de la formation :

Directeur : Jean-Pierre Bady

Directeur des études : Pierre-Laurent Frier

Directeur-adjoint, chargé des stages : Claude Roux

Directeur administratif et financier : Marie Pittet

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

- par la voie d'un concours externe, ouvert, pour chacune des spécialités autre que la spécialité archives, aux candidats âgés de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année du concours, titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme de même niveau (concours unique avec certaines épreuves à option en fonction des spécialités choisies par les candidats : archéologie, archives, bibliothèques du patrimoine, inventaire général, monuments historiques, musées

- pour la spécialité archives un concours spécifique est réservé aux élèves de l'Ecole nationale des Chartes ayant satisfait aux obligations de scolarité de la troisième année de cette école et âgés de moins de 30 ans au 1er janvier de

(1) elle a accueilli en janvier 1991 les conservateurs stagiaires du patrimoine recrutés à l'automne 1990 pour la dernière fois sur concours spécifiques.

l'année du concours (il comprend un entretien avec le jury).

- par la voie d'un concours interne ouvert pour chaque spécialité, pour un sixième du nombre total des postes pourvus au concours, aux candidats âgés au plus de 40 ans au 1er janvier de l'année du concours, ayant 7 ans de services effectifs comme fonctionnaires ou agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, et appartenant à un corps, un emploi ou un cadre d'emploi classé en catégorie A ou B.

Les règles d'organisation du concours d'accès au corps de la conservation du patrimoine ont été fixées par l'arrêté du 21 juin 1990 (J.O. au 25 juillet). L'Ecole du Louvre et plusieurs universités préparent au concours d'entrée. Premier concours à l'automne 1991.

Frais de scolarité :
Gratuit

Sanction de la formation :

Diplôme de conservateur du patrimoine. Les élèves sont titularisés dans le corps des conservateurs du patrimoine, à condition d'avoir signé l'engagement de servir l'Etat pendant 10 ans, dans l'une des spécialités suivantes :

- Archéologie
- Archives
- Bibliothèques du patrimoine
- Inventaire général
- Monuments historiques
- Musées

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Conservateurs du patrimoine,
Fonctionnaires ayant des responsabilités administratives et scientifiques dans le domaine de la conservation du patrimoine.

Durée de la formation :
18 mois

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Formation concrète sous forme d'enseignements pratiques et de stages

Les enseignements

Ils se déroulent sous la forme de travaux par groupes (études de cas, contacts avec les administrations...). Des visites dans des centres de documentation, des laboratoires, des travaux sur le terrain sont organisés.

Intervenants venant d'horizons variés

Un coordonnateur est chargé de chaque module d'enseignement.

Les enseignements comprennent :

- des enseignements généraux communs aux différents conservateurs stagiaires
- des enseignements par spécialités.

Les enseignements sont organisés à mi-temps, le reste du temps étant consacré à un approfondissement et un élargissement des connaissances ou à la conduite d'une recherche personnelle.

Un séminaire sur un thème transversal susceptible d'intéresser tous les conservateurs stagiaires et des enseignements de langue sont organisés.

Les stages

ils précèdent volontairement les enseignements, ils comprennent un stage en administration culturelle (direction régionale des affaires culturelles, service culturel de collectivité territoriale), un stage dans une institution patrimoniale et un séjour à l'étranger.

La formation se déroule ainsi :

- . Stage de 2 mois en administration culturelle
- . premier groupe d'enseignements généraux (280 h de mars à juillet)
 - modules :
 - . Institutions administratives générales et patrimoniale (40 h - coordinateur Yves Jegouzo, professeur à l'Université de Paris I)
 - . Economie du patrimoine (30 h Xavier Greffe) : les incidences économiques directes et indirectes du patrimoine, le marché des oeuvres de l'art, la fiscalité du patrimoine, l'économie de l'information)
 - . Droit du patrimoine (40 h- Christian pattyn, ancien Directeur du patrimoine)
 - . Outils techniques : informatique de base, informatique documentaire, photographie et photogrammétrie...
 - . Gestion publique et financière (30 h Guy Vidal, Receveur général des finances)
 - . Gestion sociale (30 h - bernard Brunhes, aincien chef du service des affaires sociales au Commissariat au Plan)
 - Voyage d'études
- . Stage patrimonial
- . Deuxième groupe d'enseignements .
 - Modules :
 - . Patrimoine et diffusion (80 h - jacques Charpillon sous-directeur des affaires scientifiques et culturelles à la Direction des musées de France
 - . fonctionnement, aménagement et construction de bâtiments patrimoniaux (40 h) (Joseph Belmont, Président de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques).
 - . traitement, conservation et restauration du patrimoine (150 h) (France Dijoud, chef du service de restauration des musées de province).
 - approfondissement des techniques propres aux spécialités
 - stage à l'étranger (1 mois)

Stages de formation continue

Parmi les stages proposés en 1991 on peut citer :
L'Europe et le droit du patrimoine
Initiation à la gestion du patrimoine archéologique
Les publics du patrimoine.

DIRECTION DES MUSEE DE FRANCE
Stages

Adresse : Direction des Musées de France - Département des publics,
de l'action éducative et de la diffusion culturelle
34 quai du Louvre 75041 PARIS CEDEX 01

Tél : 42 60 39 26

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Parmi les stages de formation continue destinés aux professionnels travaillant dans et avec les musées a été organisé en 1992 un stage "Elaborer un projet culturel de musée"

Responsables de la formation :

Elisabeth Caillet - Odile Coppey

Frais de scolarité :

1000 F (1)

Durée de la formation :

3 jours (les 22, 23, 24 janvier 1992)

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Stage élaborer un projet culturel de musée :

A partir des méthodes d'analyse des collections, des publics, des partenaires, de l'environnement, réflexion technique sur les outils nécessaires à la mise au point d'un projet culturel de musée : grilles d'évaluation des produits, articulation avec le développement territorial, conséquences en termes d'actions nouvelles et de prévisions d'évolution de ressources humaines et financières (en particulier partenariales).

Intervenants : des conservateurs, des responsables de services d'action culturelle, des chercheurs, des professionnels de la gestion culturelle ou de l'analyse des actions.

* *

*

La Direction des musées de France a mis en place avec l'Université de Paris VIII (2, rue de la liberté 93200 Saint Denis) une maîtrise scientifique et technique de médiation culturelle : enseignements portant sur les contenus et les cadres de la médiation, les techniques d'analyse de publics et de présentation des oeuvres.

(1) Des conditions particulières peuvent être négociées avec la Direction des musées de France, sur dossier.

Responsables de la formation :

Denis Guedj - Elisabeth Caillet

Concue comme une formation initiale (durée : 2 ans), la maîtrise scientifique et technique de médiation culturelle peut aussi être suivie en formation continue, dans sa totalité ou en partie. La formation est alternativement théorique et pratique (cours et stages). Elle est dispensée pour moitié par des universitaires et des chercheurs et pour l'autre moitié par des professionnels des musées et du patrimoine (conservateurs, responsables de services d'action culturelle, professionnels de la gestion culturelle ou de l'analyse des actions...).

(Renseignements : Laurence Tardy - Direction des Musées de France - Départements des Publics - Tél : (1) 42 60 39 26).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES
(ENSSIB)

Adresse : 17-21 boulevard du 11 novembre 1918 69623 VILLEURBANNE CEDEX

Tél : 78 89 64 45

Télécopie : 72 44 27 88

Date et circonstances de création :

Créée en 1964 à Paris sous l'intitulé Ecole nationale supérieure de bibliothécaires (ENSB) - Transférée à Villeurbanne en 1974. Devenue ENSSIB en 1991.

Statut, rôle de l'organisme :

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, grand établissement sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale. L'ENSSIB forme l'ensemble des cadres des bibliothèques et organismes documentaires dépendant de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle participe également à la formation d'élèves non fonctionnaires se destinant aux métiers des bibliothèques, de la documentation et de l'information spécialisée. Elle mène des recherches en sciences de l'information et en bibliothéconomie.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

- formation initiale d'élèves fonctionnaires recrutés par concours et d'agents de catégorie A de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et des sciences de l'information et d'élèves appelés à exercer dans des entreprises privées.
- formation continue pour les bibliothécaires : cours spécialisés regroupés dans des modules, journées ou semaines d'études consacrées à des thèmes variés et formation continue diplômante (voir plus loin).

Responsables de la formation :

Directeur : Jacques Keriguy
Direction des études : Christine André
Directeur de recherche : Richard Bouché

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Elèves fonctionnaires préparant un diplôme professionnel (diplôme de conservateur de bibliothèques DCB, et dans certains cas, un diplôme universitaire) : Conservateurs stagiaires recrutés par concours d'entrée externe (licence minimum) ou concours interne (voir conditions). L'ENSSIB accueille les élèves bibliothécaires recrutés sur concours interne (voir conditions). L'ENSSIB accueille les élèves bibliothécaires recrutés sur concours par les collectivités territoriales par convention avec le CNFPT.

Elèves non-fonctionnaires préparant un diplôme universitaire de 3e cycle (DESS - DEA) ; titulaires d'une maîtrise ou équivalent ; sélection sur dossier et sur épreuves.

Frais de scolarité :

Conforme à l'arrêté fixant le montant des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Sanction de la formation :

Les étudiants ont le choix entre deux filières : une filière professionnelle sanctionnée par un diplôme professionnel, le DCB (Diplôme de conservateur de bibliothèque), ou un diplôme universitaire, le DESS informatique documentaire (cohabilité par l'ENSSIB et l'Université de Lyon I), et une filière recherche, sanctionnée par le DEA.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Conservateurs de bibliothèques, cadres dans les services documentaires du secteur privé.

Durée de la formation :

Voir ci-dessous.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Filière professionnelle

Tous les conservateurs stagiaires préparent le DCB et effectuent 18 mois de formation. A l'issue de cette période, certains d'entre eux, sous réserve d'y avoir été autorisés par l'administration et par un jury d'admission, pourront prendre 6 mois de congé de formation pour préparer un DESS.

Les élèves non fonctionnaires préparent en 12 mois un DESS.

Filière recherche

Les conservateurs stagiaires qui le souhaitent ont la possibilité de poser leur candidature au DEA Sciences de l'information et de la communication. S'ils sont admis, ils suivent les enseignements du tronc commun du DEA et de l'option choisie. Parallèlement, ils sont tenus de suivre un certain nombre d'unités de valeur intégrées à la préparation du DCB ainsi que les stages prévus dans cette formation.

Ce DEA accueille des élèves non fonctionnaires après sélection.

Programme :

Il est composé d'unités de valeur dont certaines (UV fondamentales) sont obligatoires et d'autres (outils et services, environnement spécifique) sont choisies par l'étudiant.

L'objectif est de permettre aux étudiants de concevoir et de bâtir un projet culturel ou un système documentaire et de gérer un service ou un établissement. Il s'agit pour eux d'acquérir la maîtrise des moyens et des outils qui leur seront nécessaires pour exercer leurs fonctions dans les différents établissements ainsi que la connaissance des besoins des publics et des produits susceptibles de les satisfaire. Les programmes sont, pour cette raison, construits sur une logique de service applicable en tous lieux, et non spécifique à un établissement.

Ils correspondent à ceux de plusieurs partenaires européens dans le cadre de programmes ERASMUS et TEMPUS, qui permettent à l'étudiant de suivre une partie de la scolarité à l'étranger.

Formation continue diplômante

Le cycle de formation continue diplômante vise à former en deux ans des professionnels en situation d'activité : il se présente sous la forme de 12 séminaires d'une semaine auxquels il convient d'ajouter un stage de 6 semaines et la soutenance d'un mémoire. Cette filière est réservée aux personnes :

- titulaires d'une maîtrise (ou titre admis en équivalence),
- justifiant d'une expérience professionnelle de trois ans minimum.

Sélection sur dossier, entretien et épreuves écrites

Formation payante.

Rémunération possible au titre de la formation continue.

*

* *

D'autres formations de bibliothécaires existent :

- préparation en un an au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires organisée dans un certain nombre de centres de formation aux carrières des bibliothèques du livre et de la documentation
- filières universitaires en information et communication, information et documentation
- formation en deux ans assurée par l'École des bibliothécaires documentalistes de l'Institut catholique de Paris, établissement d'enseignement libre
- stages de formation continue organisés par le Centre national de coopération des bibliothèques publiques de Massy
- stages organisés par la Direction du livre et de la lecture au Ministère de la culture.

Des changements sont en cours concernant ces formations. En effet, les statuts des personnels des bibliothèques sont en cours de modifications, ainsi que, en conséquence, les procédures de recrutement et les formations afférentes.

Le personnel des bibliothèques en lecture publique relève :

- soit de l'Etat pour une grande partie des conservateurs des bibliothèques municipales classées et des bibliothèques centrales de prêt.
- soit des collectivités territoriales pour l'essentiel des bibliothèques municipales et bibliothèques centrales de prêt.

La filière patrimoine de la fonction publique territoriale a fait l'objet de textes parus en 1991. Les statuts du personnel d'Etat ne sont pas parus.

7 grades sont prévus, pour ces deux fonctions publiques, avec différents niveaux de formation :

<u>Etat</u>	<u>Collectivité territoriales</u>	<u>Niveau de recrutement</u>
Conservateur	Conservateur	licence + concours + 18 mois à l'ENSSIB
Bibliothécaire	Bibliothécaire	licence + concours + 1 an de formation
Bibliothécaire- Adjoint spécialisé	Assistant qualifié de conservation	bac + diplôme technico-professionnel en 2 ans + concours
Bibliothécaire- Adjoint etc	Assistant de conservation	bac + concours

ECOLE SUPERIEURE INTERNATIONALE D'ART ET DE GESTION
(ESIAG)

Adresse : 334 rue de Vaugirard et 159 rue Blomet 75015 PARIS

Tel. : 48 42 45 08

Date et circonstances de création:
1985

Statut, rôle :
Etablissement libre d'enseignement supérieur.

Activité en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel.

Formation de professionnels du marché de l'art : action culturelle, gestion publique ou privée des patrimoines culturels, communication en entreprise, négoce des oeuvres d'art.

Responsable de formation :
Directeur M. Charles Le Got.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :
Baccalauréat et première année d'études supérieures, admission sur titre et après entretien.
Possibilité d'entrer en 2ème année pour les titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études supérieures, ou de certains BTS et DUT.
Accès au troisième cycle après entretien : titulaires d'un diplôme de deuxième cycle, personnes ayant cinq ans au moins d'expérience professionnelle.

Frais de scolarité :
28 000 F

Sanction de la formation :
Titre de fin d'études de l'ESIAG.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :
Activité liée au marché de l'Art, au secteur économique culturel, à la communication culturelle :
dans le secteur public :
gestion du patrimoine culturel et action culturelle dans le cadre des collectivités locales.
dans le secteur privé :
antiquaires, galeries, études de Commissaires Priseurs, négociants internationaux (Auctionners), cabinet d'expertise, courtiers, agents d'artistes.
Banque, Assurance, Presse
Communication, mécénat.

Durée de la formation :
3 années (2 pour les personnes entrant directement en 2ème année), et possibilité d'une quatrième année sous forme de 3ème cycle.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs.

Le programme des études comprend un enseignement d'histoire de l'art et un enseignement de gestion.

En fin de première et deuxième années, les élèves effectuent un ou plusieurs stages en entreprise.

Un stage de trois à cinq mois, obligatoire, est effectué par les élèves en fin de troisième année et de troisième cycle. Le Diplôme, en fin d'études, n'est donné qu'après remise d'un rapport, analyse économique de l'entreprise d'accueil (administration publique ou entreprise privée), étant entendu que cette entreprise exerce tout ou partie de son activité dans le domaine culturel.

1ère année

ART

Histoire universelle ART

du Vè au XVè siècle

Archéologie - Egyptologie

Etude stylistique des expressions plastiques du Paléolithique au XVIIIè siècle en Europe

Peinture occidentale XVe/XVIe/XVIIe et XVIIIe siècle

Architecture

Céramique

Peinture XVIIIe S Ecole Française

Mobilier français XVIIe - XVIIIe siècle

Mobilier étranger XVIIIe - XVIIIe siècle

Tour de salle à Drouot.

GESTION

Economie générale (Sabine Ferrand Nagel)

Comptabilité

Droit civil

Politique générale de l'Entreprise (Alain Rabaud)

Informatique

Anglais

2ème année

ART

Histoire de l'art XIXe/XXe S

Architecture

Mobilier XIXe siècle, mobilier régional

Techniques de restauration

La cote des tableaux

Céramique

Bronze

Argenterie

L'art des métaux

Joaillerie

Bijoux

Tour de salle à Drouot

GESTION

Economie de la Culture (D. Sagot Duvaux)

Le Droit des oeuvres d'Art

Droit des affaires
Fiscalité (J.J. Ripault)
Techniques comptables, stratégie financière (Alain Rabaud)
Marketing (Bernard Carron de la Carrière)
Informatique
Anglais

3ème année

ART

Arts d'Asie
Arts Africains
Art Précolombien
Peinture contemporaine
Mobilier XXè siècle - Design
Détermination du prix de objets d'art
Iconologie
Symbolisme
Approche méthodologique de la conduite de projets (Edmond Saffar)

GESTION

Economie des industries culturelles (D. Sagot Duvaux)
Contrôle de gestion (Alain Rabaud)
Douane, commerce international des oeuvres d'Art (Alfred Tue)
Fiscalité du Marché de l'Art (Jean-Jacques Ripault)
Fiscalité internationale (Jean-Jacques Ripault)
Création d'entreprise (Alain Rabaud)
Assurance du secteur économique culturel (Guy Sidobre)
Publicité, relations publiques
Anglais

Autres thèmes abordés ponctuellement :

Bourse, gestion de portefeuille, transport des oeuvres d'Art

Troisième cycle

ART

Arts primitifs
Peinture
Détermination du prix des objets d'Art
Design
Symbolisme dans l'Art
Le monde des collectionneurs
Rôle des Architectes des Bâtiments de France et des monuments historiques
Montage d'expositions en collaboration avec le musée du Louvre sous la
conduite de Iilca Gheorghiu (DMF)

Autres thèmes abordés :

L'expertise
La communication de l'artiste
La restauration des tableaux

GESTION

Droit des oeuvres d'Art

Conduite de projets culturels (Edmond Saffar)

Assurance du secteur économique culturel (Guy Sidobre)

Gestion des entreprises (Alain Rabaud)

Economie de l'Art et du spectacle (D. Sagot Duvaux)

Douane, commerce international (Alfred Tue)

Fiscalité du Marché de l'Art (J.J. Ripault)

Spectacle et produits narratifs standards (Jean Chazot)

Enseignants

Universitaires, professionnels, experts.

EAC
ECOLE D'ART ET DE COMMUNICATION

Adresse : 12 rue de la Boétie 75008 PARIS

Tél : 42 66 03 10

Date et circonstances de création :
1987

Statut, rôle de l'organisme :
Société anonyme
Etablissement libre d'enseignement supérieur

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Assure la formation de futurs cadres en communication ou de professionnels du marché de l'art et leur insertion dans le monde de travail (avec l'aide du service de placement).

Création d'un cycle Management culturel-Formation professionnelle de 12 mois en 1990-1991 ouvert à des personnes qui ont déjà exercé une activité professionnelle en rapport avec l'enseignement dispensé.

Responsables de la formation :
Direction : Claude Vivier
Sous direction : Florence Moulin-Roussel

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

La première année est ouverte aux titulaires du bac sur dossier et examen d'entrée.

L'admission en seconde année se fait :

- sur dossier et concours d'entrée pour les titulaires du DEUG
- sur examen d'entrée pour les titulaires d'une licence ou équivalent
- sur résultats favorables de fin de première année.

L'admission en troisième année se fait
uniquement sur résultats favorables de fin de 2ème année

Pour le cycle management culturel :
Bac +4 +3 ans d'expérience professionnelle
12 ans d'expérience professionnelle
âge minimum requis : 28 ans

Un cycle auditeur est ouvert aux amateurs et professionnels de l'art.

Frais de scolarité :

Montant de la scolarité : 23 693 F pour année scolaire 1990/91

Cycle Management culturel : 12 mois de sept à sept : coût : 36 000 F pour 1990/1991

Cycle auditeur : 2 000 F par an et par matière

Sanction de la formation :

Diplôme de manager culturel de l'EAC

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Responsables de la communication, gestionnaires d'entreprises culturelles, responsables de l'information interne, chargés du mécénat, directeurs de galerie, clerks de commissaires-priseurs, agents d'artistes, antiquaires.

Durée de la formation :

pour 1991-1992, 3 ans après le bac, 2 ans après la licence ou DEUG

En 1992-1993, la durée sera de 4 ans - entrée après le bac en 1^{ère} année, après le DEUG en 2^{ème} année, après la licence en 3^{ème} année

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Cours théoriques et stages obligatoires fournis par l'EAC

tronc commun + Option communication ou marché de l'art + visites de musées, conférences.

1^{ère} année :

Tronc commun : communication, mécénat et sponsoring, archéologie, droit civil, économie, architecture, art et philosophie, Moyen âge, tour des salles à Drouot, sciences politiques, sociologie, identification des styles, histoire de l'art, comptabilité, organisation d'entreprise, égyptologie, anglais.

Option communication :

Economie de la communication, sociologie de la communication, vidéo, politique générale de l'entreprise.

Option marché de l'art : peinture XV^e - XVI^e - XVII^e, archéologie, précolombien, mobilier XVI^e, mobilier XVII^e - XVIII^e, bijoux, Drouot.

2^{ème} année :

Tronc commun : droit des affaires, art et droit, communication, art actuel, art islamique, histoire de l'art, finance, fiscalité et art, prix de l'art, mobilier XX^e, Drouot, commerce international, art et philosophie, architecture, techniques de ventes, anglais

Option communication : propriété littéraire et artistique, économie européenne de la culture, communication interne, musique, théâtre, danse, gestion des entreprises culturelles, ingénierie culturelle, acteurs culturels.

Option marché de l'art : douane, restauration et conservation des oeuvres d'art, céramique, galeries, peinture XVII^e - XIX^e, cote des tableaux, mobilier XIX^e, le prix de l'art, la cote des vins et alcools.

3^{ème} année :

Tronc commun : histoire de l'art, Drouot, banque et bourse, art et histoire, média planning, communication, art et littérature, marketing, relations publiques, mécénat culturel.

Option communication : création d'événement, art et pouvoir politique, sponsoring sportif, sémiologie du luxe, sémiologie de la culture, design, cinéma, réalisation de projet, ateliers de communication, communication de crise, art et sciences, conférence de méthode.

Option marché de l'art : céramique, poupées, jouets, automates, philatélie, tapisserie, numismatique, mobilier contemporain, peinture XIXè - XXè, art africain, art asiatique, art océanique, différents thèmes d'art...

Formateurs : universitaires, journalistes, commissaires-priseurs, experts, chefs d'entreprises, directeurs de communication.

INSTITUT SUPERIEUR DES CARRIERES ARTISTIQUES (ICART)

Adresse : 53 rue de l'Abbé Carton 75014 PARIS

Tél : 45 39 72 01

Date et circonstances de création :

Fondée par Denis Huisman en 1963.

Statut, rôle de l'organisme :

Etablissement privé d'enseignement supérieur appartenant au Groupe des écoles Denis Huisman.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Répondre aux besoins des professions du commerce de l'art et de l'action culturelle.

Responsables de la formation :

Directeur des études Pierre Corcos.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Entrée directe des bacheliers en 1ère année après entretien, quelques places sont offertes aux non bacheliers après examen.

Admission possible en 2ème année des titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur après des études artistiques.

Frais de scolarité :

Coût de la formation : 27 000 F par an.

Sanction de la formation :

Diplôme de cycle approfondi de l'ICART (une cinquantaine d'élèves obtiennent le diplôme annuellement).

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Commerce d'art, diffusion des oeuvres et action culturelle.

Durée de la formation :

Formation de cycle court, en 2 ans avec une 3ème année optionnelle.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Alternance de cours et de stages. De courte durée la première année, les stages se font à mi-temps pendant la deuxième année, le reste de la journée étant réservé aux cours.

La 3ème année optionnelle comprend trois cycles de trois mois dont deux consacrés aux stages.

Choix entre deux filières : négoce de l'art et communication

Programmes :

1ère année

. Tronc commun : Histoire de l'art, histoire des arts décoratifs, histoire de l'architecture, lectures de l'art, esthétique, anglais, droit, méthodologie, communication et publicité, histoire de la photographie et du cinéma, etc.

. Filière négoce d'art : la vente, l'expertise, la cote des objets, les antiquités, les galeries, Drouot.

. Filière communication : organisation d'expositions, promotion culturelle, relations publiques, méthodologie de la communication.

2ème année

Tronc commun : Arts décoratifs, iconographie, psycho-socio-ethnologie de l'art, histoire de l'art, anglais, gestion (1ère sem.), design (2e sem.) marketing de l'art (1er sem.) relation publique (2e sem.) batailles de l'art, arts de l'Islam (1er sem.), Import Export ; actualité artistique, art contemporain.

. Filière négoce de l'Art : Douanes, mobiliers, Drouot, commerce international, marché de l'art.

. Filière communication : techniques de communication, nouveaux médias, journalisme, critique d'art publicité.

3ème année

Art médiéval, Architecture intérieurs, cinéma, musicologie, art japonais, art sociologique, animation culturelle, théâtre, art et littérature, publicité, art chinois, philosophie de l'art, art de l'Inde, préparation au marché, fiscalité de l'art, journalisme.

Mémoire spécialisé de fin d'études.

Les cours sont assurés par des professionnels (experts, journalistes, commissaires-priseurs...).

**INSTITUT D'ETUDES SUPERIEURES DES ARTS
(IESA)**

Adresse : 111 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS
et 11 rue de l'Ecole de Médecine 75006 PARIS

Tél : 42 25 23 57 et 46 34 05 80
Télécopie : 42 25 06 16

Date et circonstances de création :
1985

Statut, rôle de l'organisme :
Etablissement de formation et d'enseignement supérieur privé

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :
Formation de professionnels du marché de l'art sous forme de cycles spécialisés.

Enseignement supérieur : programme IESA Campus pour les titulaires du Bac ou Bac +2 orienté vers le marché de l'art européen.

Responsables de la formation :
Françoise SCHMITT, Jean-Marie SCHMITT.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :
Professionnels et salariés des métiers du marché de l'art. Demandeurs d'emploi au titre de conventions conclues avec la région Ile de France.

Frais de scolarité :
Le coût des cycles varie selon la durée et le sujet traité (entre 2 000 et 13 000 F). Pour le cursus supérieur la scolarité annuelle est de 35 000 F

Sanction de la formation :
Diplôme de l'école
Les titres de l'IESA, spécialiste en mobilier et objets d'art, spécialiste en peinture et arts graphiques sont homologués par l'Etat.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :
Emplois auprès des professionnels du marché de l'art : Commissaire-priseurs, experts, galeristes, marchands, compagnies d'assurance, ainsi que dans l'administration, notamment dans le domaine de la répression des fraudes.

Durée de la formation :
Pour les cursus homologués par l'Etat, la formation peut se dérouler à temps partiel sur deux ou trois ans : exceptionnellement, à temps plein sur un an.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :
Des cycles de durée variable sont organisés sous différentes formes (cours

trimestriels, cours du soir, sessions de week-end, séminaires d'été). Ils portent sur un ensemble de matières diverses dont Marché de l'art, Gestion culturelle, ainsi que les principales spécialités du marché de l'art (peinture ancienne, moderne et contemporaine, mobilier, céramique, arts graphiques...).

Les étudiants peuvent s'inscrire à un ou plusieurs cycles.

Les formateurs sont essentiellement des professionnels. Interviennent également des historiens de l'art, des conservateurs et des universitaires.

CHAMBRE NATIONALE DES COMMISSAIRES PRISEURS
Stage de formation à la profession de commissaire priseur

Adresse : 13 rue de la Grange Batelière 75009 PARIS

Tel : 47.70.89.33.

Statut, rôle :

Chambre professionnelle

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

La chambre nationale des commissaires priseurs organise le stage de formation à la profession de commissaire priseur. La profession de commissaire priseur est une profession libérale pouvant s'exercer avec l'aide de clercs et de personnel d'exécution. Cette profession est structurée en compagnies régionales. Il y a environ 335 charges de commissaires priseur en France et 92 sociétés civiles professionnelles. Les conditions d'accès à la profession de commissaire priseur sont fixées par un décret du 22 juillet 1987 (JO du 26) modifiant un décret du 19 juin 1973.

Le commissaire priseur est un officier ministériel chargé de procéder à l'estimation et à la vente volontaire ou forcée aux enchères publiques de meubles et autres objets mobiliers. Les nominations aux offices de commissaires priseurs créés sont réalisées par le Garde des sceaux, ministre de la justice. Le futur commissaire priseur prête serment devant le tribunal de Grande Instance.

Responsables de la formation :

Chambre Nationale des commissaires priseurs,

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Titulaire d'un diplôme juridique et d'un diplôme d'histoire ou d'histoire de l'art (l'un au moins du niveau de la licence, l'autre au moins de fin de 1er cycle), ou de diplômes reconnus comme équivalents, avoir subi avec succès un examen d'accès au stage qui a lieu une fois par an (épreuves écrites et orales sur les matières artistiques et juridiques, programme fixé par arrêté de 13 octobre 1987 (JO du 29)).

Sanction de la formation :

Une attestation de réussite à l'examen d'aptitude (voir plus loin) est délivré aux candidats admis.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Profession de commissaire priseur (achat d'une charge par prêt Caisse des dépôts et Consignations ou autre organisme bancaire, le marché de l'emploi est un marché très fermé. Les charges vacantes, quelques unes par an, sont cédées à des prix variables, selon l'importance de la ville). Adjoint d'un commissaire priseurs (pour les emplois les plus qualifiés il faut avoir réussi l'examen de commissaire priseur).

Durée de la formation :

2 ans

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Stage suivi d'un examen d'aptitude, il comprend un enseignement dispensé sous le contrôle de la Chambre nationale des commissaires priseurs, et des travaux de pratique professionnelle, auprès d'un commissaire priseur (ou dans un office de notaire ou d'huissier de justice ou auprès d'un mandataire liquidateur pour une période n'excédant pas 6 mois).

L'examen d'aptitude à la formation de commissaire priseur comporte des épreuves écrites et orales sur la pratique professionnelle.

Programme :

Pratique des ventes judiciaires et procédures collectives, réglementation et pratique des ventes aux enchères publiques de meubles et des prisées, réglementation professionnelle, connaissance des arts et des techniques.

Remarques : Certaines catégories de personnes peuvent être dispensées des conditions de diplômes, de tout ou partie du stage et de certaines épreuves de l'examen d'accès au stage et de l'examen d'aptitude à la profession.

SCIENCES COM'

Adresse : 1 rue Didienne BP 67 - 44003 NANTES CEDEX 01

Tél : 40 99 99 00

Télécopie : 40 99 99 95

Date et circonstances de création :

Organisme créé en 1984, par Philippe de Villiers et Olivier Guichard sous le nom "Fondation pour les Arts et les Sciences de la Communication"

Statut, rôle de l'organisme :

Association qui fonctionne grâce au concours des collectivités territoriales de Pays de la Loire (Conseil Régional, Conseils généraux et ville de Nantes) et d'autres régions (Basse Normandie, Centre, Ile-de-France, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le président est Philippe de Villiers.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation de généralistes de l'information :

- une formation de 3^è cycle "le diplôme de Sciences-Com"
- une formation continue, Sciences Com' Conseil, agissant auprès des entreprises services publics et collectivités locales (audit, stratégie et formation), formation sur demande.
- une formation de second cycle à partir de septembre 1991 ouverte sur concours aux titulaires d'un Bac+2. En première année est délivré un enseignement commun et en deuxième année sont proposées trois filières professionnelles communication-mix, broadcasting, ingénierie des systèmes d'information.

Responsables de la formation :

Coordination des enseignements : Lyliane Garcia

Responsable Formation : Brigitte Naidon

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Pour la formation de 3^{ème} cycle :

Bac +4 et concours d'entrée écrit et oral

Nombres de places disponibles entre 30 et 40

Frais de scolarité :

27 000 F (en 1990)

Sanction de la formation :

Diplôme de Sciences Com'

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Professions diverses tant en ce qui concerne les secteurs d'activités (audiovisuel, presse et édition, publicité marketing, communication institutionnelle, culturelle...) que les fonctions (responsables de communication, concepteur, conseil chargé de production ou de clientèle, chef de budget, journaliste...).

Durée de la formation :

Alternance de cours théoriques et conférences et de participation à ses ateliers en liaison avec des entreprises de stages.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

6 cours

- initiation aux techniques de communication
- communication d'entreprises
- traitement de l'information
- gestion des médias
- production et réalisation
- communication et environnement

également séminaire d'une semaine à Oxford et Madrid ou Berlin à la suite d'une convention passée avec l'Ecole Européenne des Affaires.

Enseignants : Professionnels et universitaires.

INSTITUT DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT
POUR LES METIERS DE L'IMAGE ET DU SON
(FEMIS)

Adresse : 13 avenue du Président Wilson 75116 PARIS
(courrier : 2 rue de la manutention 75116 paris)
Tél : 47 23 36 53

Date et circonstances de création :

FEMIS inaugurée en 1986. Nouvelle école de haut niveau se substituant à l'Institut des hautes Etudes cinématographiques (IDHEC) en élargissant le champ de la formation à tous les métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Statut, rôle de l'organisme :

Association sous tutelle du Ministère de la culture (Centre national de la cinématographie)
Président : Jean-Claude CARRIERE

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation à tous les métiers du cinéma et de l'audiovisuel avec neuf départements dont celui de "la production", les autres étant : scénario, réalisation, image, son, décor, montage, analyse de films, vidéo.

Responsables de la formation :

Délégué général Jack Gajos
Directeur des études : Jacques Fraenkel

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Admission sur concours Bac +2, ou 4 années d'activité professionnelle.
Le concours comprend des épreuves spécifiques selon les filières . La promotion est prévue pour une soixantaine d'étudiants par an dont une dizaine pour le département de la production.

Frais de scolarité :

365 F par an

Sanction de la formation :

Diplôme de l'école

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Fonctions d'entrepreneur dans le domaine de l'audiovisuel

Durée de la formation :

Formation en 3 cycles :

1er cycle : 9 mois : tronc commun

2ème cycle : cycle de spécialisation : 20 - 22 mois

3ème cycle : 8 mois, insertion professionnelle

Au terme du 3ème cycle, l'élève reçoit, après décision du conseil d'orientation, le diplôme de l'école.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Cours théoriques et pratiques

L'enseignement de la direction de production est renvoyé au second cycle des études. Pendant les 9 premiers mois, 2 jours sont consacrés à la macro-économie de l'audiovisuel.

1er cycle : tronc commun

2ème cycle : spécialisation

rencontre des étudiants des autres départements : deux tournages transversaux et des rencontres hors tournages.

enseignements spécifiques pour le département production (Pierre Grunstein) :

. Séances introductives

cours sur :

- l'histoire de la production,
- l'histoire des relations Etat/cinéma (1 séance avec J.C.Bourlat),
- la macro-économie des supports (vidéo, télévision, câble, satellite...) (3 séances avec M. Nicolas),
- la stratégie d'intervention des groupes multi-médias dans l'audiovisuel (1 séance avec B. Guillou),
- la réglementation et la régulation de l'audiovisuel aux Etats-Unis (1 séance avec B. Guillou),
- l'économie du cinéma en France (4 séances avec R. Bonnell, J. Gajos).

. Enseignements théoriques :

- droit d'auteur de l'audiovisuel (4 séances),
- législation de l'audiovisuel en France (5 séances),
- droit européen de l'audiovisuel (2 séances),
- le système anglo-saxon du copyright (1 séance)
- comptabilité générale et finance (10 séances)
- droit du travail (8 séances)
- fiscalité (8 séances)
- droit des sociétés (8 séances)
- informatique (7 séances)
- droit civil (3 séances)
- droit européen (2 séances)
- anglais (10 séances)

. Enseignements pratiques

Cours de direction de production qui insiste sur :

- les spécificités liées à l'audiovisuel dans les disciplines touchant à la gestion.
- l'étude du devis, par poste,
- les fonctions et les tâches du directeur de production.

Les autres cours sont regroupés selon la procédure du cycle de vie du film en 3 périodes :

- en amont de la réalisation du produit audiovisuel : l'assistanat, le financement de l'audiovisuel, les exportations des produits audiovisuels, les pratiques des contrats d'engagement (auteurs, techniciens...) et des contrats de

cessions (distribution, vidéo, télévision...).

- pendant la réalisation du produit audiovisuel : l'histoire et l'esthétique de l'architecture et du mobilier, l'histoire et l'esthétique du costume, le son et la gestion des technique sonores, l'esthétique sonore, l'image et la gestion des techniques, la manipulation des outils vidéo de tournage.

- en aval de la réalisation du produit audiovisuel : le marketing promotionnel du film, la post-production vidéo, les procédures vidéo, les nouvelles technologies, les trucages, le laboratoire.

Exercices pratiques

Ils reposent principalement sur l'encadrement des tournages. Les étudiants du département production seront responsables de chaque séquence de tournage.

3ème cycle :

chaque élève doit assurer les fonctions de directeur de production sur un film de fin d'études du département "réalisation".

En outre, il doit concevoir et écrire un mémoire ou présenter un projet de production d'oeuvre audiovisuelle.

ESEC
Ecole supérieure libre d'études cinématographiques

Adresse : 21 rue de Cîteaux 75012 PARIS

Tél : 43 42 43 22

Télécopie : 43 41 95 21

Date et circonstances de création :

1973

Statut, rôle de l'organisme :

Etablissement d'enseignement supérieur privé

Membre du Collège des organismes de formation de la FEMIS

(voir plus loin diplôme)

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Dispenser un enseignement professionnel et préparer ses étudiants à la pratique des disciplines techniques, de création et de production dans les domaines du cinéma, de la télévision et de la vidéo de création.

Responsables de la formation :

Direction : Kostia Milhakiev

Responsable pédagogique : Mme Sylvie Perouème

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

3 types d'admission :

- accès direct pour les candidats titulaires au minimum d'un niveau d'études équivalent à deux années universitaires certifiées.

- examen d'accès pour les candidats titulaires au minimum du baccalauréat. Dossier, épreuve écrite et entretien.

- accès parallèle pour les candidats non diplômés ayant acquis une expérience professionnelle.

âge minimum : 18 ans au 1er octobre de l'année d'accès à l'école, les cours magistraux sont dispensés en classes collectives de 70 étudiants au maximum.

Frais de scolarité :

Session 1991 - 1992

Frais de scolarité de première année : 28 665 F

Frais de scolarité de deuxième année : 29 295 F

et Droits annuels d'inscription, d'examens et d'assurances : 1950 F

Sanction de la formation :

Diplôme supérieur d'études de cinématographie et de techniques audiovisuelles, diplôme accepté en équivalence par certaines universités et les grandes écoles françaises, européennes et américaines. Il permet l'accès au concours de la FEMIS.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

- . Option générale pratique destinée à des étudiants souhaitant réaliser leur carrière dans les domaines des techniques de l'image et du son, du montage, de l'assistantat de réalisation cinéma et vidéo.
- . Option production : destinée aux étudiants souhaitant réaliser leur carrière comme régisseur général puis directeur de production ou créer à terme leur propre structure de production.
- . Laboratoire de recherche sur la télévision : s'adresse aux étudiants créatifs possédant un acquis universitaire, se destinant aux métiers de la télévision.

Durée de la formation :

Deux ans

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

La formation comprend des enseignements théoriques et un enseignement pratique.

Les travaux pratiques et travaux dirigés sont dispensés en ateliers de 6 à 10 étudiants au maximum.

Programme de première année

Programme pluri-disciplinaire de formation pratique et culturelle incluant des ateliers de conception-réalisation et des exercices de tournage.

- Techniques du cinéma,
- Techniques de la vidéo,
- Travaux pratiques vidéo,
- Organisation professionnelle (Malik Bensmail, diplômé esec, producteur) : le processus de l'organisation professionnelle de la réalisation et de la production : synopsis, scénario, story-board, découpage technique, plan de travail, devis de production, choix des équipes, organisation du tournage.
- Histoire des images
- Economie du cinéma et de l'audiovisuel (Morald Chibout, chargé de travaux dirigés en économie à Paris I et chercheur au centre de recherche d'économie industrielle à la Sorbonne)

Introduction : présentation du marché de l'audiovisuel - la nouvelle fonction des pouvoirs publics - les indicateurs du cinéma - une offre déséquilibrée.

La mutation de la demande : la baisse de la fréquentation - la transformation de la demande.

La production : la production de films - le financement de la production.

La distribution : la relation avec les partenaires économiques - le distributeur et le marché. L'exploitation : les mutations de l'offre - la concentration du marché.

Le financement public au cinéma : les ressources du CNC - les aides publiques.

Les groupes multimédia et l'industrie cinématographique : les outils méthodologiques - la présentation des groupes.

Quel avenir pour le cinéma ? : l'Europe des images - la télévision à péage comme élément de sortie de crise - la crise est-elle conjoncturelle ou structurelle ?

- Histoire de la télévision française (Hervé Michel, producteur de télévision)
- Musique et cinéma
- Méthodologie du scénario et de la mise en scène.

- Histoire et cinéma (Jean Roy, secrétaire général du syndicat français de la critique de cinéma, critique dans un quotidien et chargé de cours à l'université Paris 3)

Programme des cours de deuxième année

Année de formation professionnelle approfondie. Elle propose trois départements optionnels (dont option production, voir ci-dessus) préparés par un même tronc commun.

- Atelier pratique d'assistantat de réalisation.
- Atelier pratique d'assistantat de production. (Thierry Baudrais, Directeur de production ; Bernard Guiremand, directeur de production ; Eric Bitoun, diplômé Esec, maîtrise de lettres, réalisateur et producteur).

Niveau 1 : étude et pratique du travail d'un directeur de production : devis type, droit du travail, droits d'auteurs, devis définitif.

Niveau 2 : programme (option production uniquement) destiné à traiter en profondeur les pratiques des professions de la production et à permettre aux étudiants de jouer un rôle dans le circuit financier de création et de vente d'un produit audiovisuel film, vidéo et télévision.

Niveau 3 : programme (option production uniquement) essentiellement consacré à la production de films de court-métrages.

Les enseignements des niveaux 2 et 3 sont basés sur des études de cas et des rencontres professionnelles de haut niveau.

- Ateliers pratiques images et sons cinéma
- Ateliers pratique de vidéo professionnelle
- Art et création vidéo.

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA)
Stages

Adresse : INA - FORMATION

4 avenue de l'Europe 94366 BRY SUR MARNE CEDEX

Tél : 49 83 23 00

Statut, rôle de l'organisme :

Etablissement public

Former les professionnels de l'audiovisuel en proposant des stages dans tous les domaines de la production audiovisuelle constitue l'un des quatre pôles d'activité de l'INA, avec :

- la conservation et la commercialisation des archives audiovisuelles
- la production de création
- la recherche sur les nouvelles images et les études socio-économiques.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Stages concernant la production.

Responsables de la formation :

Directeur : Jean Pagès

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Professionnels impliqués dans la production audiovisuelle : gestionnaires, personnels de services juridiques, des programmes, gestionnaires des personnels intermittents, directeurs de communication, attachés de presse.

Frais de scolarité :

Coût de 2500 F à 67 000 F selon la durée

Sanction de la formation :

Une attestation est délivrée à l'issue du stage.

Durée de la formation :

de un à cinquante jours selon les stages

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Dans le programme 1992 sont proposés notamment les stages suivants :

- Droit de l'audiovisuel, 5 jours (notions juridiques de base spécifiques à l'audiovisuel et leur application quant au statut des sociétés audiovisuelles) ;
- Pratique des contrats audiovisuels, 5 jours (les différents types de contrats liés à la production et à la diffusion audiovisuelles, les négociations eu égard à la législation en vigueur) ;
- Droit des intermittents du spectacle (secteur audiovisuel), 5 jours (le cadre juridique de l'emploi des intermittents, étude des droits d'auteur et droits

voisins) ;

- Montage financier et juridique d'une production audiovisuelle, 5 jours (montage financier d'une production de commande, élaboration d'un devis, étude des contrats) ;

- Méthodes et outils de la gestion de production, 10 jours (étude de dossiers de production, estimation financière d'un projet de production, environnement économique et sources de financement) ;

- Les coproductions en télévision, 5 jours (le cadre juridique et économique de la production audiovisuelle, le statut juridique du film et du vidéogramme, les stratégies économiques des coproductions à l'échelle nationale et internationale) ;

- Evaluation financière d'un projet de production audiovisuelle, 5 jours (rappel des procédures, métiers, techniques de la production audiovisuelle, étude des différents postes d'un devis prévisionnel) ;

- La Direction de production, 25 jours (environnement économique et sources de financement en France et en Europe, état actuel et évolution, préparation, planification et suivi de la production) ;

- Initiation au traitement documentaire des vidéogrammes, 5 jours (organisation et fonctionnement de la chaîne documentaire, application à l'audiovisuel, analyse des documents audiovisuels, saisie et interrogation sur fichiers manuels et sur fichiers informatiques) ;

- Pratique des bases de données audiovisuelles informatisées, 20 jours fractionnés (les normes de catalogage en audiovisuel, création d'une base de données sur micro-ordinateur) ;

- L'audiovisuel dans la communication d'entreprise, 2 jours (analyse des différents moyens audiovisuels destinés à optimiser la communication, les formes d'utilisation des techniques de communication audiovisuelle, la place de la vidéo et ses applications) ;

- Commander un produit audiovisuel, 3 jours (étude des différentes phases de la commande d'un produit audiovisuel) ;

- Développement de l'action culturelle par l'audiovisuel, 10 jours (les formes d'utilisation des techniques de communication audiovisuelle et les besoins de communication) ;

- régie d'événements, 15 jours fractionnés (connaissances techniques générales des matériels image et son, évaluation d'une demande client et des moyens à proposer, établissement d'un devis).

**ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION ET LE
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS DANS LES METIERS DE L'EDITION
(ASFORED)**

**BTS Edition, stages et, en collaboration avec l'Ecole supérieure
de commerce de Paris,
Mastère spécialisé management de l'édition**

Adresse : 21 rue Charles Fourier 75013 PARIS

Tél : 45 88 39 81

Télécopie : 45 81 54 92

Date et circonstances de création :

Créée au lendemain de la loi de 1971 par le Syndicat national de l'édition pour assurer la formation dans l'édition.

Statut, rôle de l'organisme :

Association

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

- Réalisation en partenariat avec l'Ecole supérieure de commerce de Paris du Mastère Management de l'édition (1)
- Préparation du BTS Edition
- Stages de formation permanente pour les salariés des entreprises

Responsables de la formation :

Mastère : Dominique Bigourdan

BTS : Françoise Samson

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Baccalauréat

20 étudiants chaque année

épreuves de sélection permettent de choisir ceux qui sont vraiment motivés, dotés d'une bonne culture générale et ayant les aptitudes nécessaires au métiers de technicien de fabrication (examen de dossier, épreuves écrite en juin, entretien individuel) limite d'âge : 21 ans.

Sanction de la formation :

Brevet de technicien supérieur d'édition

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Fonctions de techniciens de fabrication, de chef de fabrication. L'ASFORED fait bénéficier les étudiants d'un environnement qui contribue à leur insertion professionnelle.

Durée de la formation :

2 ans après le baccalauréat

(1) Voir ESCP p.105

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Matières de culture générale et professionnelle. Les programmes ont été conçus avec l'Education nationale et les représentants de la profession. Enseignement assuré par des professionnels de l'édition qui enrichissent leurs cours théoriques par des études de cas et des exercices pratiques.

Deux stages obligatoires d'un mois, et un projet personnel d'ouvrage mené à terme dans ses aspects techniques pendant la 2ème année.

Programme :

- Culture générale
- Connaissance de l'édition (Histoire du livre. Les métiers de l'édition. Le livre en France et à l'étranger. Les circuits commerciaux. Coproduction et coédition)
- Techniques de fabrication
- Expression graphique
- Expression graphique
- Informatique appliquée
- Economie, droit, gestion (Economie générale et d'entreprise. Droit général. Propriété littéraire et artistique. Techniques de gestion)
- Anglais

Stages

formations courtes ou longues (de 3 à 40 jours) proposées et formations sur mesure.

en 1992 sont proposés :

- divers stages concernant l'informatique éditoriale
- des stages sur les techniques éditoriales
 - Connaissance et pratique de la fonction éditoriale
 - Connaissance de l'Édition
 - Coédition et coproduction
 - Panorama de l'édition internationale
 - Gestion et réalisation d'un produit audiovisuel
- des stages concernant les techniques de fabrication
 - Panorama des techniques de fabrication pour les responsables d'édition
 - Le coût du livre, les choix techniques et leurs répercussions économiques.
- des stages de gestion-droit :
 - Les outils de gestion du responsable d'édition
 - Techniques comptables et financières appliqués à l'édition
 - Le coût du livre
 - Bilan et financement d'une entreprise d'édition
 - Le livre sans frontière
 - Propriété littéraire et artistique
 - Le droit du travail : questions pratiques
 - L'audiovisuel : une oeuvre première ou une oeuvre dérivée du livre
 - Droits et obligations de l'éditeur
- des stages sur la commercialisation :
 - Le marketing de l'édition
 - Analyse et évaluation des marchés
 - Les prix et les conditions de vente
 - Animation des équipes de vente
 - La vente à la grande distribution
 - La vente à l'exportation.

ECOLE SUPERIEURE ESTIENNE DES ARTS ET INDUSTRIES GRAPHIQUES
BTS Edition

Adresse : 18 boulevard Auguste Blanqui 75013

Tel : (1) 43 36 96 19

Statut, rôle :

Lycée technique placé sous la tutelle des Ministère de l'Education nationale propose diverses formations initiale ainsi que des stages de formation continué dans le domaine des arts graphiques et des arts appliqués.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Préparation du BTS Edition (1)

Responsables de la formation :

Gérard Patenotte, Proviseur

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Dans un premier temps, l'examen de leur dossier scolaire permet d'établir une liste d'admissibilité, dans un second temps, les candidats admissibles sont soumis à une épreuve de test d'expression écrite.

Frais de scolarité :

Gratuit

Sanction de la formation :

BTS

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Métiers de l'édition, spécialement les bureaux de "fabrication"

Durée de la formation :

2 ans

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Enseignements : 32 heures par semaine de cours et TD

- culture et expression française (3 h par semaine de cours chaque année)
- langue vivante (2 h de cours par semaine chaque année)
- informatique appliquée (3h de TD par semaine chaque année)
- techniques de fabrication et suivi de production (10 heures de cours par semaine et 8h de TD la première année ; 12h de cours et 8hde TD par semaine la 2ème année, enseignement assuré par des professeurs et des professionnels).
- économie et gestion (4h de cours et 2h de TD par semaine la 1ère année, 3h de cours et 1h de TD par semaine la 2ème année, enseignement assuré par un professeur agrégé de sciences et techniques économiques).

(1) Créé en 1979 - définition précisée par l'arrêté du 13 mai 1991 paru au J.O. du 17 mai 1991.

Le groupe de travail composé de professionnels et d'enseignants qui ont travaillé à la mise au point de ce BTS en 1979 avaient défini l'emploi d'un titulaire du BTS Edition de la façon suivante :

- "- dans les grandes entreprises d'édition, il exerce les fonctions de "Chef de Produits",
- dans les petites et moyennes entreprises d'édition, il exerce des fonctions plus diversifiées qui peuvent le conduire à seconder la Direction générale,
- dans une entreprise ou administration n'appartenant pas au secteur de l'édition, il peut être amené à prendre la responsabilité du service éditorial."

A partir de cette définition, la formation professionnelle a été construite de façon à permettre au Technicien Supérieur :

- d'acquérir un bon niveau de culture générale et une formation littéraire,
- de posséder des connaissances suffisantes dans les domaines suivants : édition et technique de la communication, technique de fabrication (livres et audiovisuel), droit, gestion.

Du fait du petit nombre d'étudiant formés chaque année (une cinquantaine environ), on peut considérer qu'il n'y a pas eu de problème particulier d'emploi et que la très grande majorité a pu s'insérer dans le milieu professionnel.

Toutefois, plusieurs remarques ont pu être faites :

- Ambiguïté entre la formation éditoriale et littéraire et la formation technique.
- La fonction de "chef de produits" relevait plus des niveaux 1 et 2 que du niveau 3.
- Beaucoup d'étudiants trouvaient un premier emploi dans les bureaux de fabrication dans des fonctions techniques sans être suffisamment préparés pour remplir ce rôle.

LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU BTS EDITION

Sans rejeter totalement les fonctions éditoriales et littéraires, puisque l'emploi du titulaire du BTS "se situe dans un système de relation et de communication avec les autres acteurs de l'entreprise (fonction éditoriale, fonction commerciale, fonction de gestion)", le référentiel du nouveau BTS place le titulaire de l'examen dans des fonctions techniques au sein des bureaux de fabrication et des bureaux d'études.

Les membres du groupe de travail ont eu des difficultés à fixer avec précision le poids des enseignements plus éditoriaux (communication, édition, gestion) par rapport au poids désormais plus important de l'enseignement des techniques de fabrication du livre ; l'une des difficultés principales venait de l'analyse des compétences nécessaires dans une petite, moyenne ou grande entreprise, la petite maison d'édition demandant une plus grande polyvalence que la grande.

Une préparation au BTS Edition est aussi assurée par l'ASFORED (voir p.73).

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION
ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS EN LIBRAIRIE
ET EN PAPETERIE (ASFODELP)
Formation au métier de libraire

Adresse : 10 - 18 rue des Terres au Curé 75013 PARIS

Tél : 45 85 70 50

Télécopie : 45 70 81 31

Date et circonstances de création :
1971

Statut, rôle de l'organisme :

Association

Organisme professionnel de formation de la librairie et de la papeterie.

*Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion
dans le domaine culturel :*

Formation au métier de libraire

L'ASFODELP assure la préparation à des diplômes professionnels d'Etat (CAP employé en librairie - papeterie - presse, Brevet professionnel de librairie) et la formation continue .

En 1991, une formation nouvelle est proposée aux libraires : le certificat d'aptitude technique en librairie (CTL).

Responsables de la formation :

M. Bernard Bonnet - M. Alain Mondot - Mme Marie-Noëlle Adam
Mme Marina Lemonnier.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

CAP Employé en librairie, papeterie, presse

Fin de 3ème minimum

Avoir entre 16 et 25 ans

après entretien avec un responsable de l'ASFODELP

CTL

Niveau Bac

ou CAP L.P.P. sur dossier après une expérience en librairie élargie.

BP de librairie

Pour le cycle préparatoire au BP : Bac ou CAP librairie ou tertiaire + 3 ans d'expérience en librairie

Pour le BP

Bac +2

ou validation du cycle préparatoire.

Frais de scolarité :

Le CAP, le cycle préparatoire et le BP peuvent être préparés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de qualification, le BP aussi pendant un congé formation pris en charge par le FONGECIF.

Pour le CAP :

Contrat simple : 27 300 F/an
Contrat de qualification : 7 300 F par an
Contrat d'apprentissage gratuit

Pour le CTL

Contrat simple : 16 400 F/an
Contrat de qualification : 4 400 F/an

Pour le cycle préparatoire

contrat simple ou contrat de qualification : 16 400 F

Pour le BP

Contrat simple ou congé formation FONGECIF ou contrat de qualification
16 400 F X 2).

Sanction de la formation :

CAP, BP : diplômes d'Etat

La cycle préparatoire ainsi que le CTL donnent lieu à une évaluation en fin de cycle

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Employé dans les commerces de proximité de librairie-papeterie-presse
Vendeur, responsable de rayon en librairie.

Durée de la formation :

formation organisée sur deux ans pour le CAP, un an pour le BP.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

CAP 22 semaines : 11 semaines par an pendant 2 ans

- Culture professionnelle et commerciale

Assortiments et marchés en librairie, papeterie, presse.

Technologie de la librairie, de la papeterie, de la presse : les fournisseurs, la réception, la mise en rayon.

- Connaissances générales et culturelles .

CTL

- Connaissance des fonds d'édition,

- Techniques de vente et de communication autour du livre

- Technologie du quotidien : réception - mise en place - suivi des stocks - services - recherches bibliographiques...

Cycle préparatoire 6 semaines

Littérature,

Histoire de l'art

L'environnement scientifique et technique

Commerce - structure du prix - Droit - Législation

Techniques de fabrication du livre

Travaux autour de la parole

Travaux autour de l'écrit

Brevet Professionnel 12 semaines

Culture professionnelle

Technologie et gestion

Connaissance des assortiments.

Formateurs : professionnels et universitaires.

Formation continue

Stages de durées diverses et de coûts différents :

Gestion du personnel

Les grands rayons de la librairie

L'ABC du métier

Constitution du stock d'ouverture

Le stock

La comptabilité

Pourquoi l'informatique ?

Les outils d'information du libraire et les recherches bibliographiques

La papeterie : un atout de la librairie

La réception des marchandises en librairie

Organiser - aménager un point de vente

Merchandising du livre

La vente du livre

CENTRE D'INFORMATION DU ROCK ET DES VARIETES
Stages de formation de managers de rock

Adresse : Parc de la Villette
211 avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS

Tél : 42 00 12 11

Statut, rôle de l'organisme :

Créé en avril 1986, le CIR a pour mission d'être une plaque tournante de l'information, utile à tous les acteurs du secteur de "Rock et Variétés modernes" en professionnel ou en amateur. Structure associative, il bénéficie du soutien des Ministères de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, ainsi que de la plupart des organismes socio-professionnels musicaux.

Il a avec le Fonds d'action et d'initiative rock un programme de soutien financier, de promotion et de conseil aux jeunes artistes français.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Organisation depuis 1990 de stages de formation professionnelle de manager dans le domaine de la musique rock (de "cadres généralistes du rock") En collaboration avec l'INIREP (Institut inter-régional d'éducation permanente), stages financés par les Ministères chargé de la culture et de la formation professionnelle.

Responsables de la formation :

Bruno Boutleux, directeur

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent le formation :

Un stage de 16 personnes de 19 à 35 ans en 1990.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Fonctions de manager dans le domaine du rock (production de disques, organisation de spectacles, de tournée, agent artistique).

Durée de la formation :

8 mois

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Le premier stage en 1990 s'est déroulé à Issoudun (Indre et Loire)

Le programme du stage "Manager du monde de la musique" de 1991 (novembre 1990 à juin 1991) est le suivant :

Tronc commun

- Identifier la dimension professionnelle et commerciale :

Présentation générale du monde de la musique

- Identifier le cadre juridique et légal :

Connaître la législation, travailler avec des conseils.

Etablir un contrat, les relations employeurs/salariés

Choisir une structure juridique.

- S'initier au management (diriger, organiser gérer) :

Maîtriser la compréhension d'un compte de résultats, d'un bilan, établir un prévisionnel.

Organiser et animer une équipe, communication de l'entreprise, stratégie et conduite de projet.

- Acquérir une culture technique de base :

Connaissance du "Backline"

Sonorisation, éclairage, structures scéniques, vidéo, le disque, l'artiste sur la route.

- Maîtriser un anglais commercial de base.

- Assurer sa propre promotion.

- Acquérir une vision européenne et internationale.

- Acquérir un capital de relations :

Rencontre avec les professionnels durant les modules de formation et organisation de 4 conférences-débats : les "lundis du management.

Filières de spécialisation

. Agent de la production discographique

Présentation des différentes fonctions de la filière discographique.

Le fonctionnement des médias.

Vendre un disque.

L'enregistrement, les studios.

Choix de production.

Les exploitations commerciales de l'oeuvre.

Le contrat.

Les technologies nouvelles.

Le rôle du graveur.

Formaliser son projet personnel.

Stage en entreprise : s'entraîner à la conduite d'une fonction de la filière discographique (6 semaines).

Synthèse et bilan final.

. Organisateur de spectacle vivant

Présentation des différents métiers de l'organisation.

Gestion administrative.

Pratique de l'éclairage, du son, des structures scéniques.

Gestion budgétaire.

Etude de cas administratifs et juridiques.

Formaliser son projet personnel.

Stage en entreprise : S'entraîner à la conduite de la fonction d'organisateur de spectacles (6 semaines).

Synthèse et bilan final.

. Manager d'artistes

Présentation des métiers qui entourent l'artiste.

Gestion administrative.

Gestion des droits et revenus.

Pratique de l'éclairage, du son, des structures scéniques,

L'artiste sur la route.

L'enregistrement, les studios.

Etudes de cas administratifs et juridiques.

Formaliser son projet personnel.

Stage en entreprise : s'entraîner à la conduite de la fonction de manager d'artistes (6 semaines).

Synthèse et bilan final.

**II - FORMATIONS DES AGENTS
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES
GRENOBLE**
Cycle de formation continue pour les cadres culturels territoriaux
(DESS Direction de projets culturels)

Adresse : 1, rue du Vieux Temple 38000 GRENOBLE

Tél : 76 44 33 26

Télécopie : 76 42 23 79

Date et circonstances de création :

Créé en 1989 à l'initiative du Ministère de la Culture et de l'Université Pierre Mendès France / Université des Sciences sociales de Grenoble pour promouvoir la connaissance et l'analyse prospective de l'action culturelle des collectivités publiques, et soutenir leurs initiatives par l'information et la formation.

Statut, rôle de l'organisme :

Association-Directeur : René Rizzardo, Président, Robert Abirached, ancien directeur du Théâtre. Vice-Présidents : Bernard Pouyet, Président de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble, Augustin Girard Chef du Département des Etudes et de la Prospective au Ministère de la Culture et de la Communication. Conseil scientifique placé sous la responsabilité de Guy Saez, chercheur au CNRS, IEP Grenoble.

L'équipe permanente de l'Observatoire est composée de six personnes dont un responsable de la formation.

Le fonctionnement et les principales activités de l'Observatoire des Politiques Culturelles sont soutenus par le Ministère de la Culture et de la Communication -Département des Etudes et de la Prospective et Délégation au Développement et aux Formations (*) - le Conseil Régional Rhône-Alpes, la Ville de Grenoble, l'Université Pierre Mendès France et l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (*), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (*) (Direction Nationale et Délégation de Grenoble, Service de la Formation Continue, Délégation à la Recherche et au Développement).

Missions :

- réalisation et restitution d'études de portée générale relatives aux responsabilités culturelles des collectivités publiques,
- gestion et mise à disposition d'un fonds documentaire et d'un fichier ressources sur les acteurs et les projets innovants en matière de politiques culturelles.
- mise en oeuvre d'un cycle long de formation continue et organisation de formations ponctuelles.

(*) Organismes plus particulièrement associés au cycle de formation continue.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

- une formation longue à l'intention des cadres culturels territoriaux débouchant sur le DESS "Direction de projets culturels"

L'objectif de la formation est de fournir des outils d'analyse théorique et opérationnels aux agents territoriaux responsables de la mise en oeuvre de politiques et de projet culturels. Plus précisément il s'agit de permettre à ces cadres territoriaux d'acquérir une bonne maîtrise des principaux enjeux culturels contemporains pour qu'ils assurent dans les meilleures conditions :

. une meilleure adéquation de l'offre culturelle aux demandes et aux pratiques diversifiées de la population ;

. la modernisation et l'adaptation du statut des équipements à des modes de gestion et de financement plus conformes à leur vocation ;

. la coopération avec les autres collectivités publiques ;

. la négociation avec les partenaires culturels dans un cadre fréquemment contractuel (avec le secteur socio-culturel en particulier) ;

. des relations de coopération avec des partenaires internationaux, particulièrement dans le cadre européen.

- des formations ponctuelles sous forme de stages, séminaires, voyages d'étude etc... à l'intention des cadres culturels, territoriaux, des élus, des professionnels de la culture, à la demande (CNFPT...), exemples "Entreprises/Equipements culturels en mutation", "Dépenses culturelles des communes", "Evaluation des politiques culturelles".

Responsables de la formation :

M. Jean-Pierre Saez

Il y a un conseil d'orientation de la formation

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Le cycle de formation continue s'adresse à des cadres culturels territoriaux en poste (responsables de services culturels des villes, départements, régions et des équipements rattachés à ces collectivités - musées, centres culturels, théâtres, centres d'art contemporain, médiathèques, écoles de musique, écoles d'art...).

Deux places sont réservées à des agents culturels travaillant des les services décentralisés de l'Etat.

Les candidats au DESS doivent être titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent (une dérogation peut être accordée aux candidats disposant d'une solide expérience professionnelle et titulaires d'un DEUG)

Frais de formation :

- Les frais pédagogiques sont entièrement assumés par les partenaires institutionnels de la formation.

- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des stagiaires devraient donner lieu, par mesure de prudence, à un accord de prise en charge de la part de la collectivité employeur dans la mesure où une modification réglementaire du régime actuel interviendrait avant le début ou en cours de formation.

- Les frais d'inscription à l'université sont à la charge des stagiaires concernés (600 F environ pour l'année universitaire 1992 - 1993).

Sanction de la formation :

La formation comprend une option diplômante de niveau 3^e cycle : le DESS "Direction de projets culturels" délivré par l'Université de Grenoble et placé sous la responsabilité de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (directeur : François d'Arcy).

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

La première promotion comprend des directeurs ou responsables de services culturels de villes, de départements ou de régions, des chargés de mission auprès de collectivités, une bibliothécaire et un conservateur de musée.

Durée de la formation :

La formation longue se déroule sur deux ans, elle a commencé en mars 1990 après un recrutement fin 1989 et s'achève en novembre 1991. Une seconde promotion de 22 stagiaires a été recrutée pour suivre le cycle programmé de décembre 1991 à novembre 1993. Prochaine période de recrutement : printemps été 1993.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Elle est composée de douze stages de cinq jours dont un voyage d'étude. L'assiduité est obligatoire. En accord avec leur employeurs, les stagiaires sont libérés de toute contrainte professionnelle durant la durée des stages.

Ils prennent la forme de séminaires, de visites sur le terrain, de rencontres avec des chercheurs, des universitaires, des professionnels de la culture, des artistes, des hauts fonctionnaires territoriaux et de l'Etat, des élus.

Les stagiaires inscrits au DESS doivent réaliser différents travaux dont un mémoire de recherche présenté à l'issue de la formation.

Programme des stages

Les douze stages sont regroupés à l'intérieur de 4 thèmes.

1. Le développement artistique et culturel de la société

Le thème est étudié à partir de trois stages.

"Public, pratiques, acteurs culturels"

- Les publics de la culture
- Pratiques et consommations culturelles des Français
- Sociologie des professionnels de la culture
- Système d'acteurs : logique institutionnelle, logique professionnelle et impératif artistique
- Vers des "réseaux" d'acteurs internationaux.

"La dynamique culturelle de la société"

- Art, culture et politique au XX^e siècle
- Les mutations du concept de culture : des avant-gardes à la culture post-moderne, de la culture critique à une conception anthropologique de la culture
- Aspects de la production artistique contemporaine
- Communication de la culture, Culture de la communication.

"Espaces culturels et artistiques contemporains"

- L'espace urbain comme espace artistique et culturel
- Programmation des équipements culturels et mutations des formes artistiques et culturelles

- Médiathèques
- Nouveaux musées
- Centres d'art contemporain
- Centres de culture scientifique et technique
- Théâtres et lieux de spectacle vivant
- Sites architecturaux récupérés.

2. Les politiques de la culture : perspectives locales, nationales et internationales

Le thème est étudié à partir de quatre stages et d'un voyage d'étude.

"Politiques publiques nationales et décentralisation"

- Méthodologie des politiques publiques
- L'élaboration de la politique culturelle de l'Etat
- Analyse fonctionnelle et sectorielle de la politique culturelle
- Le mouvement de la déconcentration et de la décentralisation : analyse politico-administrative.

"Politiques territoriales de la culture"

- Identités territoriales et politiques culturelles :
- Les grandes villes : culture et stratégie économique internationale.
- Les villes moyennes : la culture au service du développement local
- Le rôle culturel du département
- les régions : politique autonome ou politique d'appoint
- La coopération des collectivités publiques

"Echanges culturels internationaux"

- La politique culturelle extérieure : histoire, fonctions et choix
- Les centres culturels français et leur environnement
- Collaboration et coopération culturelle décentralisées : des jumelages aux politiques inter-régionales.
- Collaboration internationale des équipements culturels.

"L'évaluation dans les politiques culturelles et le rôle des services culturels territoriaux"

- La demande d'évaluation : causes, enjeux, exigences
- Méthodologie de l'évaluation
- Le rôle du service culturel dans la mise en place des outils d'évaluation
- De l'évaluation économique d'une politique culturelle

"L'espace culturel européen"

(voyage d'étude en projet)

3. Economie et gestion de la culture

Le thème est étudié à partir de trois stages.

"Marchés des biens, mécénat, économie et développement culturels"

- Spécificités de l'art et évolution économique des marchés : les arts plastiques, le spectacle vivant, le patrimoine...
- Marché, marchands, mécènes, médiateurs de l'art
- Le soutien privé à la culture : mécènes et mécénat
- Culture et développement local.

"Entreprises/équipements culturels en mutation"

- La gestion des finances publiques dans le domaine culturel.

- Les choix de gestion : du service public à "l'entreprise privée"
- Les contrôles techniques, administratifs et politiques des entreprises culturelles
- Direction, administration, gestion de l'entreprise culturelle.

"Outils de gestion de l'entreprise culturelle"

- Outils comptables de gestion
- Marketing et commercialisation des produits culturels
- La communication des entreprises culturelles
- Formation et gestion des ressources humaines

4. Communication audiovisuelle et développement culturel

Le thème est étudié à partir d'un stage

"Mutation du paysage audiovisuel"

- Organisation des industries culturelles : logique économique, sociale et politique
- Enjeux et rôle des industries informationnelles territoriales
- Les villes et le plan câble
- Structurations des industries de programme : du local à l'Europe
- Production audiovisuelle et production cinématographique en région.

**CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
(CNFPT)**

Adresse : 3 Villa Thoréon Paris CEDEX 15

Tel. : (1) 40.60.48.00.

Statut, rôle :

Etablissement public à caractère administratif et intercommunal créé par la loi du 13 juillet 1987 (établissement paritaire), chargé de la formation des personnels des collectivités territoriales et de l'organisation des concours de recrutement de ces agents (il a succédé au Centre national de formation des personnels communaux, CFPC). Organisme structuré territorialement (délégations régionales).

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Le CNFPT assure :

- la formation initiale post-recrutement des cadres des collectivités territoriales (organisée par les écoles nationales d'application des cadres territoriaux de Montpellier et Angers ainsi que les délégations régionales) (1)
- la formation initiale de tous les personnels relevant de la filière culturelle.
- des stages nationaux de formation continue pour cadres des collectivités territoriales organisés au niveau national
- des stages organisés par les délégations régionales pour les personnels culturels spécialisés (musées, écoles de musique de danse et d'art dramatique, archives, bibliothèques, écoles d'arts plastiques).

Seule la formation des responsables culturels reste centralisée au siège du CNFPT.

En outre, le CNFPT est co-réalisateur du DESS "Gestion de projets culturels" en partenariat avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, l'IEP et l'Université de Grenoble II.

Responsables de la formation :

Nadine Hermann, coordinateur pédagogique pour le secteur culturel
Michel Bourbonnaud (Division de la formation continue) pour les stages nationaux dans le domaine culturel
Dominique Viandier, responsable des formations initiales

(1) Depuis janvier 1991, formation de 18 semaines avant la titularisation : 4 semaines au début et 4 semaines à la fin de la formation à l'école, entre les deux des stages dans la spécialités de l'attaché.

Frais de scolarité :

Les frais pédagogiques sont gratuits pour les personnels des collectivités territoriales. Les stages peuvent exceptionnellement être ouverts à des tiers (fonctionnaires de l'Etat ou européens notamment) dans la limite des places disponibles et en contrepartie de la couverture des frais réels.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Les stages nationaux destinés aux cadres culturels sont constitués en 4 séries modulaires présentées sur 3 ans.

Première série : Les scénarios et orientations culturels

Cette série est destinée à permettre aux responsables culturels de mieux jouer leur rôle de force de proposition en matière d'orientations culturelles. Elle comprend 7 stages :

- Le diagnostic culturel
- Le partenariat culturel : choix et stratégies de moyens
- Le partenariat culturel international
- Marketing culturel
- Les orientations culturelles
- L'évaluation des politiques culturelles
- La négociation des projets culturels (ce septième stage est destiné à soutenir leur action par rapport à tous les autres.

Deuxième série : Les outils techniques et de gestion

Cette série se définit d'elle-même. Il est cependant à noter qu'elle n'inclut pas les problèmes d'architecture de lieux culturels, de définition des cahiers des charges, etc... qui, étant trop particuliers, ne peuvent être abordés que par domaines spécialisés (théâtres, bibliothèques, cinémas, etc...) Ainsi, à l'exception de la session intitulée "Conditions techniques d'accueil de spectacle", cette question est traitée dans des formations spécifiques ou, à l'occasion de certaines des sessions de la troisième série (voir plus loin). Cette deuxième série comprend aujourd'hui les huit stages suivants :

- Quelles structures juridiques pour les activités culturelles
- Les contrats du spectacle vivant
- Droit social des artistes du spectacle
- Les droits d'auteur
- Fiscalité et TVA en matière culturelle
- La comptabilité des associations culturelles
- Le montage juridique et financier d'un spectacle vivant (stage de synthèse)
- Conditions techniques d'accueil de spectacles.

Troisième série : Faisons le point sur ...

Au contraire de la première série dont le contenu tente de permettre de dépasser les déterminismes organisationnels (c'est-à-dire les structures existantes et leur inévitable inertie), cette série nous propose de nous arrêter sur l'organisation culturelle telle qu'elle existe aujourd'hui et de faire le point sur chaque domaine d'activité considéré isolément. Faire le point s'entend des enjeux actuels et du devenir. De ce fait, la finalité professionnelle est d'aider à définir et proposer des orientations sectorielles. Les formations seront les suivantes :

- Choix et vie du théâtre dans les collectivités territoriales
- Cinéma et collectivités territoriales
- Où va l'enseignement musical spécialisé ?

- Vers de nouveaux rôles pour les musées
 - Le devenir des bibliothèques et le choc des nouveaux médias
 - Le positionnement des écoles d'arts plastiques au sein de l'Europe de demain
- Certaines de ces formations pourront se dérouler sous formes de colloques.

Quatrième série : Immersion artistique et relation personnelle à l'art

Cette série dont la conception et le contenu sont entièrement nouveaux est destinée aux responsables culturels n'ayant pas de formation artistique ou s'estimant sans dons particuliers. Elle répond à un double défi. D'abord, nous permettre de vivre une expérience artistique intense dans le domaine considéré. Puis, tenter de comprendre quel type de relations nous avons individuellement entretenu avec cet art. Ensuite, nous mettre à même de comprendre l'extrême diversité des relations à l'art qu'entretiennent les autres personnes. L'ensemble étant conçu pour faciliter notre rôle d'interface entre le public, notre collectivité et le monde artistique. Les expériences devraient être les suivantes :

- La parole, le conte et l'improvisation créatrice
- la musique
- Les arts plastiques
- le théâtre
- le cinéma

Le fait que ces stages soient voulus et présentés de façon modulaire (e fait essentiellement ceux de la première série) n'entraîne pas du tout l'obligation de les suivre dans un ordre imposé. Chacun choisit l'ordre et les stages qu'il désire.

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE
DESS Administration locale, développement local et culturel

Adresse : Institut d'Administration locale - UFR de Droit et Science Politique,
57 bis rue Pierre Taittinger - 51096 REIMS CEDEX

Tél : 26 05 36 00

Télécopie : 26 04 20 75

Date et circonstances de création :

Création en 1983 d'une filière culturelle au sein du DESS Administration locale.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Préparation au DESS Administration locale, développement local et culturel, diplôme de 3ème cycle à finalité professionnelle destiné à former en un an des étudiants aptes à des emplois dans les collectivités territoriales

Responsables de la formation :

Jean-Claude Némery, Professeur de droit public, directeur du Centre de Recherche et de documentation administratives sur la décentralisation territoriale (CRDT) URA - CNRS D 1479.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

- titulaires d'une maîtrise (dans les disciplines juridiques, économiques, politiques ou de gestion)
- agents de la fonction publique territoriale susceptibles d'être admis sur dossier.
- agents des services de l'Etat

Nombre de places disponibles : 12- 18 étudiants.

Frais de scolarité :

Droits d'inscription à l'Université

Sanction de la formation :

DESS Administration locale, développement local et culturel

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Cadre territorial dans une collectivité publique en tant que fonctionnaire recruté sur concours ou agent contractuel : secrétaire général de mairie, chef de service dans une collectivité locale, conseiller juridique, administrateur... organismes para-publics, sociétés d'économie mixte, entreprises privées en relation avec des collectivités locales.

Durée de la formation :

Une année universitaire

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Enseignements théoriques réparties en deux groupes : des enseignements fondamentaux (200 h), qui constituent un tronc commun à tous les étudiants et des enseignements spécialisés : deux filières - filière "Développement local", filière Administration des entreprises culturelles (100 heures)

Enseignement fondamentaux (200 h) :

- * Panorama institutionnel et fonctionnel de la décentralisation territoriale.
- Droit communal approfondi (40 h)
- Décentralisation intermédiaire : départements et régions (40 h).
- * Gestion des collectivités et aspects du pouvoir local
- Droit budgétaire et économie financière (40 h)
- Urbanisme (40 h)
- Méthodes nouvelles de gestion (40 h).

Enseignement spécialisés de la filière culturelle :

. Administration des entreprises culturelles (30 h)

M. Pierre Lherbier, président de l'Union des Maisons de la Culture

M. Serge Gaymard, directeur-adjoint du Centre National d'Art et de technologie de Reims

. Décentralisation et action culturelles (30 h)

M. Jean-Pierre Reismann, Ministère de la culture

M. Patrice Marie, Chargé de mission, Ministère de la culture

. Politiques publiques de la culture (30h)

M. Jean Pierre Colin, professeur agrégé

M. Roland Clément, chargé de mission, mise en valeur du patrimoine lorrain.

. Cycle de conférences

Stage de 3 mois dans un service communal. Les candidats en poste dans une administration locale sont dispensés de stage et présentent un exposé sur leur expérience professionnelle.

Rédaction et soutenance d'un mémoire de 3ème cycle pour admission (Pré-rapport de thèse).

III - FORMATIONS GENERALES A LA GESTION

GROUPE HEC
Programme H E 3C

Adresse : 78350 JOUY EN JOSAS

Tél : 39 67 73 55

Télécopie : 39 67 71 09

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Il existe à HEC depuis 1985 une mineure culture et communication.

Une convention signée avec le Ministère de la Culture en 1987 en ce qui concerne un programme d'ingénierie pédagogique dans le domaine du management des entreprises artistiques et culturelles prévoyait la création d'un mastère spécialisé en management des entreprises culturelles et un programme de formation permanente. Ce programme devait privilégier les domaines du spectacle vivant et du patrimoine et mettre l'accent davantage sur la gestion des institutions que sur celle des projets. Seul le programme de formation permanente a été mis en place.

En 1988 était proposé sous la dénomination de CESA - Culture un programme de perfectionnement au management des cadres des entreprises artistiques et culturelles (2 séminaires résidentiels de 15 jours) et préparation d'un mémoire pendant les 6 mois entre les 2 sessions, pour une vingtaine de personnes).

A ce mastère a été substitué le programme HE3C (HEC Culture et Communication : Certificat HEC d'Etudes spécialisées en Management des Entreprises Artistiques et Culturelles). Ce programme fait suite au développement d'enseignements spécialisés sur ce thème au sein de l'Ecole des HEC. Il s'adresse à des participants ayant déjà reçu une formation de base en management. Il a pour vocation de leur donner une connaissance des caractéristiques et une compréhension des problématiques spécifiques aux secteurs de la Culture et de la Communication.

Responsables de la formation :

Yves Evrard, professeur du département marketing du groupe HEC, directeur du programme

Alain Busson, professeur affilié, chef du groupement audiovisuel au service de prospective économique et sociale de France Télécom.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent le formation :

Programme ouvert aux étudiants de l'Ecole des HEC en fin de scolarité et à des candidats possédant le niveau bac +5 (grande écoles, DEA ou DESS).

Les candidats seront sélectionnés par une procédure comprenant : un examen de dossier, un test d'aptitude aux études de management, et un entretien avec un jury de professeurs et de professionnels.

Frais de scolarité :

900 F de droits d'inscription à la procédure de recrutement
18 000 F de frais de scolarité (pour l'année 1991)

Sanction de la formation :

Certificat HEC d'études spécialisées en management des entreprises artistiques et culturelles.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

principalement dans les fonctions de responsabilité au sein des entreprises artistiques et culturelles (quel que soit leur statut, taille ou sous-secteur d'activité), mais aussi au sein de leurs partenaires économiques (entreprises mécènes, établissements financiers, collectivités locales,...).

Durée de la formation :

125 heures pour la session 1991 d'avril à juin et mémoire de recherche soutenu en janvier 1992.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Le programme HE3C se compose de :

. 125 heures environ de cours et séminaires spécialisés,
. un mémoire de recherche appliquée (de type "thèse professionnelle") ; ce mémoire peut être lié à un stage dans une entreprise artistique et culturelle : il est soutenu devant un jury de professeurs et de représentants des milieux professionnels.

La conception du programme est fondée sur deux principes directeurs :

. une vision intégrée du management allant au-delà de la simple juxtaposition des techniques (budgétaires, juridiques, commerciales, ...) pour les faire converger dans la stratégie de l'entreprise ;

. une vision intégrative du secteur Culture et Communication, visant à dépasser les clivages entre sous-secteurs pour dégager les logiques managériales propres à l'ensemble du champ culturel (les composantes sectorielles qui seront abordées incluent : patrimoine, spectacle vivant, livre, édition phonographique, cinéma, radio et télévision).

Les enseignements s'organisent autour de trois axes :

. la connaissance du champ : analyse économique et stratégique des produits culturels ; les métiers de manager culturel

. les spécificités du management culturel : il s'agit des problèmes de mise en oeuvre des méthodes de management liées à la spécificité du contexte d'application (seront en particulier abordées : les dimensions juridiques et fiscales, la gestion de la production)

. le management spécifique du secteur culturel : il s'agit d'étudier les fonctions managériales induites par la spécificité du secteur (les relations artiste-manager ; la fonction de programmation ; les politiques publiques ; les stratégies multimédias ; le mécénat).

Ces trois axes sont complétés par un séminaire d'actualité (revue de presse).

Outre les animateurs du programme HE3C, Yves Evrard et Alain Busson, les enseignements font appel à la participation, sous forme de responsabilité de modules ou d'interventions ponctuelles, de membres du corps professoral du Groupe HEC et de professionnels appartenant aux organisations du secteur Culture et Communication.

GROUPE ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE PARIS
(en collaboration avec l'ASFORED)
Mastère spécialisé management de l'édition

Adresse : 79 avenue de la République 75543 PARIS CEDEX 11

Tél : 43 23 20 00

Télécopie : 48 05 56 18

Date et circonstances de création :

Mastère spécialisé créé par l'ESCP avec l'appui du Syndicat National de l'Edition et de l'ASFORED (Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnels dans les métiers de l'édition) pour répondre aux besoins de l'évolution dans le secteur de l'édition. La première année sera 1991-92.

Statut, rôle de l'organisme :

Etablissement de la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris, le groupe ESCP comprend outre l'Ecole supérieure de commerce de Paris, grande école de management, des programmes de mastères spécialisés et un centre de formation permanente.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation aux fonctions de responsable éditorial

Responsables de la formation :

Directeur scientifique : Marie-Pierre Fenoll-Trousseau, Professeur de droit des affaires au Département sciences juridiques, économiques et sociales du Groupe ESCP.

Il existe un comité scientifique comprenant des professeurs de l'ESCP, des représentants de l'ASFORED et des éditeurs, dont les responsables des modules d'enseignement.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Etudiants ayant un diplôme de grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs, Ecole Normale Supérieure, un DEA ou un DESS, un diplôme de médecine, pharmacie, architecture, CAPA.

Epreuves écrites de sélection le 5 juin 92, suivies pour les candidats sélectionnés d'un test d'anglais et d'un entretien.

Frais de scolarité :

600 F pour le dossier de candidature

55 000 F en 1991 - 92.

Sanction de la formation :

Mastère obtenu si les notes (des contrôles sanctionnent les grands modules d'enseignement + des notes de la thèse professionnelle) sont suffisantes.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Responsable éditorial

Durée de la formation :

3 semaines + 12 mois

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Septembre : phase d'intégration de trois semaines à plein temps permettant d'acquérir ou de remettre à jour des connaissances dans les principales disciplines de gestion des entreprises : séminaires de gestion d'entreprise choisis en fonction de la formation antérieure des étudiants

Octobre à début avril : cours, séminaires, conférences (350 heures)

avril à juillet : projet en entreprise et préparation d'une thèse professionnelle

fin octobre : soutenance de la thèse professionnelle

Le programme comprend :

- Sept modules d'enseignement et d'apprentissage :

Economie et environnement de l'édition

Gestion de l'entreprise d'édition

Produits et marchés internationaux

Droit et fiscalité de l'édition

Marketing et édition

Politique éditoriale

Techniques de conception et de fabrication.

- Un séminaire d'expression écrite et orale permettant notamment de développer la capacité à la lecture critique d'un texte.

- des travaux pratiques

- un projet en entreprise lié au thème de la thèse professionnelle

- la préparation d'une thèse professionnelle :

l'objectif est de faire le bilan d'un ensemble de méthodes ou de techniques relatives à un sujet donné et d'analyser leur mise en oeuvre effective chez les éditeurs. La thèse professionnelle est soutenue devant un jury d'enseignants et de professionnels.

Enseignants : les responsables des modules sont :

- des professeurs permanents du groupe ESCP : Marie-Pierre Fenoll-Trousseau, Yves Tinard, Armand Dayan

- des personnes extérieures :

Patrick Dubs, Président France-Edition

Alain Nave, responsable de formation technique à l'ASFORD

Dominique Bigourdan, Directeur des Editions le Sang de la Terre.

<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS Stage gérer le culturel</p>
--

Adresse : Direction des relations internationales de la Direction de l'enseignement
42 rue du Louvre 75001 PARIS

Tél : (1) 45 08 37 34 ou 45 08 37 35

Télécopie : 45 08 37 29

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Organisation régulière d'un stage destiné à des responsables d'organismes culturels ayant une formation littéraire appelés à assumer des fonctions de direction et de responsabilité (instituts et centre culturels, services culturels, alliances françaises, bureaux d'action linguistique...). Les objectifs sont de donner une information précise et concrète adaptée à la gestion d'un établissement à vocation culturelle, d'initier au maniement de méthodes et d'outils qui faciliteront une meilleure insertion dans la fonction du responsable et la prise de décisions indispensables au bon fonctionnement d'une organisation culturelle.

Responsables de la formation :

Jacques Cartier

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent le formation :

Voir ci-dessus. Une trentaine de places disponibles.

Frais de scolarité :

6 100 F en 1992

Sanction de la formation :

Certificat de stage

Durée de la formation :

Deux semaines intensives du 29 juin au 10 juillet 1992

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Programme

- Analyse de l'environnement de l'organisme culturel
- Principes généraux du diagnostic d'entreprise
- Optique marketing
- Gestion comptable
- Informatisation d'un organisme culturel
- Choix stratégiques
- Gestion financière
- Analyse des coûts
- Gestion prévisionnelle
- Gestion des ressources humaines
- Fonction de direction

Rencontres et échanges d'expériences avec des praticiens. Etudes de cas.

IV - FORMATIONS UNIVERSITAIRES

UNIVERSITE DE PARIS IX DAUPHINE
DESS Gestion des institutions culturelles

Adresse : Université de Paris Dauphine UFR Sciences des organisations
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 PARIS CEDEX 16

Tél : 45 05 14 10 sur poste 4509
Télécopie : 47 04 76 71

Date et circonstances de création :
1985 - 1986

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Préparation au Diplôme d'études supérieures spécialisées de gestion des institutions culturelles (diplôme de 3ème cycle universitaire), cette formation est soutenue par le Ministère de la Culture. Ce DESS se situe dans l'optique d'une formation de type "école d'application post maîtrise".

En association avec le Théâtre de l'Europe et l'Association française d'action artistique sont prévus à partir de 1991, en raison de deux par an, des séminaires de formation destinés aux professionnels du théâtre et portant sur des thèmes relatifs au théâtre dans la perspective européenne.

Responsables de la formation :

Hyacinthe Lena, directeur du DESS. L'équipe permanente comprend le directeur du DESS et une secrétaire.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Titulaires d'un diplôme de second cycle ou équivalent
Titulaires d'un diplôme de grande école de gestion ou scientifique, de l'Institut d'études politiques de Paris.

Personnes déjà engagées dans la vie active et ayant à la fois des diplômes équivalents et une solide expérience professionnelle, soucieuses de développer leurs connaissances à l'occasion d'une perspective de développement de carrière, d'acquérir un complément de formation appliquée et opérationnelle relative aux fondements, principes, méthodes et techniques de la gestion appliquée aux divers types d'organisations culturelles.

Le nombre de places est limité à une trentaine (chaque année 250 candidats sollicitent leur admission)

Depuis la création du DESS, les 3/4 des étudiants admis avaient reçu des formations d'école de commerce, de sciences politiques ou des gestions. Les 2/3 n'avaient pas d'expérience professionnelle.

Admission sur mémoire d'entrée (sujets imposés) et entretiens⁽¹⁾

(1) Chaque année, 250 candidats sollicitent leur admission dans le DESS. Une trentaine d'entre eux sont retenus. Le processus de sélection se déroule de la façon suivante :

- mai/juin : retrait des dossiers de préinscription et première sélection

Tout candidat non titulaire d'un diplôme ne donnant pas un accès direct aux formations de 3ème cycle de l'Université de Paris-Dauphine doit retourner son dossier dès le mois de juin aux fins d'examen par une

Frais de scolarité :

Droits d'inscription universitaires

Sanction de la formation :

DESS Gestion des institutions culturelles

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Fonctions de direction, de conception, d'organisation, de conseil, de communication dans divers secteurs culturels.

Les secteurs d'emploi dominants sont : industries culturelles (35% des diplômés), spectacle vivant (25%), création d'événements culturels (10%), arts plastiques (10%), mécénat culturel (5%), patrimoine (3%), divers (12%)

Durée de la formation :

La formation dure une année universitaire (octobre à juillet)

Formation à temps plein. Les étudiants salariés ont la possibilité d'étaler la formation sur deux années universitaires.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Contenu de la formation en 1991-92 :

Les étudiants doivent suivre :

- . les quatre enseignements théoriques
- . Les cinq enseignements dirigés communs
- . Cinq séminaires choisis parmi les groupes d'enseignements dirigés optionnels
- . Le cas échéant, sur décision de la commission de sélection un ou plusieurs enseignements de mise à niveau
- . un stage de trois mois.

Ils doivent préparer un mémoire sous l'autorité d'un tuteur.

Enseignements théoriques obligatoires

Les étudiants sont évalués par un examen terminal dans chacun d'entre eux

- Art et gestion (25 heures), Xavier Dupuis, chargé de recherche au CNRS.
- Droit des activités culturelles (30 heures), Hyacinthe Lena
- Propriété intellectuelle (25 heures), Philippe Gaudrat, Maître de conférences à l'université de Paris Dauphine
- Politiques culturelles (25 heures), Pascal Ory, historien, professeur à Paris X Nanterre

Enseignements dirigés communs

Chacun d'entre eux donne lieu à une évaluation des étudiants dans le cadre du contrôle continu des connaissances.

- Gestion budgétaire et financière (25 heures), André Canas, Directeur général de la Société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens-Interprètes (ADAMI)
- Marketing (25 heures), Jacques Itah, Directeur de l'Agence de publicité

commission d'équivalence. Il ne pourra poursuivre la procédure de sélection que s'il y est autorisé par cette commission.

- juillet/août : rédaction du mémoire

Tout candidat doit rédiger un mémoire d'une trentaine de pages sur l'un des deux sujets proposés par le directeur du DESS. Le dossier et le mémoire doivent être remis fin août.

- septembre/octobre : Sélection

Le dossier et le mémoire sont examinés par le jury de sélection ; Environ 80 candidats sont retenus pour un entretien avec le jury de sélection. A l'issue de ces entretiens, le jury arrête la liste des candidats retenus.

cinéma "Tactics"

- Gestion des ressources humaines (25 heures), Bernard Coutant, Administrateur de production au Théâtre Musical de Paris-Châtelet
- Fonction commerciale dans les entreprises culturelles (25 heures), Charles Robillard, Président-Directeur Général d'ARGOS (Société de Conseil en gestion culturelle)
- Questions de l'actualité culturelle (25 heures) - Hyacinthe LENA (Mise en contact des étudiants avec des professionnels de la culture et des "créateurs", au travers de rencontres et de tables rondes consacrées à des thèmes dominants de l'actualité culturelle et soulevant des questions relevant de la problématique du management des institutions culturelles).

Enseignements dirigés optionnels

Mêmes modalités d'évaluation que pour les enseignements dirigés communs

- Les biens culturels (25 heures) - Claude Le Pen, Professeur à l'Université de Paris-Dauphine
- Les industries culturelles (25 heures) Georges Prost, Directeur Général de l'Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles ; Directeur Général de la SOFICA "Investimages" et André Nicolas, Conseiller du Président de l'Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles Directeur Général de la Société d'Etudes pour l'Audiovisuel.
- Le spectacle vivant (25 heures) - Philippe Coutant, Directeur-adjoint de l'Odéon-Théâtre de l'Europe
- Gestion fiscale dans les entreprises culturelles - (25 heures) - Mme C. Collette, Maître de Conférences à l'Université de Paris-Dauphine
- L'ordinateur dans la gestion des activités culturelles, (25 heures) - Alain Checroun, Professeur à l'Université de Paris-Dauphine.
- Les politiques d'échanges artistiques internationaux, (25 heures) - Jean Digne, Directeur de l'Association Française d'Action Artistique
- Problèmes de l'audiovisuel européen (25 heures) - Patrick Olivier, Conseiller des Affaires Etrangères, Directeur du Secrétariat "EUREKA" Audiovisuel, Bruxelles
- Stratégies européennes et internationales des "Groupes multimédias" (25 heures) Pierre-Jean Benghozi, Chargé de recherche au C.R.N.S. (Centre de recherche en gestion de l'Ecole Polytechnique) et André Lange, Responsable du département audio-visuel et industries culturelles de l'IDATE - Montpellier
- Mécénat culturel et techniques de la recherche de fonds (25 heures) - Hyacinthe Lena

Enseignements de mise à niveau

Evaluation par contrôle continu

- droit public (25 heures) H. Lena
- droit privé (25 heures) Xavier Strubel, chargé d'enseignement à l'Université de Paris XIII
- introduction aux méthodes et techniques comptables (25 heures) C. Pierrat
- Principes fondamentaux de la gestion des entreprises (50 heures) Olivier Cochet, Label Manager Deutsche Grammophon Disques

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE (GRENOBLE II)
DESS Direction de projets culturels
Option métiers de la culture

Adresse : Institut d'études politiques de Grenoble B.P. 45
38402 SAINT MARTIN D'HERES (à Mme Andrée Gautier)
Tél : 76 82 60 02

Date et circonstances de création :

Formation ouverte 1991 - 1992

Organisée conjointement par l'IEP de Grenoble, l'UFR Sciences de l'homme et de la société et l'UFR Sciences humaines de l'Université Pierre Mendès France (Grenoble II).

Le DESS Direction de projets culturels mis en place en collaboration étroite avec le Ministère de la culture a été habilité en 1984. Les enseignements se sont déroulés d'abord en Avignon puis à Grenoble. Désormais 2 options sont proposées :

- l'option cadres culturels territoriaux destinée à des personnels déjà en poste, cadres des collectivités territoriales (directeurs de services culturels, chargés de mission auprès des élus, directeurs d'équipements culturels).
- l'option métiers de la culture ouverte à la rentrée 1991 qui s'adresse en priorité à des étudiants en formation initiale.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Le but de ce DESS est de fournir aux étudiants en plus des connaissances théoriques et pratiques l'accès à un réseau, ce qui devrait leur permettre de s'insérer professionnellement.

Responsables de la formation :

François d'Arcy, directeur de l'IEP et du DESS Direction de projets culturels.

Jean-Paul Bozonnet, responsable de l'option Métiers de la culture.

Guy Martinière, directeur de l'UFR Sciences humaines

Alain Pessin, directeur du Département de sociologie de l'UFR sciences de l'homme et de la société.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Etudiants titulaires d'une maîtrise, d'un diplôme d'IEP, ou d'un diplôme équivalent. La commission de recrutement prendra en compte la qualité du dossier universitaire et l'implication dans les activités artistiques ou culturelles.
Option destinée à une quinzaine d'étudiants

Frais de scolarité :

Droits d'inscription universitaires plus 3 000 F de droits spécifiques

Sanction de la formation :

DESS "Direction de projet culturels"

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Métiers de responsables et de médiateurs dans les différents domaines culturels et divers types de structures, cadre de collectivité territoriale.

Durée de la formation :

Une année universitaire.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

300 heures de cours organisés selon deux axes :

- un axe théorique portant sur les composantes historique, politique, économique de la culture. A l'enseignement théorique s'ajoute un mémoire qui vise à approfondir la réflexion.
- l'autre appliqué, apportant une connaissance concrète des problèmes sur le terrain culturel et les outils nécessaires pour la gestion au quotidien : relations publiques, gestion du personnel, communication, droit, marketing, comptabilité.

A l'enseignement appliqué s'ajoute un stage de 3 mois destiné à tester la capacité de l'étudiant à utiliser ces outils. Le stage mettra en oeuvre un projet en grandeur réelle et sera défini conjointement par un enseignant, un professionnel de l'institut d'accueil et de stagiaire.

Les enseignements débiteront en octobre, le stage se déroulera de mars à mai ; le mois de juin sera consacré à des séminaires de synthèse.

Cours théoriques :

- Politiques culturelles, nationales, territoriales, et dans les échanges internationaux.
- Sociologie de la culture : des publics et des pratiques, des professions culturelles.
- Histoire culturelle et artistique : esthétique, art moderne et contemporain, patrimoine.
- Economie de la culture : marché des biens et des services culturels.

Modules d'enseignement appliqué

- Connaissance du milieu culturel et artistique
 - . Processus de création et de production : le théâtre, l'orchestre, la danse, l'exposition, le festival,...
 - . Processus de diffusion. La programmation des équipements.
- Administration et gestion
 - . Connaissance de la pratique administrative : l'évaluation, l'intercommunalité, le mécénat, la dimension culturelle du tourisme, les nouveaux cadres juridiques des institutions culturelles.
 - . La communication : le principe audio-visuel, la communication et l'espace public, les relations publiques, les métiers de la communication.
 - . la fonction personnel : l'organisation, les stratégies, la négociation, le droit du travail, le droit de la propriété artistique.
 - . Economie de l'entreprise culturelle : les circuits de financement, le budget, la comptabilité, la fiscalité, le marketing et la publicité.

IUT DE MARSEILLE
Licence Conception et mise en oeuvre de projets culturels

Adresse : Institut Universitaire de technologie Université d'Aix-Marseille III
142 traverse Susini 13338 MARSEILLE CEDEX 13

Tel. : 91.28.93.04

Télécopie : 91 28 94 94

La formation se déroule à Arles (Centre universitaire d'Arles-Espace Van Gogh
13637 Arles Tel. : 90.49.37.53.)

Date et circonstances de création :

Depuis 1985 le département Gestion des entreprises et des administrations de l'IUT s'est lancé dans l'étude de la gestion des manifestations culturelles, acquérant ainsi une expérience et un réseau de relations dans les milieux professionnels que n'ont pas en général les établissements universitaires. Enseignant la gestion sur un plan plus général le département peut assurer une formation de ce type. Cette formation complémentaire est demandée par les étudiants titulaires d'un DUT de gestion qui voient la possibilité de valoriser leurs études dans un secteur en développement. Première promotion en 88-89.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Organisation d'une formation à la gestion des manifestations culturelles.

Responsables de la formation :

France Guillemonat, responsable pédagogique

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

La formation ouverte aux étudiants titulaires :

- d'un diplôme d'étude universitaire générale d'économie ou d'administration économique et sociale,
- d'un diplôme universitaire de technologie de gestion des entreprises et des administrations.

ainsi qu'à des professionnels recrutés sur dossier.

Frais de scolarité :

1 800 F

Sanction de la formation :

Licence Conception et mise en oeuvre de projets culturels.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Emplois de responsabilité au sein d'administrations ou organismes culturels (théâtres, musées, centres d'action culturelle...), ou de services chargés de mécénat dans les entreprises publiques ou privées.

Durée de la formations :

1 année universitaire

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :
550 h réparties de la manière suivante :

Tronc commun :

- . Les champs artistiques : théorie et concept de la culture
 - politiques et idéologies de l'art et de la culture (25 h)
 - économie et sociologie de l'art et de la culture (25 h)
- . Les techniques de gestion et de médiation de l'art et de la culture
 - techniques de communication (10 h)
 - gestion et comptabilité (40 h)

Option gestion et mise en oeuvre de projets

- . La culture, l'art et les institutions
 - les stratégies institutionnelles (10 h)
 - Etat, collectivités territoriales et projets culturels (25 h)
 - enjeux culturels internationaux (20 h)
 - droit de la création et de la diffusion artistique (30 h)
 - Marché, entreprise et spectacle vivant (30 h)
- . Les techniques de gestion et de médiation de l'art et de la culture
 - techniques de communication (70 h)
 - gestion et comptabilité (40 h)
 - droit des associations, droit du travail (80 h)
 - mercatique des organisation (20 h)
- . Le financement des projets culturels
 - le financement public (20 h)
 - les sources privées de financement (45 h)
- . Langues étrangères :
Anglais (60 h)
- . Stage (100 h)

L'enseignement est assuré par des enseignants permanents et des professionnels.

UNIVERSITE DE LIMOGES
DEUST Métiers de la Culture
Options Tourisme culturel, Médiathèques, Administrateur culturel

Adresse : Faculté des lettres et des Sciences humaines
39 E rue Camille Guérin
87036 LIMOGES Cedex

Tél : 55 01 26 19

Date et circonstances de création :
A partir de la rentrée 1990

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation de 1er cycle d'université, à visée professionnelle, organisée par la Faculté des lettres et sciences humaines avec la collaboration de la Faculté de droit et de Sciences économiques et bénéficiant du soutien du Conseil régional et du Ministère de la culture, conduisant à un DEUST métiers de la culture avec 3 options Médiathèques, tourisme culturel, administration de la culture.

Un prolongement ultérieur de cette formation pourrait être envisagé soit par un passage en second cycle, soit par une transformation de ce cursus en licence appliquée dans le cadre des I.U.P. (Institut Universitaire Professionnalisé). Cette formation vise à former des professionnels de la culture et des responsables de l'encadrement des institutions et des projets qui se mettent en place, en particulier dans la région du Limousin.

Responsables de la formation :
Gérard Chandès

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :
Niveau bac
Dossier de préinscription avec rédaction d'un exposé de motivation
épreuves écrite puis orale
Effectif limité à 50 candidats.

Frais de scolarité :
Droits d'inscription à l'Université. Frais de formation pour les professionnels en formation diplômante (8 000 F)

Sanction de la formation :
DEUST métiers de la culture qui inclut le CAFB pour l'option Médiathèques

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :
Avec l'option Tourisme culturel, guides accompagnateurs, administrateurs d'office de tourisme, de gîtes.
Avec l'option Administrateur culturel, cadres pour des fonctions intermédiaires.
Le CAFB permet d'être candidat aux concours de recrutement de bibliothécaires ou bibliothécaires-adjoints ou de travailler dans des bibliothèques ou centres de documentation.

Durée de la formation :
2 ans

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Le DEUST Métiers de la culture s'appuie en 1ère année sur une formation initiale généraliste (DEUG 1) complétée par des modules supplémentaires d'enseignement spécifique. En 2ème année le cursus comprend des formations spécialisées selon l'option choisie.

1ère année.

Volume horaire du DEUG (ou de la Licence) retenu + modules spécialisés,
Modules spécialisés :

- communs à tous les étudiants

Politiques et pratiques culturelles
Approches de l'histoire de l'art

- pour les étudiants de la composante Droit

Histoire littéraire générale
Techniques de l'expression écrite
Total Modules spécialisés 140 h + horaire DEUG

- pour les étudiants de la composante Lettres

Approche générales de l'administration et de l'action administrative
Total Modules spécialisés 135 h + horaire DEUG

2ème année : options

En seconde année du DEUST, toutes les options spécialisées sont accompagnées d'un enseignement généraliste commun destiné à prolonger la formation de base initiale :

- Option Médiathèques :

Histoire de l'art 25 h
Sociologie de l'urbanisme et des espaces culturels 75 h

- Options Tourisme culturel et Administrateur culturel :

Histoire de l'art 25 h
Sociologie de l'urbanisme et des espaces culturels 75 h
Techniques d'expression et de communication (avec audiovisuel) 100 h
Informatique et nouvelles technologies 75 h

Option médiathèques

Cette option vient se greffer sur les enseignements du CAFB(1) actuellement fournis par le centre Inter-régional des Métiers du Livre et de la Documentation, Limousin/Poitou-Charentes.

Les étudiants titulaires du DEUST, option Médiathèques seront de facto titulaires du CAFB Compte tenu d'une répartition des compétences entre le Centre de Poitiers et celui de Limoges, ce dernier propose une option subdivisée en deux spécialités.

(1) Le CAFB a été remanié par l'arrêté du 5 mai 1989 (JO du 13 mai) qui renforce son insertion dans l'Université.

Enseignement de base :	
-Mission et publics des médiathèques et services de documentation	20 h
-Circuit des documents, production, diffusion et communication	30 h
-Recherche et diffusion de l'information	40 h
-Traitement de l'information (description et bibliographie)	40 h
-Organisation et gestion	40 h
-Informatisation des fonctions d'une bibliothèque. coopération et réseaux	30 h

Cet enseignement de base débouche dans le cadre du DEUST sur l'option "Médiathèques", et deux filières de spécialisation : patrimoine et image.

Médiathèques :

Tronc commun aux deux filières de spécialisation

-Connaissance des établissements, administration et gestion des médiathèques	20 h
-Langages documentaires, classification et indexation des documents	20 h
-Techniques d'analyse des documents : littérature, documentaires, périodiques	30 h
-Collections : typologie et choix bibliographie appliquée	30 h

Filière de spécialisation :

a) Patrimoine :

-Service spécialisé dans la conservation du patrimoine	20 h
-Fonds patrimoniaux des bibliothèques (des origines au 20 ^e siècle)	35 h
-Description bibliographique du livre ancien	35 h
-Connaissance des grands courants de l'histoire politique, économique sociale et religieuse et histoire du livre imprimé	30 h

b) Image :

-Etablissements et services spécialisés dans l'image et l'audiovisuel	30 h
-Collections typologie, production, diffusion, conservation	30 h
-Techniques d'analyse des documents audiovisuels (sémiologie de l'image)	30 h
-Histoire et connaissance de la photographie et du cinéma documentaire et de fiction	30 h

Option Tourisme culturel

Les enseignements ont été conçus selon deux fils directeurs, une option patrimoine et une optique de stratégie de développement culturel et touristique.

-Droit de l'urbanisme	25 h
-Patrimoine	40 h
-Théorie et pratique du paysage	150 h
-La ville	25 h
-Tourisme culturel	80 h
-Droit des monuments historiques des fouilles, des sites et de l'environnement	75 h

Option administrateur culturel

La formation, conçue à partir de l'idée que les cadres à former doivent avoir une polyvalence qui leur permettra d'assurer des tâches multiples et diverses, est centrée sur le droit et la gestion, et sur la politique culturelle.

- Droit des oeuvres, de la propriété artistique et littéraire 50 h
- Droit des affaires et comptabilité générale privée : vue d'ensemble des principaux aspects, dont le contrat relatifs aux fonds de commerce 75 h
- Gestion des entreprises culturelles : personnels et conventions collectives ; droit des artistes ; économie du spectacle vivant 50 h
- Art contemporain : problèmes d'esthétique et tendances actuelles : le marché de l'art. Le musée : conservation, sécurité des oeuvres, catalogage, exposition 120 h
- Spectacle vivant : histoire de la décentralisation depuis 1945 ; enjeux sociaux et culturels ; le réseau national et ses composantes ; la musique et la danse ; le théâtre et ses tendances actuelles ; la francophonie 120 h

Ils ont lieu en 2e année de DEUST et durent cinq semaines (200 h).
Le stage est facultatif pour les étudiants déjà titulaires du CAFB.

UNIVERSITE DE LILLE III
Magistère Patrimoine et cultures de l'Europe du nord-ouest

Adresse : Centre d'histoire de la région du Nord et de L'Europe du Nord-Ouest
UFR d'histoire, histoire de l'art, archéologie Université des sciences humaines
lettres et arts Charles de Gaulle
BP 149 - 59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Tel. : 20 30 62 87 ou 20 47 18 77

Date et circonstances de création :

Cette formation a démarré en 1988-89. Le magistère répond aux préoccupations des collectivités territoriales qui demandaient à l'université des formations spécifiques dans le domaine touristique de guides pour faire connaître leur patrimoine architectural ou culturel (les grands travaux engagés dans la région le lien trans-Manche, le train à grande vitesse) vont accroître les besoins. Le développement culturel que connaît la région depuis plusieurs années, l'ouverture du marché européen qui va renfoncer son rôle du carrefour rendent nécessaire la formation de cadres dans les domaines de la conservation du patrimoine et de l'action culturelle .

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation de cadres capables de synthétiser, du fait d'une formation pluridisciplinaire la diversité des ressources patrimoniales et des exigences de l'action culturelle. Formation orientée vers les métiers du tourisme culturel, les médiateurs culturels, les responsables de centres culturels, de musées, de fondations, vers la réutilisation des monuments historiques, la sauvegarde du patrimoine, les experts dans les domaines de la restauration et du commerce des oeuvres d'art.

Responsables de la formation :

Directeur Alain Lottin, professeur d'histoire moderne et régionale. Président du conseil de perfectionnement : Alain Vandermalière, Directeur régional des affaires culturelles.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Formation ouverte aux Français et étrangers. Admission sur dossier examiné par une commission et entretien avec test de niveau de langues (en anglais et allemand), les candidats doivent être titulaires au moins d'un DEUG de Sciences humaines ou de lettres et arts ou de langues ou d'un diplôme équivalent, fournir un document attestant l'intérêt effectif porté par le candidat antérieurement à sa candidature aux problèmes de la conservation de patrimoine et à des activités culturelles et une lettre de motivation. Entrée possible en 2e année avec une maîtrise dans les mêmes conditions.

La formation est ouverte aussi sur dossier et entretien aux candidats engagés dans la vie professionnelle âgés d'au moins 26 ans et ayant exercé au moins 5 ans des activités dans les domaines artistiques.

licence d'histoire à condition de passer les épreuves d'UV de méthodologie et d'un oral, de la licence d'histoire de l'art à condition de passer les épreuves d'une UV de méthodologie et d'une UV d'approfondissement.

Les étudiants ayant subi avec succès les épreuves de la 2e année de Magistère peuvent obtenir l'équivalence de la maîtrise en élaborant un dossier original sur un sujet d'histoire, d'histoire de l'art ou d'archéologie.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Fonctions dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine, de l'animation autour du patrimoine, de la gestion de centres culturels, de festivals, de musées.

Durée de la formation :

3 ans

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Formation pluridisciplinaire, associant des professionnels aux universitaires et permettant de préparer simultanément des diplômes nationaux.

Elle comprend des stages dont la part augmente de la 1ere à la 3 année.

1ère année

- Enseignements universitaires :

Langues vivantes : Anglais, Allemand (option facultative de Néerlandais)

Géographie humaine et économique de l'Europe du Nord-Ouest

Ethnologie culturelle

Histoire de l'art

Histoire politique, économique et sociale de l'Europe du Nord-Ouest

Civilisation et culture des pays de l'Europe du Nord-Ouest

- Formation professionnelle :

inventaire général, muséographie, archéologie, archives, sensibilisation au livre et à la lecture, monuments historiques, stage

2ème année

- Enseignements universitaires (1er semestre)

Langues vivantes

Histoire de l'art, art de l'image, spectacle vivant

Histoire des relations culturelles dans l'Europe du Nord-Ouest

Sociologie des pratiques culturelles et artistiques

Droit européen

- Formation professionnelle (2e semestre) stage

3e année

- Enseignements universitaires (1er semestre)

Histoire de l'art

Cultures et mentalités collectives dans l'Europe du Nord-Ouest

Economie et gestion des activités culturelles

Politiques et moyens de l'action culturelle

Législation du patrimoine, du commerce des oeuvres d'art de la conservation

- Formation professionnelle (2e semestre) stage.

UNIVERSITE DE PARIS III SORBONNE NOUVELLE
CONSEIL DES ETUDES DE TOURISME ET DE LOISIRS (CETL)
Diplôme d'université de 2e cycle (2 niveaux)
de tourisme, loisirs et management culturel

Adresse : Formation continue Paris III Sorbonne nouvelle
13 avenue de Santeuil 75005 PARIS

Tél : 45 87 40 83 / 45 87 40 99

Date et circonstances de création :
non précisé

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation de professionnels dans les secteurs tourisme, loisirs, management culturel et de l'environnement
Préparation à un diplôme d'université de 2e cycle (2 niveaux) de tourisme, loisirs et management culturel

Responsables de la formation :

Mme Françoise Barteau, Maître de Conférences à l'Université Paris III
Responsable administrative : Mme Maguy Herschon

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Pour l'accès en 1ère année : Bac +2 ou équivalent, DUT ou BTS de tourisme ou 3ème années au moins d'expérience professionnelle

Pour l'accès en 2ème année : Bac +3, licence en langue, LEA, géographie, AES, Droit, Histoire de l'Art ou équivalent et dossier de candidature, suivi d'un entretien.

Frais de scolarité :

1ère année : 17 000 F en 1990-91

2ème année : 22 000 F en 1990-91

Sanction de la formation :

Diplôme d'Université de 2ème cycle

2 niveaux :

Niveau licence : Bac +3

Niveau maîtrise : Bac +4

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Activités en relation avec le tourisme et les secteurs des loisirs et de la culture : technique de vente, distribution, production gestion, management et ingénierie.

Durée de la formation

Deux années universitaires avec possibilité d'arrêt au terme de la première année.

Enseignements théoriques et pratiques : visites techniques et étude de cas, stage en entreprise et voyages d'étude en France et à l'étranger.

Programme :

1ère année :

La durée totale des enseignements est de 505 h dont 85 h sont à choisir, parmi deux blocs optionnels soit secteur Animation/Médiation, soit secteur Tourisme et Environnement Culturel.

Stage obligatoire de 2 mois au minimum.

Enseignements obligatoires :

Géographie économique du tourisme, Aspects culturels de la société, Civilisations et environnement. Les interventions des collectivités locales et des administrations au niveau de l'environnement et du tourisme, Droit du tourisme et droit de l'espace touristique, Climatologie et tourisme, Le produit touristique et ses réseaux de distribution, Politique des transports, Aménagement touristique du littoral, Communication et publicité touristique, Marketing appliqué aux entreprises touristiques et culturelles, Anglais, Espagnol, Comptabilité, Droit des associations, Informatique.

2ème année :

La durée totale du cursus est de 495 h et un voyage d'étude.

Un mémoire soutenu devant un jury sur la base d'un projet professionnel conçu à partir d'un stage en entreprise ou tenant lieu de stage.

Enseignements :

Macro-économie du tourisme, Politiques culturelles France-Europe, La ville, espace vécu, espace perçu, Anthropologie du tourisme et des loisirs, Management du projet culturel, L'objet culturel, Patrimoine et développement culturel, Gestion des espaces naturels, Tourisme, et développement local, tourisme rural, Droit des transports, Hôtellerie de tourisme et de loisir, Tourisme de proximité, Animation touristique, Marketing et communication, Gestion appliquée au tourisme, Anglais, Espagnol, informatique, 3ème langue, Tourisme et tiers-monde, L'aménagement touristique du littoral, Parcs naturels et développement local, La politique de jumelage : villes et sites.

UNIVERSITE DE PARIS I PANTHEON-SORBONNE
DESS Droit et administration de la communication audiovisuelle

Adresse : UFR - Etudes internationales et européennes
12 place du Panthéon 75006 PARIS
Tél : 46 34 99 80

Date et circonstances de création :
1982

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation de spécialistes du droit et du management dans tous les secteurs de la communication : télévision, câble, cinéma, radio, publicité, informatique, satellite, télématique, disque et télécommunications

Responsables de la formation :
M. Daniel Sabatier, Maître de conférences

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :
Titulaires d'un diplôme de second cycle ou équivalent
Titulaires d'un diplôme de grandes écoles de gestion, économiques, scientifiques, d'institut des sciences politiques.
Admission sur dossier, épreuve écrite (droit d'auteur), entretiens
Le nombre de places est limité à 25 à 30 étudiants.

Frais de scolarité :
Droit d'inscription à l'Université

Sanction de la formation :
DESS Droit et administration de la communication audiovisuelle

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :
Métiers concernant le droit et le management de la communication audiovisuelle.

Durée de la formation :
Une année universitaire

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :
Première période : étude théorique ; quatorze semaines de septembre à décembre : 400 h de cours, environ 26 h par semaine.

Deuxième période : apprentissage professionnel, 11 semaines, de janvier à mars

- 66 conférences ponctuelles faites par des représentants du secteur professionnel.

- Etudes par petits groupes pluridisciplinaires et commanditées par des entreprises ou des administrations (dans les locaux de l'université).

- Activités par groupes dans le cadre de l'association Sorbonne-Audiovisuel

Troisième période : pratique professionnelle, quatre mois de stage, à partir du mois d'avril.

Enseignements

Droit de l'audiovisuel et de la communication

Droit d'auteurs et droits voisins : 38 H. (Maître André Bertrand)

Aspects contractuels du droit d'auteur : 20 H. (Maître Jean-Claude Zylberstein, Mme Pascaline Ginest, Canal +, M. Pierre Henriot, Consultant)

Droit du travail et droit fiscal de l'audiovisuel : 10 H. (Maître Marie-Christine Halpern...)

Droit de la publicité : 12 H. (M. Jean-Jacques Biolay, UER)

Droit de l'informatique et de la télématique : 18 H. (Pr Linant de Bellefonds, Maître Jean Martin)

Droit et institutions de l'audiovisuel : 28 H. (Mlle Isabelle Mariani, CSA)

Droit européen de la communication : 12 H. (Pr Linant de Bellefonds)

Direction d'études et de recherches : 21 H. (Mme Annie Magnan)

Economie de l'audiovisuel

Economie générale de l'audiovisuel : 33 H. (M. Guy Pineau, INA)

Economie des systèmes techniques : 8 H. (M. Jacques Arlandis, IDATE)

Economie internationale : 12 H. (M. Bernard Guillou, Canal +)

Economie comparée : 28H30 (M. Jean-Noël Dibie, SFP, M. Christian de Maussion, S.M.)

Economie du câble et des satellites : 16 H. (M. Olivier René Veillon, La Sept)

Economie de la production de la programmation et de la commercialisation : 25 H. (M. Franck Soloveicik, M 5, Mme Nicole Pichon, SFP, M. Pierre Wiehn, W A Communication)

Direction d'études et de recherche : 32 H. (Mme Hadmut Holken, Consultante)

Gestion de l'audiovisuel et de la communication

Marketing : 42 H. (Mme Laurence Caby, Télécom)

Publicité et communication : 30 H. (M. Jean-Luc Viaud, Europe 1, M. Matthias Leridon, Epsy)

Communication et stratégie d'entreprise : 15 H. (M. Serge de Ganay, Groupe G)

Culture et techniques de l'audiovisuel

Questions d'actualité : 21 H. (M. François Seligmann, France-Télécom)

Techniques de l'audiovisuel : Atelier pratique : 21 H. (M. Marcel Rodríguez, Paris 1)

CENTRE EUROPEEN DE TECHNOCULTURE (CETECH)
UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE
Maîtrise d'économie appliquée, filière "Ingénierie transdisciplinaire
Art - Sciences - Entreprise"

Adresse : UFR d'économie d'appliquée Université Paris Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 PARIS CEDEX 16

Tél : 47 55 87 85

Télécopie : 47 53 54 19

Date et circonstances de création :

Formation créée avec le soutien du Ministère de la culture et de divers organismes publics et établissements de formation et organismes associés. Après avoir dispensé des enseignements au sein de filières existantes le CETECH a organisé une Maîtrise d'économie appliquée " Ingénierie transdisciplinaire arts, sciences, entreprise", formation à caractère professionnel et à vocation européenne. La première promotion est sortie en juillet 1990. La Maîtrise vise à préparer des "cadres généralistes" dotés d'un esprit de synthèse, disposés à relier des univers professionnels différents. Ils doivent savoir organiser la synergie des compétences et conduire des équipes multiprofessionnelles et multinationales.

Statut, rôle de l'organisme :

Le Centre européen de technoculture a été créé au milieu des années 80 dans le cadre de l'université Paris-Dauphine par des scientifiques, des créateurs et acteurs économiques pour étudier les possibilités de concours entre les savoirs et les méthodes. Le CETECH a une action de formation, organise des rencontres professionnelles et anime un réseau international.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

La maîtrise vise à préparer des cadres généralistes, disposés à relier des univers professionnels différents, sachant organiser la synergie des compétences et conduire des équipes multiprofessionnelles et multinationales.

Le CETECH organise d'autres actions de formation :

- la préparation au diplôme européen " Développement interrégional Arts-Sciences- Entreprise" à Nancy à partir de novembre 1990 qui associe le Ministère de la culture, la ville et l'école nationale d'art de Nancy, les acteurs économiques et les institutions des régions limitrophes. Ce cursus vise à former les professionnels aptes à organiser la synergie des compétences entre le métiers artistiques, scientifiques et de l'entreprise, en y intégrant les spécificités industrielles locales (cette formation concerne les étudiants de niveau bac +3 de l'école d'art de Nancy et est ouverte à des étudiants extérieurs à l'école et à des professionnels d'un niveau équivalent).

- des séminaires pour les dirigeants et cadres d'entreprise
- des formations pour divers organismes, petites et moyennes entreprises, à la demande.
- des séminaires sur le management européen en direction des cadres du secteur public et du secteur privé de divers pays de la Communauté Européenne (Grèce, Italie...)

Responsables de la formation :

Elie Théofilakis, responsable pédagogique.
Il existe un conseil d'orientation transdisciplinaire.

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Etudiants de l'Université normalement inscrits en maîtrise (50%), praticiens et étudiants extérieurs à l'université. La première promotion comprenait 14 étudiants

Frais de scolarité :

5 000 F par an

Sanction de la formation :

Maîtrise d'économie appliquée "Ingénierie transdisciplinaire Arts-Sciences-Entreprise" ou Certificat de formation "Ingénierie transdisciplinaire et Technoculture" de l'Université de Paris-Dauphine
Le cursus sera transformé en 1992-93 en Diplôme d'études supérieures de l'Université Paris-Dauphine et fonctionnera en réseau avec divers diplômes étrangers de même nature

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Assistance à la décision, services d'études, prospective, information-communication, ingénierie culturelle, ressources humaines, gestion de la culture technique et scientifique.

Durée de la formation :

1 an

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

l'enseignement est caractérisé par un double régime :

- en tant que cursus de Maîtrise, c'est une filière spécifique de la maîtrise d'économie appliquée.
650 heures.

- en tant que Cycle de formation, il est destiné à des étudiants de bon niveau extérieurs à l'Université. Ceux-ci suivent les mêmes enseignements que les étudiants de Dauphine.

La démarche de l'équipe pédagogique vise à développer l'engagement opérationnel des étudiants et à diversifier leurs compétences. L'enseignement proposé est ouvert sur les réalités européennes. Il traite l'information sous trois angles différents, Arts-Sciences-Economie, créant ainsi des synergies entre ces disciplines.

Programme des cours en 1991-92 :

Premier semestre

- . Méthodes, outils et impacts scientifiques.
- . Technoculture : problèmes théoriques et applications.
- . Travailler, décider, créer en entreprises.
- . Ingénierie de la création, transferts technologiques et pratiques culturelles
- . Développement technoscientifiques et contexte économique international.
- . Management et développement : problèmes de méthode
- . Conduite de projet et pratique d'équipes transdisciplinaires.
- . Séances de synthèse hebdomadaire, tables rondes

Second semestre

- . La communication en milieu professionnel
- . Des outils, des idées et des hommes : stratégies culturelles.
- . L'anglais technoscientifique
- . Les nouveaux référents du management européen.
- . Technoculture
- . Arts et métiers : logiques et formes de la création contemporaine.
- . Conduite de projet : des actions et des projets concrets sont proposés aux étudiants
- . Analyse transdisciplinaire des médias
- . Séances de synthèse hebdomadaires - tables rondes

UNIVERSITE DE PARIS DAUPHINE
DESS Gestion des télécommunications, de la télématique et de la télévision

Adresse : Université de Paris -Dauphine Institut de recherches internationales
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75116 PARIS

Tél : 45 05 14 10 Secrétariat Marie-José Desayes poste 22 68

Date et circonstances de création :
1980

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Formation de spécialistes de la gestion de la communication à distance. L'ensemble des enseignements s'appuie sur un centre de recherche Economique et sociale (GRES).
L'Université de Paris-Dauphine s'est associée à l'Institut national des télécommunications.

Responsables de la formation :
Dominique Roux, professeur (poste 24 21)

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Titulaires d'un diplôme de second cycle ou équivalents.
Titulaires d'un diplôme délivré par une grande école scientifique économique ou de gestion ou équivalents.
Nombre d'étudiants limité à 50 dont 15 élèves de l'Institut national des télécommunications. Chaque étudiant doit constituer un dossier comprenant un curriculum vitae : cursus universitaire, activités professionnels, stages, publications et travaux. Il doit en outre rédiger un court mémoire sur un sujet imposé. Il reste enfin soumis à une interview devant le jury composé de deux membres de l'équipe pédagogique.

Frais de scolarité :
Droits d'inscription à l'Université

Sanction de la formation :
DESS

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :
non précisé

Durée de la formation :
Une année universitaire d'octobre à juillet

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

Les étudiants doivent :
- suivre 300 heures de cours dont 100 heures d'enseignements communs et 200 heures à choisir parmi 23 enseignements.
- rédiger un mémoire en cours d'année ou participer aux travaux de l'équipe de recherche du DESS.

- effectuer un stage de un à trois mois donnant lieu à un rapport soutenu devant le jury.

Programmes :

Enseignements théoriques :

- les institutions des télécommunications
- principe de la déréglementation
- les télécommunications et la télématique dans les économies contemporaines
- techniques et systèmes de télécommunication

Enseignements appliqués :

- le marketing des télécommunications
- la gestion des ressources humaines
- Analyse financière
- droit et évolution des télécommunications et de la télématique
- contrôle de gestion
- enjeux internationaux des télécommunications
- les télécommunications par satellites
- la télévision en France et aux Etats-Unis
- la gestion des communications d'entreprise
- l'achat public
- stratégie bureautique et système d'information
- présent et avenir de la radio-télévision
- image de l'entreprise ou imaginaire des entrepreneurs
- les contrats informatiques
- économie et droit du câble
- la nouvelle gestion de la communication et de l'audiovisuel
- la gestion d'une chaîne du câble
- la nouvelle gestion de la communication et de l'audiovisuel
- la gestion d'une chaîne de télévision
- immeubles intelligents et domotique
- organisation du travail et conduite de réunion
- l'économie de la télévision
- moyen de paiement et "monétique"
- télécommunications et entreprises
- les nouvelles technologies dans la vie quotidienne des Européens.

Enseignants :

Professeur d'université et professionnels

François Mariet (professeur à l'université Paris-Dauphine), Philippe Chauvet (Directeur général adjoint de la chaîne de TV Sport 2/3), Nicole Casile (Directeur général de la société I.T. Com Filiale du CNIT), François-Henri de Virieu (Journaliste-Producteur de "L'heure de vérité" sur Antenne 2, président de l'Idate (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe), Jacques Dondoux (ancien directeur général de France Télécom), Midhat Gazalé (Président ATT France), Dominique Roux (professeur à l'Université de Paris Dauphine), Henri Tézenas du Montcel (ancien président de RFI).

UNIVERSITE PARIS-NORD PARIS XIII
UFR des Sciences de la communication
DEUG Culture et communication
MST Communication, filière Promotion et commercialisation des produits d'édition
DESS d'édition

Adresse : Avenue Jean-Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE

Tél : 49 40 32 77/ou 80

Date et circonstances de création :

En 1973 a été créée à la suite d'une convention entre le président de l'Université Paris XIII, le président du Syndicat national de l'édition et le président de l'ASFORED, une option édition au sein de la MST. Elle a été remplacée en 1985 par deux filières :

- une MST de commercialisation des produits des industries culturelles,
- un DESS de conception des produits d'édition.

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

Préparation des diplômes suivants

- DEUG Culture et communication, formation de base dans les domaines de la communication
- MST Communication destinée à préparer en deux ans de professionnels de la communication avec deux options, communication d'entreprise et promotion et commercialisation des produits d'édition.
- DESS d'édition, formation à finalité professionnelle destinée à former des généralistes de l'édition en greffant sur des domaines de compétences acquises avant l'entrée dans les cursus de formation les principaux outils de l'édition et en les familiarisant avec le milieu professionnel

Responsables de la formation :
Jean-Marie Bouvaist

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Pour le DEUG :

- Titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence
- maîtrise au moins d'une langue vivante et pratique du traitement de texte

Pour la MST :

- Titulaires d'un diplôme de premier cycle ou titre équivalent, dossier de préinscription, épreuve écrite et entretien.

Pour le DESS :

- Titulaires d'un diplôme de deuxième cycle universitaire ou équivalence.
- Professionnels justifiant d'une expérience d'au moins cinq années, une trentaine de places sont disponibles pour le DESS.

Frais de scolarité :

Droits d'inscription à l'université

Sanction de la formation :

Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) de culture et communication.
Maîtrise de sciences et techniques (MST) de la communication.
DESS d'édition

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

. Les étudiants qui obtiennent DEUG ont la possibilité soit de poursuivre leurs études (MST, DESS) ou bien de s'engager dans les métiers de la communication.

. Débouchés de la MST : métiers de la promotion et de la commercialisation dans l'édition imprimée, l'édition audiovisuelle et électronique, l'édition sonore.

. Débouchés pour le DESS : conception et coordination de la réalisation des produits d'édition (imprimée, audiovisuelle, électronique, multimédia). Emplois de secrétaires d'édition, éditeurs assistants, secrétaires de rédaction, chefs de produits, futurs éditeurs... un fort pourcentage d'anciens de la filière a débuté dans le métier avec des contrats de travail à durée limitée ou des emplois de pigistes.

Durée de la formation :

Pour le DEUG : 2 ans
pour le MST : 2 ans
pour le DESS : 12 mois, à partir d'octobre

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

DEUG Culture et communication

900 heures réparties sur 2 ans

- enseignements communs (700 heures sur deux ans)
 - . approches scientifiques de la communication
 - . sociologie de la communication
 - . analyse des moyens d'information : presse écrite et audiovisuel
 - . s'informer et informer : communication écrite
 - . communication orale
 - . Typologie de la communication : connaissance des langages et des publics
 - . Industries culturelles
 - . Langage visuel : graphisme et photo
 - . Langage cinématographique
 - . Communication audiovisuelle
 - . Psychologie des groupes restreints
 - . Sociologie des organisations professionnelles et associatives
 - . approche juridique des organisations professionnelles et associatives.
 - . langue étrangère
 - . informatique
- options (200 heures en 2ème année uniquement)
 - . Communication locale
 - . Usages sociaux et gestion des ressources bureautiques
 - . Infographie
 - . Gestion de l'information et documentation.

Maîtrise de Sciences et Techniques (MST) de la communication

Alternance de périodes d'enseignements théoriques et pratiques donnant lieu à

la production d'un mémoire et de périodes de stages (20 semaines environ) donnant lieu à un rapport de stage.

- Enseignements communs aux deux options
- . communication
 - Approches scientifiques de la communication
 - sociologie de la communication et socio-économie des industries culturelles.
 - Histoire et actualité des médias
 - Usages sociaux et éducatifs des "nouveaux" médias
 - Initiation pratique à l'audiovisuel et au graphisme
 - Conception-réalisation d'un dossier multimédias
 - Langues vivantes.
- . Méthodologie
 - Méthodologie du recueil d'informations
 - Analyse de situation et diagnostic
- . L'entreprise et son environnement
 - Eléments de macro et de micro-économie
 - Sociologie des entreprises et des organisations
 - Analyse du travail et évolution de l'organisation du travail
 - Droit des sociétés
 - Gestion
 - Marketing

- Enseignement propre à la filière promotion et commercialisation des produits d'édition

- . Socio-économie de l'édition française et internationale
- . Pratiques culturelles
- . Publicité
- . Relations avec la presse et les médias
- . Gestion des entreprises et des lignes de produits
- . Pratique de la librairie
- . Technique de fabrication
- . Propriété littéraire et artistique
- . Anglais
- . Production littéraire

Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) d'édition

- 7 mois de cours, travaux dirigés et travaux pratique (28 à 35 heures hebdomadaires), de la mi-octobre à fin février et du début mai au 20 juin,

- 4 mois de stages en entreprise (2 mois en cours de formation et 2 mois minimum entre juillet et octobre) qui doivent donner lieu à un rapport

Programme des cours :

- socio-économie des industries culturelles et de l'édition (50 h)
- marketing de l'édition (52 h)
- exportation du livre -achat et vente de droits - coéditions et coproductions internationales (28 h)
- gestion des entreprises et des produits d'édition (56h)
- conception graphique (56 h)
- mise au point de manuscrit de fabrication (64 h)
- propriété littéraire et artistique - droit des médias-contrats
- initiation aux nouveaux supports, nouveaux langages et nouveaux produits d'édition (20 h)
- pratique de l'informatique éditoriale (54 h)
- pratiques rédactionnelles du secrétariat d'édition (32 h)
- réseaux de prescription et organisation du service de presse (12)
- introduction aux sciences de l'information et de la communication (16 h)

**UNIVERSITE DE BORDEAUX III - IUT B
DEPARTEMENT CARRIERES DE L'INFORMATION
DUT Documentation, option métiers du livre**

Adresse : rue Naudet - Domaine universitaire - B.P. 204
33175 - GRADIGNAN CEDEX

Tél : 56 84 44 44 (établissement), 56 84 44 07 (département)
Télécopie : 56 37 06 38

Date et circonstances de création :
1968

*Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion
dans le domaine culturel :*

DUT Documentation, option Métiers du livre préparant aux professions de la
librairie et de l'édition.

Responsables de la formation :

Directeur de l'IUT : Jean-Pierre Nercam
Chef de Département : Michèle Garrec
Responsable de l'option : René Martinez

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

Les titulaires du baccalauréat peuvent se présenter à l'examen d'entrée (cycle
en 2 ans).

Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (cycle en 1 an).

Frais de scolarité :

Droits d'inscription à l'Université

Sanction de la formation :

DUT

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Dans la librairie, responsables de rayon ou de département dans des librairies
générales, assistants de libraires spécialisés, création de librairie

Dans l'édition, services de rédaction, de fabrication ou de relations
commerciales.

Durée de la formation :

Deux ans.

La formation peut être ramenée à un an pour les candidats titulaires d'un
premier cycle universitaire.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

La première année d'enseignement, commune à l'ensemble des étudiants, a
pour but d'aborder l'ensemble des problèmes du livre et de dispenser une
initiation aux deux métiers.

Programme :

- structures professionnelles édition, librairie
- connaissance des milieux
- initiation à l'organisation et à la gestion des entreprises
- économie du livre
- typologie des produits de l'édition
- propriété littéraire et artistique
- la chaîne graphique ; de l'oeuvre au produit livre (ateliers)
- psycho-sociologie de la communication imprimée et audiovisuelle
- la recherche bibliographique : méthode et applications
- histoire du livre
- initiation à la statistique et à la comptabilité
- introduction à l'informatique générale

Pendant la deuxième année d'enseignement, les étudiants approfondissent les connaissances en édition et en librairie.

Les cours généraux développent les aspects abordés en première année et introduisent une analyse historique et sociologique. Selon la sous-option choisie (librairie ou édition), les étudiants suivent une partie du programme général suivant :

- les techniques de l'édition
- les techniques de la librairie
- bibliothéconomie
- pratique des techniques de fabrication du livre et autres imprimés
- les systèmes de production du livre
- produits, techniques et matériels audio-visuels
- traitement automatique de l'information : informatique de gestion, traitement de textes, etc...
- animation socio-culturelle et promotion du livre
- méthodes de gestion appliquées au livre
- initiation à l'analyse économique et de gestion
- la critique littéraire
- le catalogue - la recherche bibliographique
- l'analyse des pratiques de lecture.

Chaque année, les étudiants suivent une session d'études au cours de laquelle ils prennent contact avec les réalités concrètes de la profession qu'ils exerceront : visites de maisons d'édition, de librairies, de bibliothèques, d'imprimeries, participation à des expositions ou foires spécialisées dans le livre, etc.

Au cours de leur scolarité, les étudiants doivent effectuer douze semaines de stage en entreprise.

Pour l'option "Métiers du livre", les stages se répartissent de la façon suivante :

- entre la première et deuxième année d'études, un ou deux stages d'une durée totale de 4 à 5 semaines, stages d'information qui donnent aux étudiants l'occasion de concrétiser les connaissances acquises.
- dans le courant de la deuxième année, deuxième période de stage (6 à 7 semaines),
- stage est destiné à compléter les enseignements reçus et à faciliter la recherche d'un emploi.

Un mémoire de recherche est obligatoire en deuxième année.

Les cours sont assurés par des universitaires et des professionnels.

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE (Mulhouse)
Licence de lettres, option librairie

Adresse : Faculté des lettres et sciences humaines
31 Grande Rue 68090 MULHOUSE CEDEX

Tél : 89 46 18 47

Date et circonstances de création :
Création en 1978

Activités en matière de formation à l'administration et à la gestion dans le domaine culturel :

- Le diplôme de Licence ès lettres option librairie est une licence de dénomination nationale instituée par l'arrêté du 16 janvier 1976. Le diplôme permet de se présenter entre autres au CAPES de documentation (arrêté du 16 juin 1989 publié au J.O. du 7 juillet, complétant l'arrêté du 10 septembre 1987).
- Le suivi des cours et l'obtention du diplôme assurent une qualification dans les domaines de la documentation, de la bibliographie, de l'édition, de la librairie, de la technologie professionnelle, de l'économie du secteur, de l'organisation de l'entreprise, de la comptabilité et du marketing.
- L'étudiant apprend à concilier la gestion économique de la librairie avec l'animation culturelle que doit jouer la librairie dans la cité.

Responsables de la formation :
Gilbert Salmon, maître de conférences

Conditions d'admission, origine des personnes qui suivent la formation :

- Condition d'accès : être titulaire d'un DEUG mention Lettres et Arts (lettres, histoire, anglais, allemand, etc) ou (après examen du dossier) d'un DUT de documentation.
- Les titulaires d'une licence mention Lettres et Arts ne sont astreints à présenter que le certificat spécifique de librairie (Voir infra).
- Capacités d'accueil : 25 étudiants par promotion (1)
 - Origine des étudiants : 20 Français dont 10 Alsaciens, 5 autres Européens (Roumanie, Hongrie, Pologne, etc.) La commission Pédagogique veille à la diversité des formations et diplômes d'origine : Deug, licence et CAPES de Lettres, anglais, histoire, histoire de l'art, etc, étudiants en muséologie, arts plastiques, gestion, autres diplômés ayant des connaissances professionnelles en informatique, dans le monde de l'édition, de la documentation des bibliothèques universitaires ou municipales, etc.

Frais de scolarité :
Frais d'inscription à l'université

(1) Dossiers d'inscription à retirer au service de la scolarité de l'Université de Haute Alsace, 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse Cedex, tél : 89 59 63 00. On peut aussi s'informer auprès de M. Bonnet, au siège de l'ASFODELP, 10-18 rue des Terres-au-curé 75013 PARIS, tél : 45 85 70 50.

Sanction de la formation :

Délivrance du diplôme de Licence ès lettres option librairie. Ce diplôme est constitué d'un certificat commun avec la licence de lettres d'enseignement (littératures française et comparée, linguistique, philologie, langue vivante, latin et du certificat spécifique de librairie. Les titulaires d'une licence mention Lettres et Arts sont dispensés du certificat commun avec la licence de lettres d'enseignement et se voient donc délivrer le diplôme, le seul certificat spécifique de librairie. Les autres étudiants qui ne réussissent que le certificat spécifique de librairie ne constituant pas un diplôme à lui seul. Les étudiants non licenciés qui ajoutent aux deux certificats susmentionnés le certificat de C1 de licence d'enseignement obtiennent deux licences, celle de librairie et celle d'enseignement.

Débouchés ou fonctions auxquelles prépare la formation :

Chef de rayon en librairie (librairie indépendante ou en grande surface).
Responsable de librairie
Métiers du livre

Durée de la formation :

Une année universitaire après le DEUG.

Organisation de la formation, programmes, enseignants et formateurs :

- Certificat commun avec la licence d'enseignement : une vingtaine d'heures hebdomadaires pendant l'année universitaire assurées par les enseignants en poste à l'Université de Haute Alsace.
- Certificat spécifique de librairie : 140 heures de formation technique assurées par les enseignants de l'ASFODELP (Association Nationale pour la Formation et le Perfectionnement professionnels en librairie et papeterie) les vendredis et samedis de janvier à fin mars à raison de dix modules de deux heures de comptabilité et marketing sont dispensées en outre le jeudi après-midi pendant une partie de la même période.
- Programme spécifique de librairie : Economie du secteur, panorama de l'édition (littérature, enfance et jeunesse, technologie, beaux-arts, beaux livres, sciences humaines), bibliographie, marketing, comptabilité.
- Un stage d'au moins un mois en librairie est obligatoire, avant, pendant ou après les cours. Ce stage donne lieu à un rapport de stage constituant une des épreuves de l'examen.
- L'examen du certificat spécifique de librairie comporte six épreuves : économie du secteur, organisation de l'entreprise, comptabilité, marketing, rédaction du rapport de stage, soutenance du rapport.

REMARQUES SUR D'AUTRES FORMATIONS

1) Nous n'avons pas présenté les formations de l'Institut de recherche sur l'économie culturelle internationale dont l'activité est suspendue depuis septembre 1991 (IRECI - 12 bis avenue Voltaire, 78600 MAISONS-LAFFITTE tél : 39 62 13 20 dir. : Jean-Noël Mathieu)

2) Nous n'avons pas examiné le contenu de la préparation au BTS Audiovisuel option B Administration de la production audiovisuelle et des spectacles organisée par certains lycées.

3) En ce qui concerne la formation dans le domaine du spectacle vivant, on pourra aussi s'intéresser aux formations proposées par les organismes suivants :

- Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT, 21 rue Blanche 75009 PARIS Tél : 48 74 44 30, directeur : M. Louchard) : préparation du BTS Régie et administration du spectacle (des réflexions étaient en cours sur l'avenir de ce BTS)

- Centre de formation professionnelle des techniciens du spectacle vivant (CFPTS, 92 avenue Galliéni 93170 BAGNOLET Tél : 48 97 25 16, directeur : Serge Bouillon) : Stages de formation continue de régie générale.

- Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS, 8 bis rue de Mons 84000 Avignon Tél 90 82 67 08, responsable de la formation : Claude Sauze) : organisation chaque année d'un stage de longue durée régisseurs du spectacle.

L'AFDAS, association qui assure la gestion du dispositif légal de la formation continue au bénéfice des salariés et entreprises des branches d'activités : spectacles et loisirs, cinéma et audiovisuel, publicité (Fonds d'assurance formation des activités du spectacle 20 rue Fortuny 75858 PARIS CEDEX 17 Tél : 42 27 95 93, chargé des projets pédagogiques : Jean-Yves Boitard), propose des stages réalisés avec le concours d'organismes de formation (stages de régie générale du CFPTS, stage direction d'une petite structure de spectacle organisé par le CFPTS, stages gestion-administration organisés par le GRETA des arts appliqués Antenne spectacle).

ANNEXES

ANNEXE I

Définition des formations universitaires

DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques)

MST (Maîtrise de sciences et techniques)

Magistère

} voir le
tableau
ci-après (1)

Mastère spécialisé

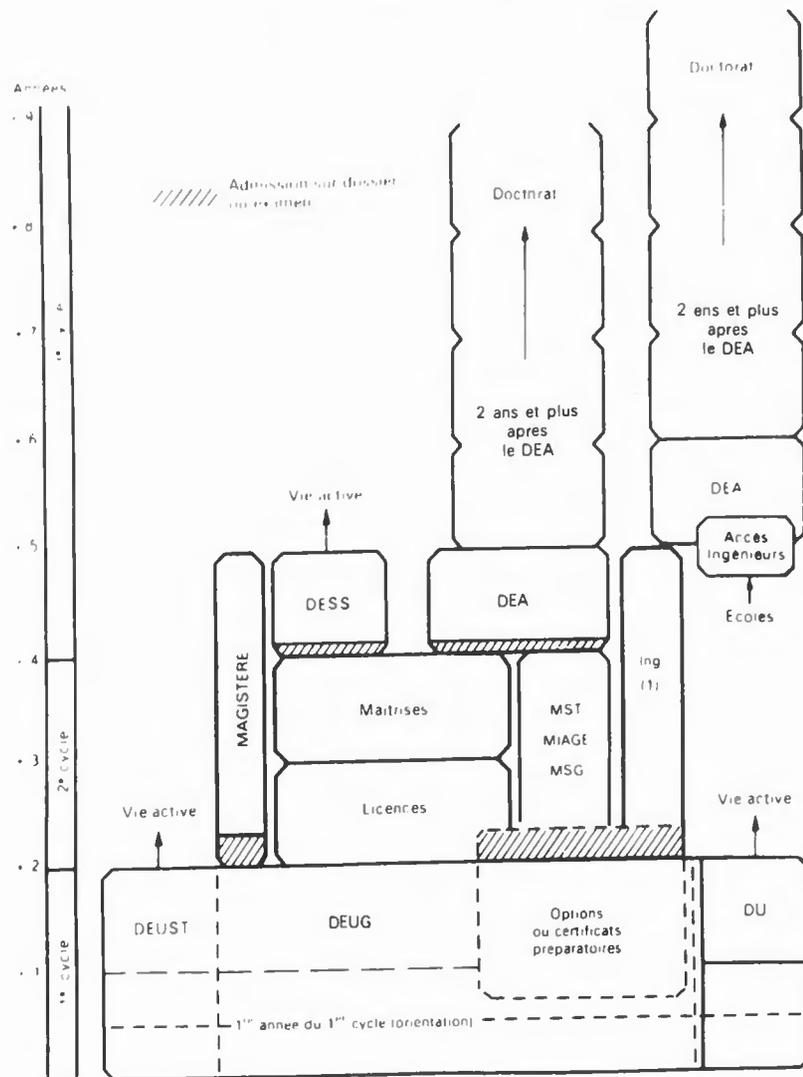
Appellation créée en 1986, label commun attribué à des formations de spécialités, organisées par des grandes écoles d'ingénieurs ou de gestion. Cette formation s'adresse aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur qui désirent grâce à une formation intensive de haut niveau bénéficier d'un label reconnu comme l'équivalent d'un "master of sciences"

Instituts universitaires professionnalisés

Ouverts pour l'année universitaire 1991-92, les IUP se superposent aux structures existantes de premier et de second cycle. Il sera possible d'y accéder à "Bac + 1. Les étudiants des IUP sortiront en principe au bout de trois ans à "bac +4" avec un diplôme d'ingénieur-maître. Il sera d'autre part possible d'en sortir chaque année avec un diplôme, donc avant l'obtention du diplôme de la fin de la troisième année. Les IUP délivreront un diplôme d'études professionnelles au bout de la première année, une licence au bout de la deuxième année, une maîtrise au bout de la troisième année. Les IUP seront habilités à dispenser des formations de 3^e cycle. Les études en IUP devront comprendre au moins six mois de stage en entreprise, voire une formation en alternance et la moitié des enseignants seront des professionnels.

(1) Extrait de documents diffusés par le Ministère de l'Education nationale sur les enseignements supérieurs

LES FORMATIONS DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET GESTION, LETTRES ET ARTS, SCIENCES HUMAINES, SCIENCES ET D'INGÉNIEUR DANS LES UNIVERSITÉS



Beccalauréat ou équivalence du beccalauréat ou réussite à l'examen spécial d'accès aux études universitaires.

(1) La formation ingénieur par la voie du cursus MST + 1 an est maintenue temporairement à Lille

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES A L'UNIVERSITÉ

I - Études longues à l'Université

Les études supérieures longues sont organisées en 3 cycles d'études successifs sanctionnés par des diplômes nationaux

Les universités délivrent également sous leur propre responsabilité des diplômes d'université (DU) de tous niveaux et de toutes natures dont certains spécialisent un cursus sanctionné par un diplôme national. La liste de ces DU est consultable par minitel 36-14 code ENSUP, teper DU

1^{er} cycle : 2 ans - Titre requis : Baccalauréat ou diplôme ou titre admis en dispense
Le 1^{er} cycle prépare au Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG). Bac + 2

Diplôme pluridisciplinaire de formation générale et d'orientation et de préparation à l'entrée dans le 2^e cycle universitaire. Il assure en outre une formation courte préprofessionnelle conçue pour entrer dans la vie active, sanctionnée par le Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST). Bac + 2
Attention ! La réglementation prévoit au total 3 inscriptions annuelles ou 6 inscriptions semestrielles en 1^{er} cycle universitaire DEUG ou DEUST (cf. arrêtés du 16-7-1984)

2^e cycle, titre Ingénieur et Magistère... : 2 ou 3 ans
Titre requis : DEUG, ou diplôme ou titre admis en dispense
Le DEUG permet de choisir entre plusieurs types de formations

- Formations fondamentales, professionnelles et/ou spécialisées, en vue des diplômes de :
 - Licence : DEUG + 1 an Bac + 3
 - Maîtrise : Licence + 1 an Bac + 4
- Formations à finalité professionnelle conçues en un bloc indivisible de 2 ans, en vue des diplômes :
 - Maîtrises de Sciences et Techniques (MST),
 - Maîtrises de Sciences de Gestion (MSG),
 - Maîtrises de Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion (MIAGE)
- Formations conçues en un bloc de 3 ans conduisant au :
 - Titre ingénieur : DEUG + 3 ans Bac + 5
 - Magistère : DEUG ou DUT + 3 ans Bac + 5

Le Magistère est une formation de 3 ans ouverte, sur présentation de dossier, aux titulaires d'un DEUG ou d'un DUT ainsi qu'aux élèves des grandes écoles. Diplôme d'Université accrédité par le ministère de l'Éducation Nationale, il sanctionne une formation de haut niveau, très pluridisciplinaire, à finalité professionnelle

3^e cycle : 1 à 5 ans - Titre requis : Maîtrise, ou diplôme ou titre admis en dispense
Le Magistère permet de choisir entre 2 voies :

- La voie du Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées formation d'une durée d'un an, à objectif professionnel de formation par la recherche :
 - DESS : Maîtrise + 1 an Bac + 5
- La voie du Doctorat dont la 1^{re} année est sanctionnée par le Diplôme d'Études Approfondies (DEA) :
 - DEA : Maîtrise + 1 an Bac + 5
 - Ingénieur + 1 an Bac + 6
 - Doctorat : DEA + 2 à 4 ans Bac + 7 à 9 ans

II - Études courtes en Institut Universitaire de Technologie

Au sein des Universités, les IUT dispensent en 2 ans une formation générale et professionnelle (comportant un stage de 6 à 8 semaines en entreprise) sanctionnée par le :

- Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Bac + 2

L'accès est ouvert aux bacheliers et soumis à une sélection rigoureuse : dépôt d'un dossier de scolarité et éventuellement entretien avec un jury

ANNEXE 2

Travaux et documents sur ce sujet

- La formation des administrateurs culturels, par Pierre Moulinier, UNESCO, Dossier documentaire 28-29, 1983.
- Formation des administrateurs d'art dans les pays de la Communauté. Etude de Dominique Leroy pour la Commission des communautés européennes, 1984. Cette étude porte essentiellement sur la formation dans le domaine du spectacle vivant.
- La fonction administration dans les entreprises culturelles, études d'Interface pour la cellule Formation de la Direction du développement culturel, février 1985.
- Problématique de la "formation des administrateurs d'art" : analyse comparée dans la CEE et aux USA par Dominique Leroy - Congrès international sur "Les retombées économiques des industries culturelles à caractère musical", Liège du 21 au 24 octobre 1985- Ch. XV.
- La formation des personnels de production et de diffusion de biens et de services culturels. Propositions pour un programme de recherche d'un groupe de travail international. 12-15 mars 1986, Vienne, Autriche, publié par Mediact et la Commission nationale autrichienne pour l'UNESCO à la demande de l'UNESCO.
- Les métiers de la communication. Télé ciné vidéo, mai 1986, N° hors série.
- Les managers de la musique et de la danse : leur métier, leur formation, par Jean-François David - Mémoire de DESS Direction de projets culturels, Centre de formation national d'Avignon, Institut d'études politiques de Grenoble 1986 : étude de la fonction managériale auprès de 27 administrateurs d'orchestre, d'opéra, de compagnie de ballet et de groupe de recherche musicale.
- Les formations à la gestion du secteur artistique aux Etats-Unis, par Yves Evrard, HEC, Ministère de la culture, novembre 1986.
- Rapport de Claude Mollard au Ministre de la culture et de la communication publié sous le titre : "Profession : ingénieur culturel, manifeste pour une nouvelle manière de penser l'action culturelle", Editions de la Différence, 1986.
- L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel, dossier réuni par Monique Martineau CinémAction Cerf. CFPJ, 1987.
- Le management des entreprises artistiques et culturelles - Centre HEC -ISA, 1988.
- La formation des managers culturels, Yves Evrard, Médiaspouvoirs janvier, février, mars 1990.
- Les métiers du cinéma, de la télévision et de l'audiovisuel par René Prédel, CinémAction Hors série 1990, Corlet-Télérama
- Autour du livre Avenirs N°423, avril 1991.

- L'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans l'Europe des Douze CinémAction Hors série 1991, INRP - Corlet-Télérama - CEE.
- Formation et mobilité des administrateurs culturels dans la perspective de 1993 et dans le cadre de la relance de l'action culturelle dans la communauté européenne : colloque européen du 22 avril 1989 Chantilly : compte-Rendu intégral Association pour le développement de l'administration d'art (ADAA), 1990.
- Formation des administrateurs d'art dans les pays de la Communauté, par Dominique Leroy, Europrospective, Non daté.
- Compte-rendu de la conférence internationale sur la formation à la gestion des arts. Hambourg 12/14 novembre 1987 par Bernard Gilman, Ministère de la culture et de la communication, Département des études et de la prospective (DT 1007 bis).
Le n°2, hiver 1987/88, de Circular, bulletin du CIRCLE (Centres d'information de recherche culturelle et de liaison en Europe) rend compte brièvement de cette conférence.
- Le réseau européen des centres de formation d'administrateurs culturels du Conseil de l'Europe, Enquête présentée par Jean-Pierre Saez, Observatoire des politiques culturelles Grenoble, Séminaire de Barcelone, Conseil de l'Europe 1990.
- Programme d'action dans le domaine de la formation des administrateurs culturels Etude présentée par Etienne Grosjean Conseil de la coopération culturelle, Conseil de l'Europe, 5-6 mars 1991.
- Une étude sur les centre de formation d'administrateurs culturels est en cours à l'UNESCO.